

Faculté de droit et de criminologie

Victime, survivante, battante : comment crient-elles leur colère ?

Se (re)construire après une agression sexuelle :
l'expérience de jeunes femmes françaises,
positionnements identitaires et stratégies de
coping

NOM et Prénom de l'étudiant.e :

ABOUDALI Hakima

Promotrices :

Branders Chloé & Perreault Isabelle

Lecteur.trice.s :

Année académique 2024-2025

Master en criminologie, finalité approfondie

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 107 à 114 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

Engagement d'intégrité – Travaux écrits et mémoires d'étudiant.e.s

Je reconnais avoir pris connaissance des règles d'or de l'honnêteté intellectuelle ainsi que des Lignes directrices sur l'usage responsable des outils d'intelligence artificielle de l'UCLouvain (disponibles sur le site www.uclouvain.be/drt - page "règlements") et je m'engage à respecter les valeurs d'intégrité et d'honnêteté qui fondent les règles et recommandations adoptées au sein de la communauté universitaire.

En particulier :

Engagement sur l'authenticité de mon mémoire/travail écrit

- Je déclare sur l'honneur que j'ai préparé et rédigé moi-même ce mémoire/travail écrit.

Reconnaissance du plagiat comme faute

- Je suis conscient-e que le plagiat consiste à réutiliser d'autres documents et sources, même partiellement, sans mentionner le nom de l'auteur ni/ou de la source. Reproduire littéralement des passages d'un autre document, éventuellement traduits, sans les placer entre guillemets, même si l'auteur et la source de cette œuvre sont mentionnés, constitue également un plagiat.
- Je reconnais que le plagiat constitue une faute grave qui entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du Règlement général des études et des examens (RGEE).
- Je m'engage à ce que mon mémoire/travail ne constitue pas une reprise, même partielle, d'un autre document publié ou non, attribué à une personne ou anonyme.

Engagement à citer mes sources

- Je m'engage à attribuer à leur(s) auteur(s) toutes les idées, informations, données sur lesquelles je m'appuie. Je m'engage à référencer tous les emprunts intégrés au mémoire/travail (sous la forme de phrases, graphes, cartes, schémas, tableaux, etc.). Les références (par exemple, en note de bas de page) sont conformes aux exigences académiques et scientifiques (telles que présentées dans les cours de méthodologie, les séances de formation liées au Séminaire d'accompagnement des mémoires en Master et les guides de citation).

Engagement quant à l'usage d'outils d'intelligence artificielle (IA) générative

- Je m'engage à utiliser les outils d'IA générative, en particulier les générateurs de textes, de manière responsable, comme complément de mon apprentissage et sans chercher à contourner les exigences académiques.
- Je m'engage à respecter les Lignes directrices relatives à l'usage responsable de l'IA générative. Elles m'obligent notamment à référencer adéquatement les outils d'IA lorsque je reprends de manière littérale les contenus qu'ils ont générés. En revanche, certains usages de ces outils, par exemple comme assistant linguistique (pour corriger l'orthographe, la syntaxe ou le style), ne doivent pas être mentionnés.
- Je suis conscient-e que les contenus générés par ces outils d'IA ne reflètent pas nécessairement les faits/sources et je m'engage donc à toujours vérifier l'exactitude de ces contenus dans une démarche scientifique.

- Je m'engage à respecter toutes les consignes spécifiques pour le travail/mémoire, ainsi que les exigences de transparence et de documentation du processus ayant abouti au travail/mémoire, notamment en sauvegardant les conversations avec ces outils d'IA.
- Je m'engage à fournir, sur demande, des explications sur la manière dont j'ai utilisé ces outils.
- Je reconnais que le non-respect de ces exigences et de l'intégrité académique peut constituer un abus et être considéré comme une irrégularité au titre des articles 107 et suivants du RGEE et entraîner des sanctions telles que prévues aux articles 111 et suivants du RGEE.

Aboudali Hakima

Juin 2025

**Victime, survivante, battante : comment crient-elles leur colère ?
Se (re)construire après une agression sexuelle : l'expérience de
jeunes femmes françaises, positionnements identitaires et
stratégies de coping**

Promotrices : Professeures Chloé Branders et Isabelle Perreault

Le 2 novembre 2020, une vie bascule, celle de Gisèle Pelicot. Mais chaque jour dans le monde, c'est aussi celle d'un nombre incalculable de femmes qui vivent au cauchemar : les violences sexuelles peuplent le quotidien d'une société gouvernée par un patriarcat tyrannique et sexiste. Cet écrit se penche sur le viol et l'agression sexuelle comme faits de société, et s'interroge sur le statut de celles qui l'ont vécu, constatant ainsi comment patriarcat et culture du viol collaborent pour perpétuer une légitimité des hommes - et de certaines femmes - à exercer un contrôle sur le corps, et par extension l'identité des femmes. Le témoignage apparaît alors comme un outil clé pour se défaire des injonctions sociales : victime aux yeux de la société, mais pas toujours, et pas seulement. Néanmoins, les tentatives de reprise de pouvoir sur sa propre identité sont constamment freinées par une autre sorte d'injonction : de la « bonne » victime à la « mauvaise » survivante, et, envers et contre tous, toujours « battante ».

Table des matières

Table des matières.....	1
Remerciements.....	3
Traumavertissement.....	4
Introduction.....	5
1. Les victimes d'une société du viol.....	11
1.1. L'agression sexuelle : de Brownmiller à #MeToo.....	11
1.1.1. La deuxième vague féministe (1960-1980).....	11
1.1.2. La troisième vague (à partir des années 1990) : définition de la bonne victime et intersectionnalités.....	13
1.1.3. De nos jours, quatrième vague : dénonciation du victimblaming et instrumentalisation des victimes.....	15
1.1.4. La naissance de #MeToo.....	19
1.1.5. Une attaque identitaire.....	23
1.2. Positionnements identitaires.....	25
1.2.1. From above.....	26
1.2.2. From below.....	27
1.2.3. Victime OU survivante.....	29
1.2.4. Se réinventer, mais dans les clous.....	30
1.3. Conséquences et stratégies de coping.....	32
1.3.1. Victimologie.....	32
1.3.2. Stratégies de coping et reconstruction identitaire.....	33
2. Questionnements méthodologiques.....	36
2.1. La recherche qualitative.....	36
2.2. Identification des matériaux de recherche.....	37
2.2.1. Localisation des sources.....	37
2.2.2. Construction de l'échantillon.....	38
2.2.3. Démarche et faisabilité.....	38
2.2.4. Précisions.....	39
2.2.5. Déontologie et consentement.....	40
2.2.6. Enjeux informatiques.....	41
2.3. Analyse.....	42
2.3.1. Échantillonnage théorique et saturation.....	43
2.3.2. Les 6 étapes de la théorisation ancrée de Paillé.....	43
2.3.3. Codage ouvert.....	44
2.3.4. Codage axial.....	44
2.3.5. Codage sélectif.....	45
2.3.6. Analyse par faible inférence.....	45
2.3.7. Induction et généralisation théorique.....	46

2.4. Positionnement éthique.....	47
2.4.1. Le langage et la souffrance.....	47
2.4.2. Entre neutralité et engagement : une démarche réflexive.....	48
2.4.3. Rapport et sensibilité personnel(le).....	50
2.5. Pourquoi les femmes ?.....	50
2.6. Perspectives.....	52
3. Analyse.....	53
3.1. La prise de parole : surmonter la honte et lutter contre les injustices épistémiques.....	54
3.1.1. Une déconstruction possible et bénéfique.....	55
3.1.2. Les femmes et l'injonction au care.....	56
3.1.3. Parler, ou se terrorer ?.....	57
3.2. Vrai viol, faux consentement.....	58
3.2.1. Petits violés mesquins ou « vraie » agression sexuelle ?.....	58
3.2.2. Le consent- quoi ?.....	58
3.2.3. « Ça » ou la non-définition comme mise à distance.....	59
3.3. Les possibles (re)constructions identitaires.....	60
3.3.1. Identité post-agression et patriarcat : un mépris de soi ?.....	60
3.3.2. Victime ou survivante : une réappropriation de son histoire ?.....	62
3.4. Un retour à Eve ? Les femmes et la culpabilité.....	63
3.4.1. « J'aurai dû.. » ou le deuil d'une autre histoire.....	64
3.4.2. Sois coupable et tais-toi.....	66
3.4.3. L'état de sidération.....	66
3.4.4. L'illusion de la bonne victime.....	67
3.4.5. Sois parfaite, mais pas trop.....	69
3.5. Une tentative de réappropriation de soi comme sujet de son histoire.....	70
3.5.1. De l'inadéquation avec les définitions sociales.....	70
3.5.2. D'autres mécanismes de « coping ».....	71
3.6. La victime vue par les victimes : faux viol, fausse victime.....	72
3.6.1. Une identité dynamique.....	72
3.6.2. Une identité symbolique.....	73
3.6.3. Une identité perverse.....	73
3.7. Une nécessaire dissociation pour survivre au viol et revivre dans l'après.....	74
3.7.1. La survie, un autre type d'injonction (présence/absence après un viol)....	76
3.7.2. La guérison par le pouvoir de l'imaginaire.....	76
3.7.3. Un enjeu de réappropriation.....	78
3.8. L'inoublié comme force pour se reconstruire : ça n'arrive qu'aux autres, mais ça peut arriver à n'importe quel moment.....	79
4. Discussion / conclusion : est-ce que survivre le viol fait de nous des survivantes ?.	82
Un message de ces femmes.....	86
Bibliographie.....	87

Annexe 1 : Formulaire de consentement éclairé vierge.....	102
Annexe 2 : Extrait d’entretien (Chercheuse & Rosalie).....	105

Remerciements

Tout d'abord, un grand merci à mes deux promotrices, Isabelle Perreault et Chloé Branders, deux femmes aussi brillantes qu'inspirantes, pour m'avoir épaulée, guidée, et m'avoir permis de toujours m'améliorer.

Merci à Jean-François Cauchie, un professeur et tuteur de stage exceptionnel mais aussi une oreille humaine et bienveillante, et qui m'a été d'une aide précieuse durant cette année tumultueuse.

Merci à ma fiancée, qui m'a soutenue malgré la distance, l'épuisement et dans la difficulté. Je la remercie de m'aimer aussi si fort et de me redonner confiance quand je ne crois plus en moi.

Merci aux filles de la double-diplomation, qui m'ont permis de continuer à rire malgré la fatigue et le désespoir de finir un jour par mettre un point final à ce travail qui nous paraissait interminable.

Et enfin merci à tous ces professeurs sans qui je n'en serais pas là, merci à Arnaud Mortier, à ma meilleure amie, à Dave et Alyson pour ces moments de répit, et à tous ceux qui ont contribué à ce que je puisse écrire ces quelques lignes aujourd'hui.

Traumavertissement

Avant toute chose, nous commencerons notre écrit de mémoire par un “*traumavertissement*”. Terme originellement utilisé dans le livre sur le viol de Mithu Sanyal¹, le traumavertissement joins les termes “*traumatisme*” et “*avertissement*” et a pour but de prémunir les personnes traumatisées d’un traumatisme supplémentaire, notamment si, par exemple, une personne ayant subi une forme de violence sexuelle venait à ouvrir par intérêt ou simple curiosité notre ouvrage, lequel contiendra de nombreuses références et témoignages d’expérience d’abus sexuels. Tout comme l’auteure originelle de ce terme, nous souhaitons préciser que ce traumavertissement est empreint de considération, mais non de condescendance, et que toutes les personnes souhaitant continuer leur lecture y seront encouragées.

Numéros d’urgence en cas de violences sexistes et sexuelles, disponibles 24h/24, 7j/7 :

- France : 3919 ;
- Belgique, ASBL SOS VIOL : 0800 98 100 ;
- Canada, info violence sexuelle : 1-888-933-9007 et CALAS Outaouais : 819-771-1773.

¹ Sanyal, M. (2024). *Le viol : anatomie d’un crime, de Lucrèce à #MeToo*. Écosociété.

Introduction



« Je veux que les femmes victimes de viol se disent Madame Pelicot l'a fait, on peut le faire. [...]. La honte, ce n'est pas à nous de l'avoir, c'est à eux² »

Le 2 novembre 2020, la vie d'une femme, Gisèle Pelicot, a basculé³. Son mari, Dominique Pelicot a été convoqué au poste de police pour avoir été pris en train de filmer sous les vêtements de femmes dans un supermarché quelques mois plus tôt. Le vigile l'avait aperçu et reporté à la police, mais lors de la saisie de ses appareils électroniques, les enquêteurs ont fait une découverte choquante : plus de 20 000 fichiers photos et vidéos de lui et d'autres hommes s'adonnant à de multiples viols et agressions sexuelles sur la personne de sa femme, visiblement inconsciente dans le lit conjugal.

Un procès a eu lieu dans la petite ville de Mazan, lequel a été la source d'un énorme essor médiatique. Gisèle Pelicot⁴, la victime, y a confronté ses 50 agresseurs

² Pelicot, G. [@GiselePelicot]. (2024, octobre 23). « Je veux que [...] », a déclaré Gisèle #Pelicot ce mercredi 23 octobre 2024 au procès dit des #viols de #Mazan. *Twitter*.
<https://x.com/MarionDub/status/1849194419200626988>

³ Gozzi, L. (2024, décembre 19). Nouveau nom, pas de photos : comment Gisèle Pelicot se reconstruit. *BBC News*. <https://www.bbc.com/afrique/articles/clyv194dwvwo>

⁴ C'est Madame Pelicot elle-même qui a formulé le souhait de conserver son nom de famille issu de son désormais révolu mariage.
Pelicot, G. (2024, 19 novembre). Gisèle Pelicot ne veut pas changer de nom de famille : elle s'en explique dans sa dernière prise de parole au procès. *HuffPost*.
https://www.huffingtonpost.fr/justice/article/gisele-pelicot-ne-veut-pas-changer-de-nom-de-famille-elle-s-en-explique-dans-sa-derniere-prise-de-parole-au-proces_242448.html

(sur les 80 présumés), dont le principal accusé, son propre mari. Au-delà de l'horreur des faits et de la portée du procès, un élément a particulièrement attiré notre attention : le traitement collectif, non seulement judiciaire mais aussi médiatique, réservé à une femme qui a recouru au système pour demander justice face aux violences sexuelles qui lui ont été imposées. Un paramètre crucial concerne le **statut social** de ladite victime. En effet, Madame Pelicot est une femme blanche de classe moyenne, d'un certain âge, et correspond donc à toutes les attentes politiques bourgeoises et blanches. Les violences en elles-mêmes revêtent également des caractéristiques spécifiques : elle n'était pas en mesure de résister physiquement ou de dire non puisque sous l'influence d'une sédation ingérée à son insu et par une personne de confiance, son mari. Finalement, les scènes étaient filmées, des preuves physiques sont donc à disposition, et ces enregistrements montrent clairement l'impossibilité de consentement.

Le documentaire des journalistes Monic Néron et Émilie Perreault au Canada s'est interrogé sur la possibilité que les victimes ressortent "gagnantes" du processus de plainte criminelle. Leur constat principal a été le suivant : elles doivent être *parfaites*. Ces composantes sont donc primordiales puisque, d'après Lori Haskell, « *la parfaite victime d'une agression sexuelle est quelqu'un qui a résisté physiquement, qui était capable de dire clairement « non, je ne veux pas faire ça », qui a dénoncé automatiquement et a parlé de l'incident. Qui ressent ses émotions adéquatement et n'a aucun moment de confusion. Elle est d'une clarté absolue et elle vit sa colère et sa tristesse d'avoir été agressée. Elle va de l'avant avec un récit cohérent sans avoir de trous de mémoire*⁵ ».

Dans ces conditions, quel traitement la justice et la société réservent-elles à une victime qui dispose de preuves concrètes et à qui l'on ne peut, en apparence, rien reprocher ?

Nous comprenons que malgré l'apparence univoque du cas des procès de Mazan, Gisèle ne correspond pas à cette victime parfaite, elle n'a pas résisté physiquement et n'était pas capable de se défendre. Et c'est quelque chose que les avocats de la défense et les internautes ne manqueront pas de relever. Tout le long du procès, et lors de nombreuses allocutions, Gisèle exprimera quelque chose de très

⁵ Néron, M., & Perreault, É. (2022, 8 février). La parfaite victime. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/tele/blogue/1844765/la-parfaite-victime-monic-neron-emilie-perreault>

parlant : « *J'ai l'impression que la coupable c'est moi ! Et que les 50 victimes, c'est ceux qui sont derrière moi*⁶ ». Et, en effet, lors d'un procès censé juger d'un nombre assez effroyable de viols sur sa personne, elle sera en fait accusée de beaucoup de choses : exhibitionnisme, complicité avec son mari, alcoolisme, nudisme. La minimisation est également au rendez-vous : Louis Bonnet, maire de Mazan, s'est exprimé sur le sujet et a affirmé que « *cela aurait pu être plus grave*⁷ », et que « *après tout, personne n'est mort* ». Guillaume de Palma, un avocat de la défense, expliquera au 7ème jour qu'« *il y a viol et viol, et, sans intention de le commettre, il n'y a pas viol*⁸ ». L'article 222-23, modifié par la loi n°2021-478 du 21 avril 2021 - art. 9 du Code Pénal français indique que « *tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol*⁹ » et l'article 222-22 que « *constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise*¹⁰ ». D'après Monsieur De Palma, commettre des actes sexuels sur une femme endormie et n'ayant jamais formulé l'once d'un consentement ne rejoint aucune de ces qualifications. L'administration de sédatifs pendant plus de 10 ans n'apparaît visiblement pas non plus être une forme de contrainte suffisante au vu du déchaînement médiatique et des prises de paroles sur les réseaux sociaux¹¹ :

- « *j'y crois pas* »,
- « *j'ai des doutes sur cette affaire. Un anxiolytique ou un somnifère n'est pas une anesthésie tout de même. J'ai pris les 2, mais si on m'avait touché, je me serai réveillé* »,

⁶ Pelicot, G. (2024, 18 septembre). Procès des viols de Mazan : "J'ai l'impression que la coupable c'est moi et que derrière moi les 50 sont victimes", s'indigne Gisèle Pelicot. *France TV Info*. https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/affaire-des-viols-de-mazan/proces-des-viols-de-mazan-j-ai-l-impression-que-la-coupable-c-est-moi-et-que-derriere-moi-les-50-sont-victimes-s-indigne-gisele-pelicot_6788206.html

⁷ Bonnet, L. (2024, 18 septembre). Procès des viols de Mazan : "Cela aurait pu être plus grave", déclare à la BBC le maire de la ville, provoquant l'indignation sur les réseaux sociaux. *France TV Info*. https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/affaire-des-viols-de-mazan/proces-des-viols-de-mazan-cela-a-aurait-pu-etre-plus-grave-declare-a-la-bbc-le-maire-de-la-ville-provoquant-l-indignation-sur-les-reseaux-sociaux_6788701.html

⁸ De Palma, G.. (2024, 12 septembre). "Il y a viol et viol" : pourquoi la stratégie d'un avocat de la défense est critiquée au procès de Dominique Pelicot et de ses 50 coaccusés. *France TV Info*. https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/affaire-des-viols-de-mazan/il-y-a-viol-et-viol-pourquoi-la-strategie-d-un-avocat-de-la-defense-est-critiquee-au-proces-de-dominique-pelicot-et-de-ses-50-coaccuses_677536.html

⁹ *Code pénal*, art. 222-23, (France).

¹⁰ *Code pénal*, art. 222-22, (France).

¹¹ CIDFF21. (2024, 20 septembre). Trois semaines après le début du procès des viols de Mazan, voici un (bref) résumé des aberrations entendues. *TikTok*. <https://www.tiktok.com/@cidff21/photo/7416753730701331745>

- « *c'était un jeu sexuel à la française innocent dans un cadre familial* »,
- « *il y a un gars qui a dit 10 ans c'est maintenant qu'elle porte plainte, elle veut juste toucher du fric* »,
- « *attendez la fin du procès, on ne connaît qu'une petite partie de l'histoire, laissez le juge faire son travail. Pour rappel, à part elle, ils disent tous qu'elle savait très bien ce qu'il se passait* »,
- « *comment subir ça pendant 10 ans sans s'en rendre compte* »,
- « *la vieille Pelicot est louche... elle se prend pour une star, problèmes gynécologiques !? vertiges !? fatiguée !? jamais de prise de sang, non non on n'y croit pas, ils faisaient du fric* ».

Cette constante remise en question de la validité du vécu de Gisèle est également perpétuée à travers les arguments de défense des accusés¹² : un d'entre eux n'a pas alerté les autorités parce qu'il « *n'avait pas envie de perdre [son] temps au commissariat* », un autre considère son acte comme un viol « *par inattention* », ou encore que « *si elle avait vraiment voulu refuser, elle aurait pu [...] le dire* ». Le plus jeune accusé explique n'avoir jamais obtenu le consentement de Madame mais s'être contenté de l'affirmation de Monsieur qu'elle était d'accord. Un autre, à la question de savoir si ce n'était pas de son devoir de rechercher le consentement de la personne s'est exclamé : « *Qu'est-ce qu'il faut faire ? Faire signer un papier ?* »

Alors, peut-être que oui, il faudrait faire signer un papier. Mais là n'est pas notre question. Si Madame Pelicot, femme dont le traitement est déjà considéré privilégié de par son identité sociale et les conditions de son calvaire, est traitée de la sorte, alors reste à constater comment le sont toutes les victimes qui ne rentrent pas dans cette grille d'acceptabilité, et ces victimes sont, de manière indiscutable, nombreuses. « *Il a suffi d'une annonce pour trouver 100 hommes*¹³ » : « *Mazan n'est pas un fait divers, c'est un*

¹² CIDFF21. (2024, 10 et 18 novembre). *Résumé des défenses des accusés, 8ème, 9ème et 10ème semaines du procès des viols de Mazan* [Vidéo]. TikTok.

<https://www.tiktok.com/@cidff21/photo/7435655119300988192>

¹³ Rousseau, S. (2024, 18 septembre). *"Il a suffi d'une annonce pour trouver 100 hommes." Procès des viols de Mazan: Sandrine Rousseau condamne "un système de fabrique du mal"* [Tweet]. Twitter.

https://x.com/bfmtv/status/1836319882725445858?s=46&t=oZLdW-B0InHSpx6443RtVO&fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMTEAAAR283M6dMBRL2T3T60Kq2YVEi--ZjUpptucBZhPkMOL_OJ7npfnQXSIG5pQ_aem_MXiNU6pyd3g7k5o8Cs9Xyg

*fait de société*¹⁴ »¹⁵. Fait de société que nous allons tenter de décrypter et d'approfondir au travers de la question suivante : **comment les femmes décrivent l'impact des violences sexuelles sur leur définition identitaire et au travers de quel statut ?**

D'abord, un premier chapitre consistera en une revue étendue de la littérature explorant comment les victimes de violences sexuelles¹⁶ sont également victimes d'une société qui tolère ces violences, voire les légitime. D'abord, d'une présentation macrosociologique des contributions féministes à une exposition microsociologique de témoignages d'autrices, nous montrerons comment les préconceptions sur les victimes ancrées socialement ne faiblissent pas face aux récentes prises de parole, et les attendus destinés à la bonne victime, parfaite avant, pendant, et après avoir été abusée. Ensuite, nous détaillerons comment les positionnements identitaires peuvent aussi bien émerger des scripts culturels que des scripts intrapsychiques, et comment la créativité peut permettre de les articuler malgré l'oppression de normes restrictives quant à qui peut se raconter comment. Finalement, nous explorerons tout un pan de la pertinence de cette étude au regard des conséquences statistiquement reportées des violences sexuelles et de l'utilisation de la reconstruction identitaire et de la narration de soi comme stratégie de *coping*.

Notre second chapitre abordera nos questionnements méthodologiques : la construction progressive de nos entretiens, la recherche de participantes, nos étapes d'analyse mais aussi une réflexion conséquente sur les enjeux éthiques de notre propre identité investie dans une recherche située et féministe. Finalement, ce chapitre a aussi pour objectif d'ouvrir à une étude plus vaste et à illuminer, en ouverture, le travail qu'il pourrait être pertinent de poursuivre.

Un troisième et dernier chapitre porte sur l'analyse des entretiens effectués et développés dans le chapitre méthodologique. Découpée en fonction des concepts

¹⁴ Rousseau, S. (2024, 18 septembre). *Mazan n'est pas un fait divers, c'est un fait de société* [Tweet]. Twitter. <https://x.com/sandrousseau/status/1836319882725445858>

¹⁵ Fait de société qui ne se restreint pas à la France puisque, récemment un documentaire allemand a révélé un réseau télégram utilisé par plus de 70 000 hommes et présentant des astuces de soumission chimique et des contenus vidéographiques d'agression sexuelle pratiquée par des utilisateurs sur leurs proches.

STRG_F. (2024, 17 décembre). *Das Vergewaltiger-Netzwerk auf Telegram | STRG_F* [Le réseau des violeurs sur Telegram | STRG_F]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=GLrzyOLJUtk>

¹⁶ Différentes terminologies seront utilisées au cours de ce travail pour qualifier les violences sexuelles, et ce en accord avec les interprétations des auteurs utilisés et des participantes à notre recherche. Viol, agression sexuelle et abus sexuels seront utilisés de manière thématiquement interchangeables pour diversifier le vocabulaire et fluidifier la compréhension.

identifiés et retenus de leurs récits, cette tentative de restitution de la parole des participantes constitue autant une lecture attentive des maux issus de la société actuelle qu'une ébauche de révolution.

A l'issue de ce travail, nous espérons avoir illuminé la problématique identitaire à laquelle sont confrontées les femmes après un abus sexuel, mais aussi avoir participé à soulever des possibilités de stratégies de résilience et des pistes de changement.

1. Les victimes d'une société du viol

Ce chapitre va consister en un survol de la littérature. D'abord, de Brownmiller à #MeToo : comment le viol et la victime de viol sont considérées ? Quels liens sont tissés entre viol, culture du viol et patriarcat ? Le dernier siècle regorge d'ouvrages sur le viol de la femme mais les positions divergent. Ensuite, nous explorerons les positionnements identitaires existants relatifs aux violences sexuelles : d'abord victime et son recouvrement de la sphère médiatique et politique, puis survivante, mais seulement dans les clous d'un certain schéma. Finalement, nous aborderons les conséquences concrètes des violences sexuelles et les stratégies de coping qui sont fréquemment adoptées pour y contrer.

1.1. L'agression sexuelle : de Brownmiller à #MeToo

Le terme "féminisme" a été introduit pour la première fois dans le langage par Alexandre Dumas fils comme « *épithète péjorative à l'encontre des hommes qui, favorables à la cause des femmes, voient leur virilité leur échapper*¹⁷ ». Celui-ci se perd, puis, une décennie plus tard, Hubertine Auclert introduit le féminisme au sens où nous l'entendons toujours aujourd'hui, « *emblème du droit des femmes, [...] porte-drapeau de l'égalité* ».

1.1.1. La deuxième vague féministe (1960-1980)

A partir des années 1960, les féministes font intégrer la lutte pour les droits en matière de sexualité, mais aussi de vie privée et de santé reproductive. Elles s'inscrivent elles-mêmes dans une « deuxième vague » faisant suite au mouvement suffragiste¹⁸. C'est notamment à cette période que le féminisme va s'imposer en tant que critique sociale et intellectuelle¹⁹ et que les sciences sociales vont commencer à s'interroger sur le corps des femmes, notamment à travers le prisme du patriarcat comme forme d'oppression. Brownmiller²⁰ positionne le viol comme première scène à l'origine du

¹⁷ Riot-Sarcey, M. (2015) . Introduction. Histoire du féminisme (p. 3-4). La Découverte.
<https://shs.cairn.info/histoire-du-feminisme--9782707186300-page-3?lang=fr>.

¹⁸ Forte, E., & Leconte, E. (2023). *Les 4 vagues du féminisme* [PDF]. McGill University.
https://www.mcgill.ca/rnwps/files/rnwps/forte_leconte.pdf

¹⁹ Le Breton, D., & Frigon, S. (Eds.). (2012). *Corps suspect, corps déviant*. Éditions RM.

²⁰ Brownmiller, S. (1975). *Against our will: Men, women, and rape*. Bantam Books.

système patriarcal en ce qu'il est le seul crime pour lequel la victime porte la plus grande responsabilité. Les victimes étaient d'ailleurs interrogées sur leur propre historique de mœurs jusque dans les années 1980 pour attester de la véracité de leur récit, « *une femme ayant une vie sexuelle assumée ne correspondant pas à l'image de la « vraie » victime de viol*²¹ ». Egalement, autrefois et ce jusqu'en 1970 aux Etats-Unis, le viol était passible de peine de mort pour l'auteur uniquement si la femme était vierge. Autrement, c'est celle-ci qui subissait les frais en voyant sa réputation détruite. L'exploration des mœurs était loin d'être le seul facteur interrogé pour déterminer de la valeur de la parole féminine : « *quand une femme est violée on commence par dire : mais elle n'avait qu'à pas porter un jean collant, elle n'avait qu'à pas sourire, elle n'avait qu'à pas sortir, elle n'avait pas qu'à pas, elle n'avait qu'à pas, à la limite elle n'avait qu'à pas exister en tant que femme*²² ».

Contrairement à ce qu'affirme Badinter²³, la révolution des années 1970 et l'évolution du statut social des femmes n'a pas signé la fin du patriarcat. Au contraire, l'avènement des féministes a fait émerger un patriarcat moderne qui, bien qu'il soit dénoncé et remis en question, est toujours présent. Le patriarcat moderne se fonde sur « *une mise en asymétrie nécessaire et légitime du masculin et du féminin se traduisant par une division sexuée et genrée de l'organisation sociale et par la subordination des femmes*²⁴ ». Cette modernité se fonde sur la source de légitimation, qui n'est non plus religieuse mais scientifique. En effet, puisque la femme porte la capacité biologique reproductive, elle se doit de se consacrer à la perpétuation de l'espèce, et l'homme, de par sa force physique, se tourne vers la production et la substantion : les femmes sont des machines à bébé. Les sciences viennent alors, en tant que construction sociale, soutenir l'ordre déjà existant. Le patriarcat se nourrit et produit la violence : « *vivre dans la peur du viol, c'est violent. Risquer de mourir en avortant clandestinement, c'est violent. Les mutilations génitales, c'est violent. Les violences conjugales, c'est violent. Sont également violents l'invisibilisation des femmes dans l'histoire, leur précarité, ainsi que le contrôle abusif pratiqué sur leur corps*²⁵ ». De ce patriarcat découle un

²¹ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 57.

²² Halimi, G. (1977, Mai 26). Le viol est un crime: Plaidoyer de Gisèle Halimi. Institut National de l'Audiovisuel.

<https://fresques.ina.fr/panorama-grand-est/fiche-media/GRDEST00330/le-viol-est-un-crime-plaidoyer-de-gisele-halimi.html>

²³ Badinter, E. (2003). *Fausse route*. Éditions Odile Jacob.

²⁴ Macé, É. (2016) . 3. Le patriarcat moderne et ses contradictions internes. *L'Après-patriarcat*. (p. 49-74). Le Seuil. <https://shs.cairn.info/l-apres-patriarcat--9782021201529-page-49?lang=fr>.

²⁵ Irene. (2022). *La terreur féministe : Petit éloge du féminisme extrémiste*, p.67-68. Points.

certain nombre d'idéologies comme l'homophobie et la transphobie, mais également un certain nombre de dispositifs pour maintenir l'hégémonie masculine et dont les femmes font les frais dès le plus jeune âge.

1.1.2. La troisième vague (à partir des années 1990) : définition de la bonne victime et intersectionnalités

A la veille du 21ème siècle, Christine Delphy²⁶ développe le patriarcat comme structure sociale hiérarchique et inégalitaire, refusant alors les explications biologiques ou encore naturalistes encore véhiculées aujourd'hui par certains discours masculinistes. Les travaux de femmes sur les questions féministes se multiplient et, progressivement, le féminisme participe à la mise en place de systèmes de pensées qui déstabilisent la théorie de la domination masculine. C'est aussi les prémices d'un féminisme intersectionnel pour qui il est essentiel de penser conjointement les rapports de domination entre sexisme, racisme et classisme.

Reprenons Brownmiller²⁷, pour qui le viol était la première scène à l'origine du système patriarcal : selon nous, l'inverse, soit le patriarcat comme système de domination des hommes sur les femmes qui a alors permis l'acceptation du viol nous paraît tout aussi plausible. Le premier viol serait ainsi une forme d'expérience particulière pour les femmes, puisque celui-ci apparaît comme une confirmation de l'emprise massive de cette société d'hommes sur les femmes et leur corps, faisant ainsi le parallèle avec une anticipation apprise du viol par celles-ci, notamment via l'éducation et les premières formes de socialisation. En effet, en tant que femmes, et ce depuis petites, notre entourage nous socialise au viol. Les petites filles sont mises en garde sur le danger que représente l'extérieur, le danger masculin. Elles sont averties non seulement de l'imminence de ce danger, mais aussi de sa gravité. Veselka prend la parole à ce sujet : « *Notre culture inculque aux filles dès le berceau que le viol est la pire chose qui puisse leur arriver. Nous disons que cela détruira leur vie et les privera de leur innocence*²⁸ », ainsi que Katie Rolphie : « *après tous les ateliers et brochures sur la rencontre-viol, le sexe sans risque et le harcèlement sexuel, aussi audacieux, adultes, rebelles et téméraires que nous soyons, nous nous retrouvons avec le sentiment d'un*

²⁶ Delphy, C. (1999). *L'ennemi principal 1 : Économie politique du patriarcat*, Paris, Editions Syllepse, coll. "Nouvelles Questions Féministes", 1999.

²⁷ Brownmiller, S. (1975), *op. cit.*

²⁸ Veselka, lu dans Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 109.

*danger imminent*²⁹ ». L'agression sexuelle vient alors donner du sens aux discours qui considèrent le viol comme une « *condition omniprésente et continue de l'existence féminine*³⁰ ». La menace du viol s'installe non seulement comme une éventualité mais aussi presque comme une fatalité et régit un certain nombre d'aspects de la vie des femmes.

La peur du viol est ainsi inhérente à la vie d'une femme dans nos sociétés. Toutes les femmes sont « **potentiellement violables** », et toutes peuvent témoigner des impacts de cette constante menace sur leur manière de vivre et d'agir. Néanmoins, cette menace n'est pas vécue partout et par toutes de la même façon. En effet, « *la demande de croire les femmes coûte que coûte, elle se heurte à l'exigence d'une lecture intersectionnelle*³¹ » puisque « *certains viols comptent plus que d'autres*³² ». Les femmes porteuses d'accusations et / ou de témoignages qui ne collent pas aux standards politiques et sociaux, notamment les femmes de couleur, se voient d'autant plus fréquemment niées, réduites aux silences ou accusées de motifs de vanité ou encore de cupidité³³, et ce de manière non restreinte aux milieux politiques. De manière plus systémique, la menace du viol diffère selon des conditions géographiques et sociales. Au Mexique, « *quand une femme part chaque jour au travail avec, en tête, l'idée qu'elle risque de finir morte, dans le désert, ou mutilée dans un sac plastique, elle ne vit pas ; elle survit*³⁴ », et pourtant, ces crimes finissent par être considérés banals par la police locale. Au sein même de la catégorie sociale des femmes, un dialogue s'installe, et la société oppose des femmes à la « *vie moindre*³⁵ » à d'autres dont la vie est plus privilégiée, et par conséquent plus sécurisée. Nous comprenons ici en quoi une étude intersectionnelle est primordiale à une compréhension exhaustive des dynamiques à l'origine des violences patriarcales. En effet, les femmes racisées, mais aussi d'origine spécifique, de religion particulière, transgenres, ou encore les travailleuses du sexe

²⁹ Rolphie, lu dans Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 71.

³⁰ Smeeth, M. & Kappeler, S. (1990), "Mercy: A New Novel By Andrea Dworkin", p.27. [Mercy : un nouveau roman d'Andrea Dworkin], Sparerib.

³¹ Deruelle, F. (2023). *Amia Srinivasan – le Droit Au Sexe*. Le Féminisme Au Vingt-et-Unième Siècle 2022, Paris, Puf, Traduction Française Noémie Grunenwald, 360 P. Cahiers du Genre, 75(2), 293-297. <https://doi.org/10.3917/cdge.075.0293>.

³² Srinivasan, A. (2022). *Le droit au sexe. Le féminisme au vingt-et-unième siècle* (p. 48). Gallimard.

³³ Bredoux, L., Salvi, E., & Turchi, M. (2021, juin 13). #MeToo frémit à droite et à l'extrême droite. Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/france/130621/metoo-fremit-droite-et-l-extreme-droite>

³⁴ Irene (2022), *op. cit.*

³⁵ Namian, D. (2012). *Entre itinérance et fin de vie : Sociologie de la vie moindre*. Problèmes sociaux et interventions sociales. Presses de l'Université du Québec. ISBN 978-2-7605-3515-2.

subissent un sexisme et une oppression à l'intersection de leurs identités sociales. Le temps et les ressources nous manquent pour élargir cette perspective, mais nous souhaitons préciser et appuyer notre reconnaissance de ce phénomène.

De manière générale, cette menace constante a des effets concrets, et ce dès le plus jeune âge. Comme l'évoque la philosophe Ann Cahill quand elle dit : « *Bien que [n'ayant pas moi-même subi un viol], le risque de viol a une profonde influence sur la structure et la qualité de ma vie [...] J'étais potentiellement violable, je faisais donc attention*³⁶ ». Au final, « *le tabou dans notre culture, ce n'est pas le viol lui-même, qui est pratiqué partout, c'est d'en parler, de l'envisager, de l'analyser*³⁷ ». Suzanne Zaccour nous fait le récit de cette socialisation dans son ouvrage *La fabrique du viol* :

J'ai sept ans et je porte l'uniforme de mon école de filles, une épaisse jupe verte à carreaux. Pour aller à l'église, où nous nous rendons probablement pour la messe de fin d'année, il nous faut traverser un tunnel. Un tunnel tout ce qu'il y a de plus banal, mais qui à mes yeux d'enfant est sombre et lugubre. On l'appelle « le tunnel du viol » depuis qu'une rumeur a chuchoté à nos oreilles que des filles y auraient été agressées. Ma meilleure amie, dont la mère a assisté à la fondation de l'école et qui connaît bien des histoires, m'explique : « Si jamais tu te fais attaquer, tu dois crier "Au feu!". Parce que si tu cries "À l'aide, on m'attaque!", personne va venir.»

*J'ai sept ans, et j'apprends que le monde se fiche de la violence faite aux filles. J'ai sept ans et il est déjà normal de discuter de viol en sortie scolaire. **J'ai sept ans et je fais la connaissance de la culture du viol***³⁸.

1.1.3. De nos jours, quatrième vague : dénonciation du victimblaming et instrumentalisation des victimes

Cette culture du viol dont Zaccour fait la connaissance est un phénomène qui s'alimente des représentations sociales de la culture dominante et qui se définit comme suivant :

³⁶ Cahill, A.J., *Rethinking Rape*, p.1. ["Repenser le viol"], Ithaca/Londres, Cornell University Press.

³⁷ Sinno, N. (2023). *Triste tigre* (p. 23). Éditions P.O.L.

³⁸ Zaccour, S. (2019). *La fabrique du viol*, p. II. Leméac Éditeur.

Ensemble de comportements qui banalisent, excusent et justifient les agressions sexuelles, ou les transforment en plaisanteries et divertissements. Le corps des femmes y est considéré comme un objet destiné à assouvir les besoins des hommes. Les commentaires sexistes abondent et ils créent un climat confortable pour les agresseurs. Dans une telle culture, la responsabilité de l'agression repose sur la victime, dont la parole est remise en cause³⁹.

Celle-ci est omniprésente dans notre société : les codes vestimentaires scolaires, l'éducation différenciée, etc. En voici une série d'exemples concrets pour illustrer notre propos, concernant particulièrement la position des femmes⁴⁰ :

- Quand les écoles punissent les filles qui portent des jupes « trop courtes » parce qu'elles risquent de « distraire les garçons / professeurs ».
- Quand les victimes de violences sexuelles ne sont pas crues.
- Quand le harcèlement sexuel est normalisé (« *c'est juste du flirt !* »).
- Quand la culture populaire enseigne que « non veut dire oui » et que les femmes « ne savent pas ce qu'elles veulent ».
- Quand les films valorisent les personnages masculins qui insistent après qu'une femme leur a dit « non ».
- Quand on blâme les femmes qui boivent et « se mettent » dans des situations dangereuses.
- Quand on demande au sujet d'une victime de viol « comment elle était habillée », « est-ce qu'elle l'a suivi chez lui » et « combien de verres elle avait bu ».
- Quand on soupçonne les femmes qui dénoncent des hommes puissants de le faire par intérêt politique.
- Quand on apprend aux femmes à éviter d'être violées plutôt que d'apprendre aux hommes à ne pas violer.
- Quand on ferme les yeux devant un homme qui harcèle ou agresse une femme.
- Quand le seul fait d'exister comme femme ayant des opinions peut nous valoir des menaces de viol.

³⁹ Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle. (n.d.). Culture du viol. Gouvernement du Québec, 2024.

<https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/bibliotheque-des-violences-faites-aux-femmes/culture-du-viol/>

⁴⁰ Zaccour, S. (2019), *op. cit.*

- Quand les jeux vidéos permettent de violenter des personnages féminins.
- Quand les viols ne font les manchettes que si l'agresseur est racisé ou immigrant.
- Quand on crie à la « guerre contre les hommes » dès que les femmes commencent à dénoncer les viols et la guerre que les hommes mènent contre *elles*.
- Quand on reproche aux victimes de viol de ne pas s'être débattues.
- Quand on refuse de croire qu'un homme, une femme trans, une femme handicapée, une femme lesbienne, une femme grosse (etc.) puisse être violé.e.
- Quand les gens pensent que le consentement à une activité sexuelle signifie un consentement à toute activité sexuelle.
- Quand on dit à une petite fille qu'un garçon est méchant avec elle « parce qu'il l'aime ».
- Quand un homme dit à sa conjointe qu'elle *doit* coucher avec lui puisqu'ils sont en couple.

Nous pouvons le constater au travers de ces exemples, la culture du viol est profondément entrelacée avec la notion de respectabilité des femmes, associée depuis longtemps à leurs comportements sociaux et sexuels. La construction sociale de la femme s'est faite sur des normes de féminité, lesquelles sont intrinsèquement associées à sa respectabilité sexuelle. La sexualité, depuis longtemps source de honte pour la femme et de fierté pour l'homme, détermine le degré de respect qui doit être attribué à la femme, mais aussi à la victime. Elle se doit d'être vertueuse, et d'adopter les comportements dignes de la bonne victime innocente. Autrement, elle se transforme en mauvaise victime, responsable d'avoir transgressé « *les normes du genre et de la sexualité*⁴¹ ».

Aujourd'hui encore, l'amoralité ou l'irresponsabilité des femmes est comprise comme punissable, à tout le moins comme mettant les femmes à risque d'humiliation publique, de viol ou d'autres formes de violence sexuelle. Que ce soit en cour de justice, dans les médias d'information ou sur les réseaux sociaux, il n'est pas rare de voir la respectabilité de la victime être attaquée afin

⁴¹ Mercier, E. (2024). *Slutshaming : Sexualité, honte et respectabilité des femmes* (p38-39). Presses de l'Université du Québec.

*de la discréditer en faisant valoir qu'elle avait bu de l'alcool, qu'elle avait une attitude séductrice, qu'elle était légèrement vêtue, etc. En d'autres mots, on s'efforce d'expliquer une agression sexuelle par le déficit moral, le comportement inapproprié ou la tenue jugée provocante de la victime*⁴².

Deux composantes spécifiques vont nous intéresser : le *slutshaming* et le *victimblaming*. Ces deux concepts, développés par Mercier dans son livre sur le *slutshaming*, consistent à blâmer la femme et la victime pour leur existence propre et participent au maintien de ce système profondément patriarcal. Valérie Rey Robert expliquait ainsi :

*On pense que les femmes commettent de fausses accusations car elles sont jugées manipulatrices. On le voit jusque dans les récits mythologiques. Malgré l'interdit, Pandore ouvre une boîte qui déverse tous les malheurs possibles sur le monde. Dans la Bible, les actes héroïques menés par des femmes le sont toujours de manière vicieuse, en mentant, par exemple, alors que les hommes sont vus comme justes et intelligents*⁴³.

Pas vraiment les hommes, mais plutôt une certaine catégorie d'hommes. Nous voyons ici comment, en plus d'être décrédibilisées, les victimes se trouvent bien souvent instrumentalisées et érigées en argument politique. Par exemple, lors d'une campagne politique en 2024, un parti français d'extrême-droite a affirmé que 77% des viols commis à Paris auraient pour auteur des étrangers⁴⁴, justifiant ainsi leurs propositions de loi les concernant, information qui a même été diffusée sur Europe 1, chaîne médiatique officielle et nationale. Or, cette statistique se trouve ici sortie de son contexte et instrumentalisée à des fins politiques, issue d'une étude extrêmement réduite et non généralisable. Cette utilisation instrumentalisée par les politiques du « mythe du violeur Noir » n'est certainement pas originale puisque présente dans la littérature depuis le siècle passé⁴⁵. Des incidents du Nouvel An à Cologne en 2016⁴⁶ aux posts X⁴⁷ actuels

⁴² Dragotto, lu chez *ibid*.

⁴³ Rey, V. (2021, avril 14). *Culture du viol : ce qu'il faut retenir des chiffres et des témoignages en France*. Marie Claire.

https://www.marieclaire.fr/culture-du-viol-france-statistiques-valerie-rey-robert-crepe-georgette-interview_1317113.asp

⁴⁴ Arte. (2024, décembre 6). 77% des auteurs de viols à Paris seraient des étrangers [Vidéo]. Arte. <https://www.arte.tv/fr/videos/118587-038-A/77-des-auteurs-de-viols-a-paris-seraient-des-etrangers/>

⁴⁵ Lee, H. (2006). *Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur* (I. Stoianov, Trad.; I. Hausser-Duclos, Postface). Le Livre de Poche. (Œuvre originale publiée en 1960). EAN : 9782253115847

⁴⁶ Le Monde. (2016, Janvier 11). *Cologne : de vraies agressions qui suscitent de fausses images*. Le Monde.

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/01/11/cologne-de-vraies-agressions-qui-suscitent-de-fausses-images_4845463_4355770.html

⁴⁷ Anciennement Twitter.

notamment de militants ou députés de l'extrême droite⁴⁸, l'argument du viol permet particulièrement d'incriminer les religions, ethnies et cultures notamment maghrébines et africaines, accusant ainsi les phénomènes d'immigration. Pourtant, de nombreuses enquêtes, notamment celle de l'INED en 2016, rapportent qu'une grande majorité des viols sont commis par une personne connue, et, chiffre d'autant plus parlant, plus d'une femme sur 10 déclare avoir déjà subi un viol au cours de sa vie et 6 femmes sur 10 avoir déjà été la cible de comportements déplacés⁴⁹. Si on considère que cette étude est représentative, et que les femmes constituent près de la moitié de la population mondiale, cela fait beaucoup de femmes agressées, et conséquemment, un certain nombre d'agresseurs. Pourtant, le violeur reste dépeint comme l'exception par l'imaginaire collectif dominant, incarnant un être asocial, opprimé ou encore en marge⁵⁰ de notre société, bien loin des représentations que les études citées dans ce mémoire illustrent. Il n'est pas question d'accuser la totalité des individus masculins d'être des êtres cruels et avides de violer, mais plutôt d'admettre l'existence et la puissance d'un système qui les autorise implicitement à l'être. La culture du viol et le patriarcat fonctionnent de pair, et perpétue non seulement le sexisme mais aussi le racisme et le classicisme.

1.1.4. La naissance de #MeToo

Ainsi, jugée manipulatrice, la parole des femmes perd de sa valeur. Pourtant, les études contemporaines nous démontrent que les fausses accusations de viol⁵¹ se rapprochent plus souvent du mythe que de la réalité⁵². Très peu de femmes ont recours au système judiciaire (seulement 10% contre 20 à 30% pour les autres types de crimes⁵³) et, parmi elles, très peu voient leur procédure aboutir. Selon les données de Valérie

⁴⁸ Libération. (2024, Avril 15). *Quelle est la part des étrangers parmi les auteurs d'agressions sexuelles en France ?* Libération.

https://www.liberation.fr/checknews/quelle-est-la-part-des-etrangeurs-parmi-les-auteurs-dagressions-sexuelles-en-france-20240415_HDT7PUEUIJHYNOZ5C2EM5M67B4/

⁴⁹ Institut Jean-Jaurès. (2020). Viols et violences sexistes : un problème majeur de santé publique.

<https://www.jean-jaures.org/publication/viols-et-violences-sexistes-un-probleme-majeur-de-sante-publique/>

⁵⁰ Le Goaziou, V. (2013). *Les viols en justice : une (in)justice de classe ?* Nouvelles Questions Féministes, Vol. 32(1), 16-28. <https://doi.org/10.3917/nqf.321.0016>.

⁵¹ Egalitaria. (n.d.). *Le mythe des fausses accusations de viol*. Egalitaria.

<https://egalitaria.fr/le-mythe-des-fausses-accusations-de-viol/>

⁵² National Sexual Violence Resource Center. (2010). *False reporting: Overview of issues and data*.

https://www.nsvrc.org/sites/default/files/2012-03/Publications_NSVRC_Overview_False-Reporting.pdf

⁵³ Salmona, M. (2022). *Le livre noir des violences sexuelles* - 3e éd. P. 37-39. Dunod.

<https://shs.cairn.info/le-livre-noir-des-violences-sexuelles--9782100825837-page-107?lang=fr>.

Rey-Robert compilées à l'échelle internationale, il y a 10 ans « *les dénonciations calomnieuses ne [dépassaient] pas 8% du total des dépôts de plainte et tutoient le plus souvent les 2 ou 3%*⁵⁴ ». Ces statistiques sont confirmées par Newman plus récemment en 2017 avec seulement 0,23% des plaintes ayant mené à une mauvaise arrestation et, surtout, aucune ne résultant en une fausse inculpation. De plus, « *pousser la porte d'un commissariat pour dénoncer un viol ne revient pas à jeter un homme en pâture et à s'en laver les mains par la suite en ricanant sous sa cape*⁵⁵ » rappelle la journaliste Nadia Daam. Pourtant, les mouvements de libération de parole semblent terroriser et, « *apparemment, la peur des femmes des années 1980 de trouver un violeur dans leur propre lit [s'est] transformée, dans certains milieux au moins, en peur des hommes de voir leur propre femme crier au viol*⁵⁶ ». Attendez un peu que ces mêmes individus ouvrent le Scum Manifesto⁵⁷ de Valérie Solanas...

Mais est-ce que les féministes ont si tort de voir le viol partout ? D'en vouloir à tous les hommes ? Jusqu'à maintenant, les chiffres semblent soutenir leurs positions - **nos** positions. Selon le rapport annuel du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes sur l'état du sexisme en France de 2024, « *86% des femmes déclarent avoir déjà vécu une situation à caractère sexiste, allant de blagues ou remarques à une insistance pour avoir un rapport sexuel de la part d'un homme voire à des brutalités physiques*⁵⁸ ». Quant aux statistiques internationales, l'UNICEF estime que « *plus de 370 millions de filles et de femmes en vie aujourd'hui - soit 1 sur 8 - ont subi un viol ou une agression sexuelle avant l'âge de 18 ans*⁵⁹ ».

⁵⁴ Crêpe Georgette (2024, 13 octobre). « Les fausses allégations de viol sont rares ».

www.crepegeorgette.com

⁵⁵ Daam, N. (2017, 24 novembre), « Oui, il y aura des (rares) dénonciations calomnieuses de violences sexuelles : et alors ? », Slate.fr.

⁵⁶ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 90.

⁵⁷ Au travers de son Scum Manifesto, Valérie Solanas peint un essai chargé de misandrie burlesque : elle y décrit l'inutilité des hommes mais aussi les bienfaits qu'apporterait leur éradication. Qualifié de « féminisme extrémiste », ce récit questionne la violence de la virilité masculine au travers d'une violence misandre, illustrant la folie meurtrière d'une femme qui imagine un futur sans hommes, ou en tout cas sans la plupart d'entre eux.

⁵⁸ Haut Conseil à l'Égalité (2025). *État des lieux du sexisme en France à l'heure de la polarisation*.

Rapport n°2024-01-22-STER-61.

https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce-sexisme_polarisation_etat_des_lieux_sexisme-vf.pdf

⁵⁹ UNICEF. (2024, 10 octobre). *370 millions de filles et femmes victimes de viols ou d'agressions sexuelles durant l'enfance*. UNICEF France.

<https://www.unicef.fr/article/370-millions-de-filles-et-femmes-victimes-de-viols-ou-dagressions-sexuelles/>

Dans les vingt dernières années, de nombreuses prises de parole ont permis d'appuyer ces statistiques : #MeToo en 2006, puis #YesAllWomen en 2014 et enfin #BalanceTonPorc en 2019⁶⁰ pour ne citer que ceux-là. Ces mouvements ont provoqué des vagues de prise de parole dans la communauté féministe, en partie pour faire prendre conscience que le viol et l'agression sexuelle sont des phénomènes plus récurrents que ce que l'on suppose. Mais ce qui est commun n'est pas nécessairement banal. Ce mouvement international (au moins 85 pays) contribue à une prise de conscience, soit celle de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles dans nos sociétés.

Bourke⁶¹ nous rappelle alors que le viol est avant tout une performance sociale qui varie selon le contexte spatio-temporel, mais n'a absolument rien d'intemporel ou d'aléatoire. Son ancrage est culturel mais aussi social et politique au sens où celui-ci est souvent considéré comme un risque inhérent à la condition humaine dont la mise en garde s'inscrit constamment dans les relations de genre. C'est d'ailleurs un aspect très paradoxal du phénomène :

Le viol peut être simultanément l'une des pires tragédies que l'on puisse imaginer, et un fait de la vie quotidienne. C'est le paradoxe du viol. On le voit comme un crime d'exception, une déviance, comparable au meurtre, une tragédie immensurable, alors que le viol est aussi routine, il est la trame de fond de l'existence des femmes. La « double pensée » est inconfortable. Pour y échapper, on érige un mur entre le « vrai viol » - le viol de fond de ruelle commis par un monstre - et tout le reste : des mensonges honteux de la part des femmes, des malentendus, des accidents de parcours, au pire peut-être des inconduites⁶².

Ainsi, la société a fait du viol l'un des seuls crimes - pour ne pas dire le seul - où la victime se sent coupable et l'auteur cible d'une injustice. Le « vrai » viol - c'est-à-dire « l'inconnu » qui agresse « violemment » est vu comme événement extraordinaire et, progressivement, les femmes concernées sont responsabilisées : c'est à elles que revient le devoir de ne pas se faire violer, ou du tout du moins de confirmer cette hypothèse du viol violent, seul vrai viol. Mais s'il y a un vrai viol et un vrai violeur, il y a aussi une vraie victime.

⁶⁰ Wikipédia. (n.d.). Mouvement MeToo. Wikipédia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_MeToo

⁶¹ Bourke, J., (2007)., *Rape : A History from 1860 to the Present* (p. 6). [« Le viol. Une histoire de 1860 à nos jours »], Londres, Virago.

⁶² Zaccour, S. (2019), *op. cit.*, 137-138.

Malgré les preuves empiriques concernant les violences sexuelles, de nombreux présupposés problématiques restent ancrés dans la pensée commune : pour 42% des français.es, une attitude provocante de la victime en public atténue la responsabilité du violeur, pour 37% d'entre eux, les victimes accusent souvent à tort par vengeance ou déception amoureuse, et enfin, pour 32% d'entre eux, il y a souvent un malentendu à l'origine d'un viol⁶³. En effet, malgré les nombreuses avancées dont peuvent faire preuve nos sociétés, cette idée subsiste, celle d'une victime responsable de ce qui lui arrive. Delvaux, Lebrun et Pelletier le rappellent ainsi : « *victime, séductrice, arriviste, naïve, romantique, manipulatrice, écervelée... Et dans tous les cas, à un degré ou à un autre, coupable, honteuse*⁶⁴ », mais aussi Mithu Sanyal :

*Les victimes sont de telles salopes qu'elles provoquent délibérément les hommes et ne reçoivent que ce qu'elles méritent. La victime est au moins co-responsable du viol, puisqu'elle a appâté l'agresseur avec sa minijupe ou son comportement aguichant. Dans le tréfonds de leur âme, les femmes désirent se faire violer. Surtout celles qui invitent un homme chez elles au premier rendez-vous. Une femme qui se défend ne peut être violée. Mais aussi, paradoxalement, aucune femme ne peut réussir à se défendre contre un viol, alors autant ne pas essayer et ainsi éviter de se faire blesser*⁶⁵.

Pour ne pas subir ces accusations, la victime se doit d'être exemplaire lors du viol, mais également dans l'après. Elle doit alors adopter certains comportements : être brisée, avoir peur des hommes mais aussi ne plus sortir de chez elle, ne plus être en capacité d'avoir des rapports, etc. Dès lors, celle qui recourt par exemple à l'hypersexualisation pour confronter son traumatisme est une menteuse, elle n'est pas vraiment victime, peu importe les preuves. Cette affirmation est de nouveau confirmée par l'affaire des procès de Mazan, puisque Madame Pelicot continue de voir sa vie privée épiée, et plus récemment, se voit interpellée sur les réseaux sociaux depuis qu'un journal a publié en première page une ébauche de sa nouvelle relation. Pour certains internautes, c'est trop tôt, elle n'a pas l'air si traumatisée, elle ne perd pas de temps : elle ne correspond plus à l'image de la bonne victime⁶⁶.

⁶³ Mémoire traumatique. (2019). Enquête Ipsos. Mémoire traumatique.

<https://www.memoiretraumatique.org/campagnes-et-colloques/2019-enquete-ipsos.html>

⁶⁴ Delvaux, M., Lebrun, V., & Pelletier, L. (2015). *Sexe, amour et pouvoir : Il était une fois... à l'université* (p. 16). Éditions Remue-ménage.

⁶⁵ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, .55.

⁶⁶ Arbrun, C. (2025, avril 18). "Elle a pas l'air traumatisée ?", "Elle perd pas de temps" : Gisèle Pelicot est de nouveau en couple, et les réactions sont scandaleuses. *Terrafemina*

Or, les travaux de l'Ecole de Chicago ont théorisé que « *les gens, les groupes et mêmes les populations agissent et interagissent selon le sens qu'ils donnent aux choses et aux situations*⁶⁷ ». Le traitement conféré aux victimes découle donc partiellement de ces significations. C'est ce qui fait des violences sexuelles un sujet si particulier : « *personne n'ose dire qu'une victime d'homicide a voulu être tuée et que cela lui est utile, ni qu'une victime de torture politique a désiré être torturée et en a été excitée jusqu'à en jouir. Mais la victime d'un viol est constamment soupçonnée d'en être à l'origine, de l'avoir mérité, d'y avoir consenti, et d'avoir aimé ça [...]*⁶⁸ ».

Certaines auteures vont encore plus loin dans leurs propos : Paglia⁶⁹ dénonce les mesures de protection à l'égard des femmes comme une infantilisation, Despentes s'estime « *furieuse contre une société qui m'a éduquée sans jamais m'apprendre à blesser un homme s'il m'écarte les cuisses de force, alors que cette même société m'a inculquée l'idée que c'était un crime dont je ne devais jamais me remettre*⁷⁰ ». Elle s'exprime aussi sur l'après-viol et le traitement fait aux femmes qui prennent la parole :

*Post-viol, la seule attitude tolérée consiste à retourner la violence contre soi. Prendre vingt kilos, par exemple, sortir du marché sexuel, puisqu'on a été abîmée, se soustraire de soi-même au désir. En France, on ne tue pas les femmes à qui c'est arrivé, mais on attend d'elles qu'elles aient la décence de se signaler en tant que marchandise endommagée, polluée. Putes ou enlaidies, qu'elles sortent spontanément du vivier des épousables*⁷¹.

1.1.5. Une attaque identitaire

Nous comprenons ici toute l'importance du rapport au corps dans l'agression sexuelle, et de la conception du corps des femmes comme un objet avec plus ou moins de valeur. Le corps comme marqueur d'identité est spécifiquement atteint dans ce contexte. En effet, le viol ou l'agression sexuelle constitue **une attaque non seulement sexuelle mais aussi identitaire**, laquelle passe par la dépossession du corps. Le processus de domination de manière générale s'organise souvent autour du corps de

⁶⁷ Dorais, M. (2015). *Le métier d'aider* (p. 82). VLB éditeur.

⁶⁸ Salmona, M. (2024), *op. cit.*, 92-93.

⁶⁹ Gravel, A.-S. (2021). *Comptes rendus : Camille Paglia, Femmes libres, hommes libres. Sexe, genre, féminisme*. Recherches féministes, 33(2), 205-209. <https://doi.org/10.7202/1076626ar>

⁷⁰ Despentes, V. (n.d.). *Extraits de King Kong théorie*. Booknode.

https://booknode.com/king_kong_theorie_02550/extraits

⁷¹ *Ibid.*

l'individu opprimé, le corps sujet est ainsi réduit à un corps objet⁷². Il est aussi la cible d'une honte comme affect genré, soit « *l'un des moyens les plus insidieux par lequel les femmes en viennent à se reconnaître, se réguler et se contrôler elles-mêmes à travers leur corps*⁷³ ». Déjà à l'ère victorienne, mais aussi bien avant, nous voyons apparaître les prémices de la femme comme objet sexuel soumis au désir de l'homme dans les débats sur la masturbation. En effet, celles-ci devaient s'abstenir de se masturber, ce qui était interdit, « *pour redevenir objet passif du désir de l'imaginaire masculin*⁷⁴ ». La femme est donc, par essence, une sorte de propriété de droit de l'homme désireux.

Or, le corps participe à la définition de notre identité et contribue à déterminer ce que nous sommes. Kilty explique à ce propos :

*Le corps est une toile vierge qu'on habille, qu'on marque, qu'on orne et sur laquelle on dessine pour manifester son sentiment de soi; c'est par conséquent un élément essentiel de notre construction identitaire. Notre façon d'habiller, de marquer et d'orne le corps est une négociation permanente que nous poursuivons tout au long de notre vie, afin que transparaisse un récit biographique qui reflète celui ou celle que nous nous sentons être*⁷⁵.

Ainsi, le viol vient remettre en question la propriété identitaire de son corps, qui nécessite bien souvent par la suite une forme de réappropriation. Mais parlons-nous d'une réappropriation ou des prémices d'une construction de soi non dictée par la menace implicite des violences sexuelles ?

Sinno s'est servi de l'autofiction pour retracer son histoire, pour se raconter, rendre le vécu réel en utilisant des mots et se débarrasser de la douleur. Ayant subi des viols et abus à répétition de la part de son beau-père depuis son plus jeune âge, elle explique que, de son point de vue, on ne peut pas se défaire de l'expérience du viol quand il constitue une aussi grande partie de notre existence puisqu'alors « *le monde entier est perçu à travers ce filtre*⁷⁶ ». Ici, elle réfère aux abus comme partie majeure de son existence puisqu'ils s'étalent sur plusieurs années et dans une période cruciale de développement, mais il nous semble pertinent de sortir ses propos de leur contexte

⁷² Irene (2022), *op. cit.*, 90.

⁷³ Skeggs, B. (1997). *Formations of Class and Gender : Becoming Respectable* (p.123). Sage.

⁷⁴ Dorlin, E. et Chamayou, G. (2005). *L'objet = X. Nymphomanes et masturbateurs XVIIIè-XIXè siècles*. Nouvelles Questions Féministes, 24(1), p. 53-66.

⁷⁵ Kilty, J. M. (2012). Aux prises avec les restrictions et les bandages : la production discursive de l'autoblessure chez les détenues. Dans S. Frigon (Éd.), *Corps suspect, corps déviant* (p. 286). Les Éditions du Remue-Ménage.

⁷⁶ Sinno, N. (2023), *op. cit.*, 201.

précis pour les appliquer à ce que peut signifier pour toutes les femmes de notre époque et des époques passées de grandir dans un système fondamentalement oppressif. « *Pour celui qui n'a connu que cela, c'est depuis l'oppression que tout s'organise. Il n'existe pas un soi non-dominé, un équilibre auquel on pourrait retourner une fois la violence terminée*⁷⁷ ».

Ainsi, le viol en tant que confirmation de l'omniprésence du système patriarcal s'organise dans une existence formatée par la diction de ces règles, et, encore une fois, « *le monde est perçu à travers ce filtre*⁷⁸ ». Aussi, si cette peur et cette confirmation ne sont pas forcément créées par la société (postulat qu'il serait un peu audacieux de faire aussi tôt), le viol vient leur servir de « *caisse de résonance*⁷⁹ ». Catharine McKinnon va encore plus loin et affirme :

*Les normes de genre et la domination masculine et structurelle qui les sous-tend créent une inégalité telle entre les hommes et les femmes qu'il n'est pas certain que les femmes puissent véritablement consentir à quoi que ce soit, notamment parce que, pour pouvoir véritablement consentir, il faut pouvoir ne pas consentir et que le patriarcat prive souvent les femmes de cette possibilité*⁸⁰.

Dès lors, la définition active et individuelle de son identité nous semble un moyen potentiellement accessible de reprendre une forme de pouvoir et de consentir - ou non - aux injonctions sociétales de définition.

1.2. Positionnements identitaires

West a questionné ce que l'on signifie par « identité », mais aussi son contenu moral et ses conséquences politiques. Pour cet auteur, la définition de l'identité se situe entre le désir et la mort, plus particulièrement dans la quête de sens existentiel et de ressources matérielles. L'identité concerne « *les corps, les terres, le travail et les instruments de production*⁸¹ [traduction libre] ». Néanmoins, l'être humain a une grande

⁷⁷ *Ibid.*, 202.

⁷⁸ *Ibid.*, 201.

⁷⁹ *Ibid.*, 71.

⁸⁰ McKinnon, lu chez Catala, A. (2023). *Les injustices épistémiques dans La Conversation des sexes*. *Philosophiques*, 50(2), 317–327. <https://doi.org/10.7202/1111078ar>

⁸¹ West, C. (1995). *A matter of life and death*. In J. Rajchman (Ed.), *The identity in question* (p. 17). Routledge.

tendance à chercher des explications dites « naturelles » aux choses⁸². Et la sexualité se trouve précisément à l'intersection entre la construction sociale et la manie biologique. Selon Simon et Gagnon, trois types de scripts sexuels⁸³ sont ancrés dans nos sociétés : d'abord, les scripts culturels *from above* contiennent ce qui est moralement acceptable, les lois, les normes, et donc également ce qui est interdit. Ensuite, les scripts interpersonnels proviennent de nos interactions : comment chaque individu apprend à se concevoir en fonction de ses échanges, et comment ceux-ci nous façonnent. Finalement, les scripts intrapsychiques *from below*, ou comment nous acceptons, refusons, reformulons les deux premiers types. Ce dernier type est porteur de créativité, de potentialité : nous pouvons accepter ce qui arrive *from above*, ou chercher d'autres manières de se dire *from below*.

1.2.1. *From above*

D'abord, qu'est-ce qui est imposé ? Légalement, une personne qui subit une agression sexuelle ou un viol est une victime. Selon un dictionnaire classique, une victime est soit « *une créature vivante offerte en sacrifice aux dieux* », soit comme une « *personne qui subit les injustices de quelqu'un, ou qui souffre (d'un état de choses)*⁸⁴ ». C'est par l'imaginaire social, lequel « *est composé des représentations sociales et stéréotypes / mythes sur différents groupes sociaux, [et] structure les attentes sociales en matière de rôles de genre et scripts sociaux de part une position donnée*⁸⁵ » que les croyances se fondent et se véhiculent. Ce que nous constatons, c'est que la première scène de représentation des victimes est la sphère judiciaire, or, la victime n'est pas définie dans le droit français. Si nous cherchons un peu plus loin, elle l'est dans le droit européen et international, de la manière suivante : les victimes sont des « *personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle ou une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, [...]*⁸⁶ ». Elle est souvent synonyme de

⁸² Hacking, I. (2001, janvier 11). *Philosophie et histoire des concepts scientifiques* [Conférence]. Collège de France.

<https://www.college-de-france.fr/fr/enseignements/philosophie-et-histoire-des-concepts-scientifiques>

⁸³ Simon, W., & Gagnon, J. H. (1968). Sex talk: Public and private. *ETC: A Review of General Semantics*, 25(2), 173-191. <https://www.jstor.org/stable/42574431>

⁸⁴ Dictionnaire Le Robert

⁸⁵ Catala, A. (2023). Les injustices épistémiques dans La Conversation des sexes. *Philosophiques*, 50(2), 317–327. <https://doi.org/10.7202/1111078ar>

⁸⁶ La Rédaction (2023), *Justice : l'évolution du statut de la victime dans la procédure pénale*.

plaignant, ou partie lésée, donc systématiquement subordonnée à l'idée d'infraction, et toutes les victimes sont considérées de la même manière indifféremment de la cause (action humaine ou naturelle par exemple), en tout cas sur le plan strictement théorique.

Mais la catégorie sociale des victimes constitue un groupe hétérogène : toutes les victimes ne souffrent pas de la même façon et ne souhaitent pas obtenir la même chose. Néanmoins, elles semblent toutes vouloir obtenir la reconnaissance de leurs souffrances. Les violences sexuelles sont un cas particulier. Un très faible pourcentage des victimes entame des démarches juridiques, soit seulement 10% pour 20 à 30% pour les autres types de crimes⁸⁷ et le traitement sociétal et juridique qui leur est réservé est également assez spécifique (voir supra).

Ce que nous remarquons, peu importe la définition utilisée, c'est cette idée de subir, de position passive qui ne peut pas répondre, pas réagir. La victime de violences sexuelles voit, lors de son agression, sa vie s'éteindre, et tout espoir d'aller mieux disparaître. Les constructions sociales nous empêchent de penser le viol **autrement**.

1.2.2. *From below*

Pour s'éloigner de cette représentation de la victime passive, dont la vie est détruite et qui ne sera plus jamais heureuse, certains mouvements féministes (et notamment le féminisme abolitionniste⁸⁸) ont repris le terme *survivante* dans les années 1990. Cela permet de redonner une forme d'agentivité à la personne ayant vécu les abus : « *elle survit (activement) versus elle est transformée en victime (passivement)* ⁸⁹ ». Ce terme, au même titre que les diverses stratégies féministes visant à remettre en question l'ordre patriarcal, s'inscrit dans une volonté stratégique d' *empowerment* ou empouvoirement :

*Réaction saine à une situation qui ne l'est pas, l'empowerment se manifeste par un refus de la fatalité, du statu quo et d'un ordre des choses moralement ou socialement injuste. Il implique une conscientisation qui instaure un rapport différent à soi et aux autres, mais aussi une résistance aux idéologies et aux institutions sociales qui briment et oppriment*⁹⁰.

⁸⁷ Salmona, M. (2024), *op. cit.*, 37-39.

⁸⁸ Ricordeau, G. (2019). *Pour elles toutes. Femmes contre la prison* (Coll. Lettres libres). Lux Éditeur.

⁸⁹ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 128.

⁹⁰ Dorais, M. (2015), *op. cit.*, 98.

Ici, nous entendons la survivante comme une femme qui *sur-vit*, qui vit au-delà, au-dessus, dans l'après et déjoue donc la fatalité assumée. Le terme de survivant implique une action en lien avec les états de vie ou de mort mais également sur un mode relationnel. C'est-à-dire qu'on survit à quelqu'un ou quelque chose.

Nombre de victimes de violences sexuelles rapportent un sentiment de mort psychique, la sensation de ne plus être tout à fait une personne mais plutôt un objet. Elles peuvent parfois même se décrire comme des « *mortes-vivantes*⁹¹ », tant l'atteinte physique et psychique est ressentie de manière violente. La conception du viol comme d'une mort spirituelle n'est pas nouvelle puisque, déjà en 1978, Gisèle Halimi abordait celui-ci au cours d'un procès en amenant des notions de souffrance psychologique irréversible, de destruction, de perte d'identité et de mort⁹². Susan Griffin écrit que « *[le viol est] un acte d'agression dans lequel la victime est privée de son autonomie. C'est un acte de violence qui, même lorsqu'il n'est pas suivi de coups ou d'un meurtre, porte néanmoins toujours en lui la menace de la mort* »⁹³, et Tanya Horek que « *même s'il n'entraîne pas la mort biologique, [le viol] se présente néanmoins comme une forme de mort symbolique* »⁹⁴.

Le survivant « *entretient une relation intense, déterminée par une épreuve extrême, à des morts - ceux qui n'en sont pas revenus - mais aussi aux vivants ordinaires dont il est en quelque sorte séparé par sa relation à ces morts et à cette épreuve*⁹⁵ ». Au final, un survivant c'est « *un vivant, un encore-vivant, là où, en principe, il devrait y avoir un mort*⁹⁶ ».

Et il pourrait effectivement y avoir un mort, puisqu'au delà du viol, le patriarcat de manière large semble être ce qu'il y a de plus létal pour les femmes. Russell et Radford qualifient ainsi le féminicide d' « *assassinat misogyne des femmes par les hommes*⁹⁷ » et rappellent que celui-ci consiste en une attaque purement identitaire, et en un meurtre d'une femme principalement en raison de son genre. Le féminicide

⁹¹ Salmona, M. (2024), *op. cit.*, 92-93.

⁹² Badinter, E. (2003), *op. cit.*

⁹³ Griffin, S. (1979). *Rape : The Power of Consciousness*, p.3. ["Viol. Le pouvoir de la conscience"], New York, Harper & Row.

⁹⁴ Horek, lue chez Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 76.

⁹⁵ Brossat, A. (1998) . La place du survivant. Une approche arendtienne. *Revue d'Histoire de la Shoah*, N° 164(3), 79-90. <https://doi.org/10.3917/rhsho1.164.0080>.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Russell, D., & Radford, J. (1992). *Femicide: The politics of woman killing* [*Féminicide : les implications politiques du meurtre des femmes*]. Twayne.

représente ainsi « *le paroxysme de la destruction d'une identité devenue tellement vulnérable que l'on peut lui donner la mort*⁹⁸ ». Les médias sont remplis d'histoires sordides de crimes sexuels qui se terminent en tragédies ou de maris assassins. En France, 139 féminicides ont été recensés durant l'année 2024 et figurent sur le « mur de femmages⁹⁹ » de l'association noustoutes.org. En voici quelques exemples : Leïla, 50 ans, a été tuée d'une balle par son conjoint le 11 janvier à Brassac. Magali, 52 ans, a été retrouvée à Bretoncelles, décédée dans une camionnette, le corps emballé dans un sac, assassinée par son mari, lequel avait été auparavant condamné pour violences conjugales. Le 25 janvier, Christelle, 29 ans, a été retrouvée démembrée à Saint-Benoît. Maylis, 18 ans, a été retrouvée le 22 février dans un sous-bois à Chilly-Mazarin. Corinne, 60 ans, a été poignardée à mort par son propre fils à Lectoure le 8 avril. Barbara, 24 ans, a été retrouvée décédée et dénudée à son domicile le 10 décembre à Avignon.

Et, puisqu'il « *n'est pas un pays au monde où les femmes sont à l'abri des violences masculines, à tout âge, dans tous les espaces et sous multiples formes*¹⁰⁰ », survivre, en tant que femme, est-ce que ce n'est pas, après tout, simplement réussir à vivre *malgré* notre appartenance à un monde qui n'est pas fait pour nous ? vivre *au-dessus* d'une menace constante et bien réelle de mort physique et psychique imminente ? Finalement, est-ce qu'on ne choisit pas de *sur-vivre* pour ne plus être la victime qui *subit* et se tapit dans la peur ?

1.2.3. Victime OU survivante

Si nos questionnements s'organisent majoritairement entre la victime qui *cesse* de l'être pour devenir autre chose, c'est parce que la victime et la survivante ne semblent pas pouvoir cohabiter au sein de la littérature. En effet, « *souvent, on trouve dans les livres de survivants l'idée qu'ils ne veulent pas adopter une attitude de victimes, ou qu'ils ne veulent pas être considérés comme des victimes*¹⁰¹ ».

⁹⁸ Brugère, F. (2023) . Une sensibilité féministe De la souveraineté à l'interdépendance. Esprit, Janvier-Février(1), 83-92. <https://doi.org/10.3917/espri.2301.0083>.

⁹⁹ #NousToutes. (2024, March 5). *Mur de femmages 2024*. #NousToutes. <https://www.noustoutes.org/mur-femmages-2024/>

¹⁰⁰ Ucendo, J. (2022) . « *Violences de genre et résistances* », Alternatives Sud, n° 28 // Aurélie Leroy (dir.), CETRI – Syllepse, troisième trimestre 2021, 176 p. Revue internationale et stratégique, N° 125(1), IV-IV. <https://doi.org/10.3917/ris.125.0161d>.

¹⁰¹ Sinno, N. (2023), *op. cit.*, 198.

Dans son article “Être victime, devenir survivant”, Legrand¹⁰² relate les propos de Riss lequel lutte pour se défaire de l’étiquette de victime : « *Je n’avais jamais pensé à me définir ainsi. J’étais blessé, [...]. J’étais vivant. Mais pas “victime” [...]. “Innocent”, j’étais innocent*¹⁰³ ». Cette opinion est partagée et reprise par Simon Fieschi qui finit par se définir comme *survivant* au tribunal, lequel « *a des devoirs, une responsabilité, [...] : témoigner*¹⁰⁴ ». Le fait d’être victime semble s’opposer à une forme d’agentivité. Ainsi, il faut agir. Souvent, l’action se fait sous la forme d’une prise de parole, d’un témoignage. Or, « *lorsque le fait de rompre le silence est considéré comme la voie nécessaire vers la guérison ou comme la stratégie politique privilégiée, les survivants se retrouvent contraints à avouer, à raconter leurs agressions, à donner des détails, et même à le faire publiquement*¹⁰⁵ ». Ce devoir nous paraît poser question : bien qu’une identité comporte un revers moral et politique, puisqu’on choisit (ou non) de se désigner comme tel, l’invitation à se définir ne doit pas, pour nous, s’accompagner d’une injonction au récit.

Mais les femmes ont-elles réellement accès à un droit de se définir ? Katie Rolphe souligne un point essentiel : « *appeler [...] les victimes de viol des “survivantes” - comme pour un incendie, un accident d’avion ou l’Holocauste-, c’est comparer le viol à la mort*¹⁰⁶ ». A raison, puisque c’est précisément ce que nous venons de faire, et cette utilisation ne manque pas d’être vivement critiquée.

1.2.4. *Se réinventer, mais dans les clous*

Le manque d’adéquation potentiel des victimes avec la définition *from above* invite les femmes à se réinventer, à faire preuve de créativité pour sortir d’une étiquette parfois ressentie comme imposée. Sanyal, lors d’une lecture à Berlin, a été confrontée à un groupe de jeunes femmes qui considéraient le mot « victime » comme restrictif : « *elles avaient l’impression d’être enfermées dans un tiroir, avec l’étiquette « victime de viol » collée dessus, dont elles ne seraient jamais autorisées à sortir*¹⁰⁷ ». Plusieurs discussions ont abouti au terme de « survivante », entre autres, qu’elle a employé dans

¹⁰² DIES. (n.d.). Être victime, devenir survivant. <https://dieses.fr/etre-victime-devenir-survivant>

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Alcoff et Gray-Rosendale, lu dans Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 116.

¹⁰⁶ Roiphe, K. (1994). *The morning after: Sex, fear, and feminism on campus*. Back Bay Books.

¹⁰⁷ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 260-261.

un article et pour lequel les journalistes ne l'ont pas épargnée. D'autres, comme Andrea Dworkin, se sont fait vivement accuser de « *comparer les femmes aux survivants des camps de concentration*¹⁰⁸ ». Donc, faire preuve de créativité, oui, mais dans les limites d'un schéma existant. Ce que nous constatons, c'est l'interdiction de se raconter comme elles le veulent. Il est difficile de trouver les mots pour se dire au vu des impositions culturelles et sociétales qui participent à construire une histoire stéréotypée, et le fait de trouver quelque chose de nouveau, de plus personnel ne supprime pas l'injonction à s'insérer dans un certain narratif.

Fricker définit les injustices épistémiques¹⁰⁹ comme un niveau de crédibilité ou d'intelligibilité accordé à un individu selon son identité sociale et les biais liés. Catala exemplifie ainsi : « *par exemple, s'il existe un stéréotype selon lequel les femmes sont trop sensibles ou émotives, le témoignage d'une femme qui dénoncerait une blague sexiste ou un geste déplacé pourrait facilement ne pas être prise au sérieux, voire tournée en dérision, par son auditoire*¹¹⁰ ». Ce phénomène est composé de deux versants : d'abord, les **injustices herméneutiques**, soit les ressources interprétatives de la société, émergent majoritairement des représentations des groupes dominants. Donc, si le terme victime est d'usure et que celui de survivante ne fait pas partie du vocabulaire dominant, il ne sera pas accessible. Le deuxième versant des injustices épistémiques consiste en l'**injustice testimoniale**. Ainsi, la société, composée des institutions et des proches, fait preuve d'une réceptivité moindre quant aux témoignages émergents, dans ce contexte, des femmes dénonçant le phénomène des violences sexuelles. L'étouffement testimonial consiste, en réaction à la connaissance de ce manque de considération, au fait de choisir de se taire ou d'adapter son discours à ce qui est attendu ou recevable par ses interlocuteurs. Ainsi, bien souvent, les prises de parole sont modelées en fonction de cette sphère de l'entendable.

De plus, nous avons facilement accès, grâce aux médias, aux positions et aux discours sur le viol de célébrités : Alyssa Milano, Lucie Lucas, Demi Moore, Adèle Haenel, Camila Mendes¹¹¹ ou encore, plus récemment, Gisèle Pelicot, que ce soit pour

¹⁰⁸ Badinter, E. (2003), *op. cit.*, 26.

¹⁰⁹ Fricker dans Catala, A. (2023), *op. cit.*

¹¹⁰ Catala, A. (2023), *op. cit.*

¹¹¹ Cosmopolitan. (2025, janvier 7). Ces stars ont eu le courage de dénoncer l'agression sexuelle qu'elles ont subie. *Cosmopolitan*.

témoigner d'une expérience d'agression sexuelle ou d'un soutien à d'autres l'ayant vécu. Mais qu'en est-il des gens comme vous et nous ? Comment les femmes décrivent-elles l'impact des violences sexuelles vécues dans la trame de leur parcours de vie ? Et en quoi cet (ou ces) événement(s) participe(nt)-il(s) à une reconstruction identitaire dynamique ? Par dynamique, nous entendons que l'identité est à la fois un processus de construction par soi pour soi et un processus social qui nous assigne, nous détermine, mais auquel nous pouvons également résister.

1.3. Conséquences et stratégies de coping

1.3.1. *Victimologie*

Selon les études statistiques, environ 50% des victimes d'un crime quel qu'il soit souffrent d'un stress modéré à important¹¹², et en résulte le développement d'une vision négative d'elles-mêmes et du monde extérieur. Ceci nous permet de comprendre l'intérêt à questionner les impacts du crime que constituent les violences sexuelles. Les interventions nécessitent néanmoins d'interroger l'évaluation que l'individu fait lui-même de sa souffrance, et leurs besoins peuvent différer drastiquement, tout comme il est tout à fait plausible que certaines personnes ne ressentent ou n'expriment pas de souffrance. D'après une étude de Gaudreault et Poupert en 2002¹¹³, les principaux besoins évoqués sont généralement la protection, l'écoute, le fait d'être cru, la restitution, l'information, l'assistance, un statut spécial dans le système pénal, être traité avec dignité, la confidentialité et la l'assistance professionnelle d'un thérapeute.

Pour les victimes d'agressions sexuelles plus précisément, ces besoins ne diffèrent pas vraiment. Mais d'autres facteurs peuvent venir s'ajouter : la peur des représailles, le sentiment de culpabilité, l'impression d'être seul face à une telle situation, la peur des remarques, jugements ou le bouleversement de leurs relations. Il est vrai que de nombreux stéréotypes poursuivent les victimes malgré la difficulté évidente de leur situation. Elles peuvent endurer diverses affections par la suite, qui

<https://www.cosmopolitan.fr/ces-stars-ont-eu-le-courage-de-denoncer-l-agression-sexuelle-qu-elles-ont-subi.2091512.asp>

¹¹² Hill, J.K. (2003). *Victims' Response to Trauma and Implications for Interventions*, Ottawa, Department of Justice Canada.

¹¹³ Campbell, R., & Soeken, K. L. (2016). *Introduction to intervention with crime victims*. Chapter 3&10. University of Ottawa Press.

diffèrent selon l'âge, la nature de l'agression, l'identité de l'agresseur, la fréquence des agressions et leur durée, le degré de violence utilisée, la réaction de l'entourage et la possibilité d'obtenir une assistance rapidement. Ces affections peuvent être les suivantes : problèmes psychologiques (tristesse, dépression, rage, pensées suicidaires..), problèmes relationnels, troubles alimentaires, problèmes physiques (fatigue, infections sexuellement transmissibles, blessures, grossesse indésirée..), de la frustration ou de l'angoisse, des problèmes de dépendance, des problèmes économiques et sociaux ou encore des difficultés autour de la sphère sexuelle (hypersexualité / sexualisation, perte de désir, douleurs lors des rapports), lesquels peuvent persister sur une longue durée.

1.3.2. *Stratégies de coping et reconstruction identitaire*

Face à ces lourdes conséquences physiques et psychiques, certaines stratégies peuvent - consciemment ou non - être mises en place. Les stratégies de coping ou le coping, en français stratégies d'ajustement, sont définies comme « *l'ensemble des efforts cognitifs et comportementaux destinés à maîtriser, réduire ou tolérer les exigences internes ou externes qui menacent ou dépassent les ressources d'un individu*¹¹⁴ ». Certaines peuvent être considérées néfastes ou à risque, comme la prise de drogue, l'hypersexualisation, l'automutilation. Elles consistent à détourner l'attention de la source de la souffrance ou à retrouver une forme d'agentivité, mais n'agissent que temporairement. D'autres, comme le recours à l'imaginaire, la redéfinition identitaire, le recours à divers types de thérapies nous paraissent avoir un impact à plus long terme et nous permettent de définir tout un processus d'adaptation : trouver une nouvelle manière de fonctionner, de vivre. L'utilisation de stratégies pour créer autre chose - de positif - qui compense le poids du traumatisme.

La reconstruction psychique par la narration, permet par exemple de mettre en tension une identité par l'expérience du soi (*below*, ce que l'on ressent) et une identité projetée ou imposée par doxa (*above*, ce qui est considéré comme devant être ressenti), ce qui contribue aussi à la création de conflits intrapsychiques plus ou moins importants. La femme, suite à une agression ou un viol, peut être victime, survivante, aucun des deux ou encore autre chose. L'idée est de libérer un « *sens du soi*¹¹⁵ [traduction libre] ». Mais ce processus nécessite l'acceptation et la reconnaissance de l'affect généré et de

¹¹⁴ Lazarus, R. & Folkman, S. (1984). *Stress, appraisal and coping*. New York : Springer.

¹¹⁵ Thorndike, K. (n.d.). *Buried under identities. How to free my sense of self?* The Autoethnographer.

ses conséquences. Or, la douleur émotionnelle, douleur à part entière, est souvent moins considérée que les chocs physiques (d'où le vrai viol violent) et l'individu finit par développer des **stratégies de coping** pour mettre cette douleur à distance. Sur le même mode que les injustices épistémiques, les principes de la psychologie grand public fonctionnent principalement avec les narratives dominantes, soit les mêmes responsables de ce qui a causé la nécessité d'y recourir. Les femmes doivent construire de nouvelles façons de se voir et de se ré-inventer. Ce que nous nous demandons ici, c'est comment articulent-elles alors leur créativité nécessaire à la guérison avec les injonctions sociétales de bonne victime ?

En conclusion, le féminisme est de nos jours fréquemment défini comme « *un ensemble de mouvements et d'idées philosophiques qui partagent un but commun : définir, promouvoir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, social et juridique entre les femmes et les hommes*¹¹⁶ ». Le féminisme revendiqué dans ce mémoire se veut partie d'une criminologie féministe et queer au sens de Gwen Ricordeau¹¹⁷, soit un féminisme intersectionnel¹¹⁸ qui considère la diversité des expériences des femmes et comporte aussi l'idée d'une aspiration à l'égalité totale entre les femmes elles-mêmes, quelles que soit leurs identités sociales, et à l'égalité définitionnelle : soit un accès équivalent au choix quant à définir son vécu. Ce que nous souhaitons déployer ici, c'est un féminisme qui lutte contre les oppressions mais n'en construit pas de nouvelles pour y parvenir.

C'est précisément pour cette raison que nous refusons d'adhérer à l'imposition du terme de victime et au refus simple et sans équivoque du celui de survivante à des vécus traumatiques de par la question des privilèges. Nous pensons qu'il ne peut pas être question de privilèges lorsqu'on parle de perte : il n'y a pas de hiérarchie de la perte, mais celle-ci peut effectivement être vécue à différents niveaux d'intensité. Nous rejoignons ici la ligne narrative de Sanyal¹¹⁹ pour interroger huit femmes à se définir selon leurs propres mots qu'ils soient ou non en adéquation avec les normes établies.

¹¹⁶ Oxfam France. (n.d.). Le féminisme à travers ses mouvements et combats dans l'histoire. *Oxfam France*.

<https://www.oxfamfrance.org/inegalites-femmes-hommes/le-feminisme-a-travers-ses-mouvements-et-combats-dans-lhistoire/#:~:text=On%20d%C3%A9finit%20le%20f%C3%A9minisme%20comme,les%20femmes%20et%20les%20hommes.%20%C2%BB>

¹¹⁷ Ricordeau, G. (2019), *op. cit.*

¹¹⁸ Crenshaw, K. (2023). *Intersectionnalité* (Coll. Petite Bibliothèque Payot). Payot & Rivages.

¹¹⁹ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*

Tendre un fil où il est possible de se dire sans être dit, et de dénouer les liens entre réalités et représentations : les femmes ne vivent pas au travers de faits objectifs, mais, comme tout être-humain, au travers de leurs propres yeux. Et ce que nos yeux constatent, c'est le fil tendu par le patriarcat entre le viol d'une femme et son meurtre, notamment avec l'histoire de Laetitia, racontée par Jablonka, et dont le parcours à la fin tragique éclaire le fonctionnement de notre société : « *un monde où les femmes se font harceler, frapper, violer, tuer*¹²⁰ ». Nous souhaitons ainsi tenter de porter les voix de femmes pour confronter les faits et leur interprétation.

Ainsi, pour rappel, notre recherche vise à répondre à la question suivante : **comment les femmes décrivent l'impact des violences sexuelles sur leur définition identitaire et au travers de quel statut ?**

¹²⁰ Jablonka, L. I. (2021). *Laetitia*. Seuil.
<https://www.seuil.com/ouvrage/laetitia-ivan-jablonka/9782021291209>

2. Questionnements méthodologiques

2.1. La recherche qualitative

Notre analyse est qualitative, laquelle est à la fois une méthode de collecte des données (l'entretien, aussi appelé entrevue ou interview, l'observation, et le document) et une méthode d'analyse des données (théorisation ancrée, thématique, etc.). Pour collecter nos données, nous avons privilégié l'entretien semi-dirigé, issu de la sphère clinique et utilisé pour la première fois en contexte de recherche par Charles Booth¹²¹. Ce type de collecte d'informations de première main sera ensuite déployé à l'époque de l'École de Chicago avec notamment Becker et Goffman, jusqu'à devenir un outil très répandu aujourd'hui en sciences sociales. Nos entretiens prendront la forme de récits de vie afin d'obtenir un récit le plus complet possible sur la construction identitaire pré- et post- agression.

Madeleine Grawitz définit l'entretien comme un « *procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé* » (p.314), d'une « *forme de communication établie entre deux personnes qui ne se connaissent pas* » (p. 315)¹²². Ce mode d'investigation peut, entre autres, être utilisé dans une démarche d'analyse inductive, afin de produire une hypothèse de manière heuristique et de rendre compte du phénomène étudié *from the bottom up*. Selon l'ouvrage de Depelteau¹²³, elle comporte alors quatre étapes : d'abord, il s'agit de mener lesdites entrevues, puis les réponses doivent être retranscrites et répertoriées de manière à être analysées. Ensuite, le chercheur soumet ces données au processus de codage de son choix, pour finalement produire des énoncés généraux.

Au sein des types d'entretien, de manière plus précise, nous retrouvons le récit de vie ou histoire de vie qui se définit selon Chalifoux comme « *un récit qui raconte l'expérience de vie d'une personne. Il s'agit d'une œuvre personnelle et autobiographique stimulée par un chercheur de façon à ce que le contenu du récit exprime le point de vue de l'auteur face à ce qu'il se remémore des différentes situations* ».

¹²¹ Gaudet, S. & Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative: Du questionnement à la rédaction scientifique* (p. 28-31). Les Presses de l'Université d'Ottawa.

¹²² Grawitz, M. lu chez Dépelteau, F. (2000). *La démarche d'une recherche en sciences humaines* (p. 314-322). Les Presses de l'Université Laval, De Boeck Université.

¹²³ Dépelteau, F. (2000), *op. cit.*

*qu'il a vécues*¹²⁴ ». Le recours à une recherche qualitative via le récit de vie nous permet ainsi de chercher à comprendre les sens sous-jacents à une expérience globale et hautement subjective, pour ainsi tenter d'explicitier un phénomène social plus large. Ici, il est question de rendre compte d'une vision individuelle en relation avec autrui, et des conséquences qu'un événement peut avoir sur toute une trajectoire de vie. Le projet qualitatif permet ainsi une étude du social, soit un objet complexe, changeant et intersubjectif.

Dans le cadre spécifique de notre recherche, l'intérêt pour les entretiens vient du fait que ceux-ci représentaient pour nous la manière la plus simple d'accéder à des expériences vécues d'agression sexuelle et à déployer la parole quant à ses impacts au sens large. Nous avons pu contextualiser ces histoires dans une histoire de vie plus large et un contexte sociopolitique de culture du viol, qui peut être reconnue dans les histoires, les anecdotes. L'échange prend alors sens au prisme de cette culture du viol que nous postulons comme inhérente à la condition des femmes en société, et les témoignages viennent par ailleurs alimenter ce postulat.

2.2. Identification des matériaux de recherche

2.2.1. Localisation des sources

Le principal matériel de nos analyses est constitué d'entretiens de recherche. Nous avons collecté des données via la réalisation d'entrevues semi-directives avec **8 participantes**. Les entretiens s'adressaient en premier lieu à un groupe de 5 à 10 personnes dépendamment de nos ressources temporelles et volontaires pour établir, au moyen d'entretiens multiples, un récit de vie. Nous avons demandé systématiquement, en amont, l'accord des participantes afin de pouvoir les enregistrer et travailler grâce à ces données au moyen d'un formulaire de consentement éclairé, dont une version vierge est jointe en annexe. L'utilisation de l'entretien comme matériel tient d'abord de sa richesse mais aussi de la dimension de co-construction de sens : celui-ci constitue avant tout un processus de communications qui permet aux deux interlocuteurs d'échanger et d'aboutir à des interprétations empiriques quant à un sujet. L'aspect relationnel prend

¹²⁴ Chalifoux, J. lu chez Dépelteau, F. (2000), *op. cit.*, 322.

aussi une place majeure puisque le sujet nécessite une forme de confiance, néanmoins il n'est pas question d'une visée thérapeutique, mais plutôt d'une tentative de compréhension du monde social à travers l'expérience humaine individuelle.

Les entretiens sont individuels pour développer cette relation dite de confiance, et semi-dirigés pour laisser une grande liberté d'expression tout en évoquant certaines thématiques considérées comme pertinentes du fait de la recension de la littérature ou des précédents entretiens (itératif). L'intervieweur est un facilitateur et un guide¹²⁵, mais ne cherche pas à interférer ou à influencer les réponses de manière à obtenir un récit individuel et personnel, non influencé par nos propres préconceptions.

2.2.2. Construction de l'échantillon

Nos critères de sélection sont les suivants : des femmes, entre 18 et 25 ans, résidant en France et ayant au moins partiellement grandi dans une culture française (afin de partager les références culturelles et sociales sur lesquelles nous nous appuyons pour l'analyse), lesquelles ont vécu une agression sexuelle ou un viol ou cours de leur vie. Nous avons choisi d'exclure les cas d'incestes et les diverses identités de genre autre que le cisgenrisme, non pas par manque d'intérêt, mais pour des questions de faisabilité et de représentativité. De même, l'exclusion de femmes non familières avec la culture française ne tient pas d'un manque d'intérêt (bien au contraire), mais de la constatation que les réalités quant à une libération collective peuvent grandement varier en fonction de ce facteur, et de la volonté de se centrer sur un point géographique (déjà vaste puisque correspondant à un pays entier) pour concentrer nos représentations et préciser nos inductions.

2.2.3. Démarche et faisabilité

Le sujet des violences sexuelles étant très sensible, il pose d'office un problème de faisabilité, notamment par l'accès à des victimes volontaires pour témoigner. Néanmoins, nous avons eu l'occasion, dans notre parcours antérieur, d'occuper une place de vice-présidente dans une association luttant contre les violences sexistes et sexuelles en France : Main Violette Caen. Nous avons ainsi, via cette association, déposé un appel à participantes sur les réseaux sociaux en expliquant brièvement le

¹²⁵ Gaudet, S. & Robert, D. (2018), *op. cit.*

cadre, soit la réalisation d'un mémoire sur les violences sexuelles, et les attendus, soit des entretiens via Teams (de par la double diplomation au Canada qui nous empêchait d'être présente sur place). Du fait de cette expérience et les contacts que cela nous a permis, nous disposions dès le départ d'un échantillon de +/- 10 femmes volontaires et relatant d'un vécu d'agression sexuelle. Néanmoins, certaines participantes ont cessé de répondre et nous avons respecté leur silence courriel. Nous précisons ici que bien que certaines fassent partie du paysage militant, ce n'est absolument pas le cas de toutes (4/8).

Une fois que les personnes souhaitant participer nous ont contacté (sur le réseau social Instagram pour la majorité), nous avons développé notre étude ainsi que la marche que nous souhaitions suivre, sans évoquer certains termes typiquement concernés par notre question ("victime" notamment) et avons proposé un premier entretien à chacune, pour installer un climat de confiance d'abord, mais aussi pour répondre aux éventuelles questions et expliciter la démarche. Nous exposons lors de cette entrevue le cadre, soit un mémoire en criminologie sur les violences sexuelles qui nécessite de relater d'un récit de vie global, mais aussi d'aborder les violences de manière plus spécifique, ceci via un entretien de recherche et non thérapeutique, et nous précisons garantir l'anonymat ainsi qu'utiliser un dispositif d'enregistrement. Un temps de réflexion était toujours proposé avant de commencer les entretiens plus concrets. Un à deux entretiens étaient effectués pour chaque participante, d'une heure chacun en moyenne, et un dernier était proposé à titre de débrief si elles en ressentaient le besoin. Pour nous aider dans notre démarche, nous avons fait appel à Elodie Querton, une professeure de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve qui nous a permis de comprendre comment construire un réel espace de parole et d'écoute pour chacune de ces femmes.

Deux critères étaient notamment précisés aux participantes : la présence d'un entourage soutenant, pouvant assister l'après-entretien si celui-ci déclenche des réactions émotionnelles vives, et une réelle volonté de parler. Nous posions notamment la question du « pourquoi ? » quant à leur participation, afin de tenter au mieux de déceler si l'engagement venait de leur propre chef ou d'un désir de « faire plaisir au chercheur ».

2.2.4. Précisions

Grâce à ces entretiens, nous avons tenté de dresser leur histoire de vie pour tenter de construire un récit, et comprendre comment l'agression sexuelle ou le viol qu'elles ont subi ont potentiellement pu influencer d'une manière ou d'une autre leur histoire de vie, mais aussi de manière plus spécifique la définition de leur identité. La construction d'un schéma reprenant les grands thèmes repérés dans la littérature nous ont permis d'établir une ligne directrice et d'approfondir les sujets pertinents à ma question de recherche, tout en laissant **une grande liberté d'expression à mes interlocutrices et donc une possibilité d'explorer ce qui leur semblait pertinent.**

Ces récits nous sont de manière évidente destinés et se sont donc fait sur un mode hétéro-attribué (elles se racontent à quelqu'un et non pas à elles-mêmes), il est donc pertinent de garder en tête qu'elles se raconteraient peut-être différemment dans un autre contexte. Néanmoins, le fait de nous voir comme une pair semble au premier abord être un atout pour tenter d'acquérir la plus large sincérité possible. En effet, nous sommes une femme de la même tranche d'âge, impliquée dans des activités militantes - non pas qu'elles se reconnaissent toutes comme tel, mais c'est un avantage qui peut tout de même nous aider à apparaître comme un individu de confiance.

Ici, nous ne faisons pas de distinction entre agression sexuelle et viol, la définition étant dynamique selon les juridictions et les contextes, et nous n'interrogeons pas explicitement nos interviewées sur leurs définitions puisque le premier critère d'inclusion leur étant présenté est celui d'avoir vécu cet événement, elles se définissent donc comme en ayant subi. A ce stade, nous ne postulons ni absence ni vécu de souffrance, mais interrogeons tout simplement son existence et ses répercussions. Nous n'avons pas non plus d'intérêt particulier pour la définition légale, bien que la volonté première de notre dimension critique et engagée soit d'ouvrir des pistes de réflexion quant à une meilleure reconnaissance sociale et institutionnelle de ces vécus.

2.2.5. Déontologie et consentement

La recherche qualitative en sciences sociales ne fait pas exception à l'obligation d'éthique procédurale : il nous a fallu être vigilant pour s'assurer d'un consentement libre et personnel (via un formulaire de consentement éclairé notamment), mais aussi de respecter la dignité des participantes. En effet, de manière tout à fait spécifique aux

violences sexuelles, le témoignage¹²⁶ comporte un risque inhérent à la réactivation traumatique, mais peut aussi devenir un instrument de reconstruction, du fait de la réflexion qu'il peut provoquer.

Un des défis impliqués par ces entretiens a donc été d'assurer leur bien-être du début à la fin de l'expérience, lequel tient autant à notre rigueur académique qu'à notre engagement militant. En plus de leur assurer un anonymat complet (les enregistrements et transcriptions se trouvant sur notre ordinateur personnel et étant protégés par un mot de passe) ainsi que la suppression des documents une fois nos recherches terminées, nous nous sommes aussi enquis de leur faire passer -malgré le sujet- un moment agréable. La visée de recherche ne nous empêchait aucunement de me montrer la plus bienveillante et empathique possible, leur proposant notamment de nous parler d'un endroit confortable et familier, de manger et boire à leur aise et de demander des pauses si nécessaire. Nous précisions à plusieurs reprises qu'il n'y avait aucune obligation de répondre à telle ou telle question et que l'entretien pouvait prendre fin dès lors qu'elles en ressentaient le besoin. Nous avons été agréablement surprise que chacune d'elles nous remercient pour le moment passé à discuter ensemble. L'une d'elles nous a même souligné que le fait d'en parler avait eu un **effet thérapeutique**, et qu'elle se sentait soulagée d'avoir pu poser des mots sur son ressenti.

2.2.6. Enjeux informatiques

De par notre présence au Canada, nos entretiens se sont fait en distanciel, via Teams. En effet, nous avons réalisé notre deuxième année de maîtrise en double-diplomation à Ottawa et nos participantes vivent toutes en France, qui plus est dans des régions différentes. La connexion qui saute, les bugs de son et les erreurs dans l'enregistrement ont peuplé notre cheminement, mais nous n'avons pas eu l'impression que la distance physique empêchait la mise en place d'un climat de confort. Au grand contraire, notre ressenti a été que le fait qu'elles puissent nous parler de chez elles, donc d'un endroit dans lequel elles se sentent en sécurité, et à travers un ordinateur a permis de créer une distance suffisante pour permettre un certain lâcher prise. Nous ne sommes qu'un écran d'ordinateur, qu'elles peuvent refermer à n'importe quel moment, et une fois la séance terminée, elles retournent à leur occupation, sans avoir quitté leur cocon.

¹²⁶ Pollak, M., & Heinich, N. (1986). Le témoignage. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, 3-29. <https://doi.org/10.3406/arss.1986.2314>

Nous aurions donc tendance à dire que cette limite s'est transformée en un certain avantage que nous avons pu constater au fur et à mesure des entrevues.

2.3. Analyse

L'analyse de nos données se base sur un processus d'induction, lequel est un « *raisonnement utilisé surtout en sciences et qui se propose de chercher des lois générales à partir de l'observation de faits particuliers*¹²⁷ ». Ainsi, et selon le même ouvrage, « *mener une recherche inductive signifie observer et décrire des tendances et tenter d'établir des interprétations qui pourraient s'appliquer à des cas semblables*¹²⁸ ». En somme, « *l'objectif est de comprendre et d'interpréter pour ensuite expliquer une réalité localisée, ce qui veut dire que l'interprétation produira un sens et permettra de mieux comprendre des situations, des processus ou des discours semblables*¹²⁹ ».

Ce raisonnement inductif prend appui sur la méthode de la théorisation ancrée (qui n'est donc pas une théorie), aussi appelée *grounded theory* et élaborée par Glaser et Strauss en 1967 et reprise par plusieurs auteurs jusqu'à nos jours. Nous nous appuierons notamment sur le *Manuel d'Analyse qualitative* de Lejeune¹³⁰ et la technique de la micro-analyse pour développer notre fonctionnement analytique. Cette méthode consiste à partir de résultats empiriques (dans notre cas, les récits de vie) pour élaborer une nouvelle théorie. Ici, à un niveau de master et visant à rendre un mémoire, nous n'avons pas l'ambition première d'affirmer conclure sur une théorie nouvelle, l'enjeu sera plutôt d'amener un questionnement quant à l'utilisation systématique et questionnable à notre sens du terme "victime" et d'ouvrir la voie à d'autres possibilités. Nous n'avons pas non plus la prétention d'affirmer utiliser la théorisation ancrée de manière stricte, mais tenterons de nous en approcher au mieux malgré les limites matérielles et temporelles de ce travail.

¹²⁷ Gaudet, S. & Robert, D. (2018), *op. cit.*, 9.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ Lejeune, C. (2019). Manuel d'analyse qualitative Analyser sans compter ni classer. (2e éd.). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.lejeu.2019.01>.

Nous allons maintenant développer les différentes étapes de ce type d'analyse¹³¹, soit un codage d'abord ouvert, puis axial et enfin sélectif. De manière générale, le codage de la théorisation ancrée est inductif, comparatif, interactif et itératif¹³². Il suggère de nombreux retours en arrière et liens avec la littérature. A savoir donc que cette analyse ne consistera non pas en des étapes successives mais en un chevauchement et des retours fréquents aux données brutes.

2.3.1. Échantillonnage théorique et saturation

Il nous paraît essentiel ici de préciser que nous nous basons sur les propos de Pires¹³³ qui affirme que le fait d'avoir un nombre limité de cas n'empêche pas une certaine forme de généralisation, étendable à une certaine échelle et dans un certain contexte. Bien qu'il soit difficile d'identifier les vécus avant entretien, nous pouvons considérer que 5 à 10 personnes sélectionnées sur des critères aussi peu précis que le genre et l'âge seront au moins partiellement représentatifs des vécus de la population française de ce groupe. Ces mêmes vécus n'étaient pas ciblés, hormis les critères d'inclusion et d'exclusion cités plus haut, puisqu'il est évidemment difficile voire impossible de les cibler avant entretien. Dans sa recherche sur le *slutshaming*, Elisabeth Mercier illustre particulièrement bien ce point au sujet de ses participantes lorsqu'elle dit : « *les anecdotes qui m'ont été racontées ou que j'ai glanées dans d'autres enquêtes ne sont certes pas représentatives de l'expérience de toutes les femmes. En revanche, plusieurs pourront assurément s'y reconnaître*¹³⁴ ». A ce même titre, nous ne visons ni représentativité ni saturation, mais tentons au mieux de tirer l'essence des témoignages qui nous sont adressés.

2.3.2. Les 6 étapes de la théorisation ancrée de Paillé¹³⁵

En 1994, Paillé a rédigé un processus d'analyse basé sur la théorisation ancrée en six étapes. Bien que nous restions basés sur la méthode, nous souhaitons développer

¹³¹ Kaminski, D., *Méthodologie qualitative de la criminologie* [notes de cours], Louvain-la-neuve, Université catholique de Louvain-la-neuve, avril 2024, p.71-82.

¹³² Charmaz, K. (2012). The power and potential of grounded theory. *Medical Sociology Online*, 6(3).

¹³³ Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 169, 113).

¹³⁴ Mercier, E. (2024), *op. cit.*, 8.

¹³⁵ Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, 23, 147-181. <https://doi.org/10.7202/1002253ar>

ce modèle et reformuler les questions initialement développées dans cet ouvrage et qui accompagneront chaque étape de notre réflexion. D’abord, un codage initial pose la question “de quoi est-il question ?”. Ensuite, la catégorisation questionne : à quel phénomène sommes-nous confrontés ? La mise en relation suggère l’identification de liens émergeant entre catégories et questionnent leur statut, la nature de ces relations et l’existence d’une logique. L’intégration, ou la découverte d’un fil narratif, soit en définitive, sur quoi est-ce que porte mon étude ? La modélisation questionne les caractéristiques du modèle en construction : quels en sont les processus explicites ? les conséquences prévisibles ? les conditions de possibilité ? Finalement, la théorisation peut comprendre la recherche d’un cas négatif : existe-il une personne participante ou une expérience qui contredit une des composantes du modèle ? Si oui, il faut alors l’ajuster pour inclure tout le monde.

Ces questions s’articulent dans un processus de trois étapes : codage ouvert, axial et sélectif pour constituer des concepts caractérisés par des propriétés, des catégories et enfin une systématisation.

2.3.3. Codage ouvert

Cette étape consiste à s’immerger pleinement dans le matériel et à découvrir les caractéristiques, soit les propriétés de chaque phénomène relaté, et répond ainsi à la première question de Paillé : de quoi parle-t-on ? Une fois les propos transcrits à l’écrit, il s’agit pour le chercheur de pratiquer une micro-analyse ligne par ligne (ou paragraphe par paragraphe lorsque certaines lignes présentaient peu d’exploitation), ce qui permet de faire émerger un nombre conséquent de sens et, c’est l’un des objectifs, mettre à distance les présupposés déjà existants dans son esprit. C’est une activité réflexive qui permet de concevoir un certain nombre d’étiquettes (qui peuvent directement correspondre aux mots employés par l’interviewée mais aussi à des reformulations du chercheur).

2.3.4. Codage axial

Le codage axial consiste en l’articulation de ces propriétés caractérisant le phénomène étudié : ici, on cherche à les organiser, à approfondir la réflexion, à les mettre en relation. C’est la catégorisation de Paillé, et aussi l’étape où nous allons commencer à nous intéresser aux cas négatifs : y a-t-il un cas qui ne ressemble à aucun

autre ? qui ne rentre dans aucune de ces articulations ? Identifier ces conditions permet de mieux comprendre le phénomène. Ici, une nouvelle étape d'échantillonnage théorique peut avoir lieu pour encadrer la collecte de nouveaux éléments et élaborer la pertinence de nouvelles questions ou thématiques, créant ainsi un cycle continu de production et d'analyse du matériel, lesquels vont s'influencer mutuellement.

2.3.5. *Codage sélectif*

Finalement, comme son nom l'indique, le codage sélectif permet de sélectionner un certain nombre d'éléments pour les intégrer et systématiser une théorie, ou tout du moins une ébauche de théorie. C'est ici la découverte du fil narratif que mentionnait Paillé : intégration et modélisation. Celle-ci n'est pas vue comme un produit final mais comme un processus en évolution qui permet de systématiser des expériences sociales. Toutes les propriétés pertinentes pour le phénomène se voient intégrées dans un système, la subjectivité du chercheur reste donc un élément crucial à ne pas oublier. La plongée dans les données se fait avec nos connaissances, nos intérêts mais aussi notre sensibilité à ce qui est utile et pertinent. La théorisation ancrée constructiviste de Charmaz¹³⁶ reconnaît ce rôle de sélection du chercheur dans l'identification de la localisation du savoir.

2.3.6. *Analyse par faible inférence*

Nous avons souhaité travailler par faible inférence, c'est-à-dire de construire nos analyses et de faire émerger des thèmes en restant le plus proche possible des mots utilisés par les interviewées. A titre définitionnel :

La validité d'une inférence, c'est-à-dire son niveau de correspondance avec le réel, dépend de nombreux facteurs, notamment de la nature du rapport entre les indices et le thème. Une inférence de faible niveau présente un rapport étroit et direct entre les indices et le thème proposé¹³⁷.

¹³⁶ Charmaz, K. (2006). *Constructing Grounded Theory: A Practical Guide through Qualitative Analysis*. London: Sage Publications.

¹³⁷ Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021) . Chapitre 12. L'analyse thématique. L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales - 5e éd. (p. 269 -357). Armand Colin.
<https://shs.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019-page-269?lang=fr>.

L'objectif ici est de refuser de plaquer des concepts théoriques impersonnels sur un témoignage et de porter attention aux mots utilisés en restant proche de leurs paroles exactes mais aussi en alimentant fréquemment nos propos de citations directes. Ainsi, nous souhaitons conserver une certaine cohérence éthique puisque notre sujet porte pour partie spécifiquement sur le sens et l'usage des mots.

Néanmoins, une partie de notre analyse émerge également de nos propres hypothèses et conclusions, pour tenter d'arriver à un raisonnement inductif. Ainsi, « *les mots utilisés par la personne interviewée sont souvent utiles pour générer un thème juste, mais il ne s'agit pas de reproduire la transcription, donc les mots générés par l'analyste sont tout aussi appropriés lorsqu'ils se tiennent au plus près du témoignage*¹³⁸ ». Il est donc ici question de trouver un juste milieu entre une interprétation totalement subjective de la chercheuse et une transcription dépourvue d'analyse des propos rapportés pour arriver à une conclusion épistémologiquement juste et scientifiquement généralisable.

2.3.7. Induction et généralisation théorique

L'objectif final est d'utiliser l'ensemble des analyses pour formuler une hypothèse, ce qui correspond, comme évoqué, au processus d'induction. L'induction part « *d'un cas particulier (« Je suis un humain »), auquel une caractéristique est attribuée (« Je suis mortel »), pour en tirer une hypothèse générale (« Les humains seraient donc mortels »)*¹³⁹ ». Donc, partant de l'ensemble des postulats émis au cours de nos analyses, nous tentons de conclure à une hypothèse reflétant le plus inclusivement possible les positions prises par nos participantes. Néanmoins :

*Comme l'avait fait remarquer le philosophe des sciences Karl Popper, l'induction ne peut jamais mener à une certitude absolue : ce n'est pas parce que tous les oiseaux que j'ai vus passer dans le ciel aujourd'hui sont noirs que tous les oiseaux sont noirs. C'est tout au plus une probabilité, une exception étant toujours susceptible de contredire le fruit d'observations particulières.*¹⁴⁰

Il n'est donc pas exclu que des études futures viennent invalider tout ou partie de nos conclusions.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ Dorais, M. (2015), *op. cit.*, 34.

¹⁴⁰ *Ibid.*

2.4. Positionnement éthique

2.4.1. Le langage et la souffrance

Nous allons maintenant développer notre choix de méthodologie et notre position éthique de chercheuse quant à ces personnes et ma recherche de manière plus générale. En effet, « *le langage est un outil limité pour exprimer la douleur en général [...] qui est avant tout personnelle, intime, qui échappe à toute mesure, à toute tentative de la cerner et de la décrire*¹⁴¹ ». Donc le langage, premier outil d'expression utilisé dans nos entretiens, est limité. Néanmoins, c'est le seul qui nous soit accessible et celui qui me paraît le plus pertinent, puisqu'il véhicule aussi bien le récit qu'une partie des émotions associées. Bien que le langage corporel et non-verbal de manière générale véhicule aussi un certain nombre d'informations, cette interprétation est limitée en raison du support (soit des vidéoconférences Teams, nous ne pouvons parfois pas voir l'intégralité de leurs mouvements) et reste extrêmement subjective.

Lehalle¹⁴² explique que parfois, la torture engendre une douleur telle qu'elle n'est pas exprimable même dans l'après. Ici, l'assimilation viol / torture est assez évidente pour moi au niveau de la possibilité d'expression. Il n'est aucunement question de comparer les deux, ni même d'associer un quelconque niveau de douleur, mais simplement de constater que les mécanismes utilisés pour la guérison et le témoignage peuvent parfois être similaires. Lehalle poursuivra d'ailleurs en utilisant les propos d'une de ses interviewée -à propos de la torture-, laquelle fait référence au langage comme outil chargé de règles et d'autorité qui permet difficilement de relater d'un vécu parfois imprégné de souffrance et d'émotions fortes.

Scarry évoque à ce sujet la fonction de porte-parole par un tiers intermédiaire, mais relève finalement que ceux-ci sont confrontés à une nouvelle difficulté : « *exprimer par des mots la souffrance d'un corps étranger*¹⁴³ ». En ce sens, quelle est notre légitimité ? Où se trouve notre place à ainsi demander de recevoir des vécus

¹⁴¹ LeBreton, lu chez Lehalle, S. (2012). La torture étatique ou comment convertir la douleur du corps en pouvoir politique (p.187). Dans D. Le Breton & S. Frigon (Eds.), *Corps suspect, corps déviant* (pp. 187–197). Éditions RM.

¹⁴² Lehalle, S. (2012), *op. cit.*

¹⁴³ Scarry, lu chez Lehalle, S. (2012), *op. cit.*, 188.

imprégnés d'une histoire personnelle que nous ne connaissons pas, d'une souffrance que nous ne pourrions peut-être jamais complètement saisir ? Nous en venons à l'un des points principaux de ce mémoire : premièrement, notre engagement. Deuxièmement, d'où il découle.

Nous poursuivrons cette partie à la première personne du singulier puisqu'elle se rapporte à notre expérience tout particulièrement. Je suis moi-même une femme et je subis moi-même les pressions issues d'un système patriarcal qui a probablement brimé l'entièreté de ma vie, de mon éducation à mes aspirations professionnelles. Sans parler d'une quelconque légitimité que je n'aurai pas la prétention de revendiquer, cela peut me permettre au moins partiellement de saisir l'essence des récits que l'on me confie (plus de lien de confiance, expérience partagée). De plus, et cela me permet de revenir sur la dimension éthique de mon étude, je peux potentiellement apparaître comme une figure de confiance pour ces femmes de par un profond engagement militant au sein d'une association féministe luttant contre les violences sexistes et sexuelles, comme déjà évoqué supra.

2.4.2. *Entre neutralité et engagement : une démarche réflexive*

La question de cet engagement qui me paraissait d'abord problématique m'a conduite à de nombreuses réflexions. Comment puis-je être objective, neutre, si je suis moi-même engagée ? Il m'a alors fallu prendre du recul et me considérer comme propre objet de mon étude, faire preuve de **réflexivité** : je suis l'outil qui analyse et, par conséquent, il me fallait comprendre mon rapport personnel et considérer épistémologiquement ma position de chercheuse.

Ma conclusion est que la neutralité n'est pas plus désirable qu'atteignable. La prise de position n'est pas incompatible avec l'analyse rigoureuse, pas plus que l'objectivité serait garante de rationalité. Ici, je citerai Max Weber qui déclare : « *Le juste milieu n'est pas le moins du monde une vérité plus scientifique que les idéaux les plus extrêmes des partis de droite et de gauche*¹⁴⁴ ». Il est d'ailleurs ironique de constater comment la démarche scientifique des domaines sociaux se veut étudier des processus affectifs extrêmes de manière froide et distanciée, de « *produire du froid là où on souffle le chaud*¹⁴⁵ ».

¹⁴⁴ Freund, J. (1990) . I. La neutralité axiologique. Études sur Max Weber. (p. 11 -69). Librairie Droz.
<https://shs.cairn.info/etudes-sur-max-weber--9782600041263-page-11?lang=fr>.

¹⁴⁵ Pollak, M., & Heinrich, N., *op. cit.*, 5.

Bien que la parole militante se voit confrontée à de nombreuses limites, la majorité des études sur la question du genre aujourd'hui considérées rigoureuses ont souvent émergé de femmes revendiquant un positionnement féministe. Une étude féministe neutre s'apparenterait plus pour nous à une conformisation aux logiques dominantes patriarcales, lesquelles ne concordent pas avec la revendication d'une égalité des sexes. Ainsi, je décide d'adopter un point de vue scientifique qui ne réfute pas mon positionnement idéologique, mais plutôt qui le réfléchit et le contextualise : une **recherche située**¹⁴⁶. Je choisis ainsi d'être partisane de ma recherche mais aussi de garantir de ne pas seulement prendre ce qui soutient mes idées, assumant que l'objectivité pure et dure n'a pas le monopole de la vérité¹⁴⁷. Le fait de se situer, au contraire, permet d'obtenir une objectivité forte de par son inscription dans un héritage féministe conséquent. De manière intéressée, j'aspire à ce que cela me permette premièrement d'acquérir une forme de confiance de la part de mes participantes, et deuxièmement d'appuyer mon positionnement quant à un sujet obligatoirement politique à mon sens.

Ainsi, ce mémoire constitue un écrit engagé de par premièrement ma position de femme féministe mais également de par mes idéologies. Je cherche ici à participer à un mouvement collectif contribuant au moins à petite échelle, je l'espère, à l'avancée de la cause féministe notamment via le traitement et la considération des femmes à la suite d'un abus sexuel. J'aimerais d'ailleurs dans ce cadre instaurer la notion d'*empowerment* qu'utilisait Isabelle Stengers, et qu'elle définissait comme « *l'ensemble des processus et des recettes par où chacun des membres d'un collectif acquiert, grâce aux autres et avec les autres, une capacité propre de penser, de sentir, de décider qu'il n'avait pas individuellement*¹⁴⁸ » mais qui désigne aussi de manière plus vaste une forme d'"empouvoirement", soit de prise de pouvoir par un processus d'apprentissage. Il sera particulièrement approprié par des mouvements de femmes pour décrire le développement et l'acquisition d'une forme de conscience sociale ou critique¹⁴⁹, validant alors la réalisation du fameux couple "savoir-pouvoir" de Foucault, lequel

¹⁴⁶ Dorlin, E. (2008). *Épistémologies Féministes. Sexe, genre et sexualités Introduction à la théorie féministe* (p. 9-31). Presses Universitaires de France.

<https://shs.cairn.info/sexe-genre-et-sexualites--9782130558897-page-9?lang=fr>

¹⁴⁷ Pfefferkorn, R. (2014). « L'impossible neutralité axiologique » (p. 85-96). *Raison présente*, vol. 191, n° 3, <https://doi.org/10.3917/rpre.191.0085>.

¹⁴⁸ Hache, E., « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, 2007/4 n° 28, p. 49-65. DOI : 10.3917/rai.028.0049

¹⁴⁹ Bacqué, M. et Biewener, C. (2013). *L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ?* Idées économiques et sociales, N° 173(3), 25-32. <https://doi.org/10.3917/idee.173.0025>.

affirme que la connaissance est source de pouvoir¹⁵⁰ et leur permettant ainsi de porter leurs voix jusqu'aux perspectives de changement social.

2.4.3. *Rapport et sensibilité personnel(le)*

Bien qu'adoptant une posture de chercheuse lors de mes entretiens, je n'en reste pas moins un être humain et traiter d'un tel sujet amène un certain nombre de conséquences. Au bout de la moitié des entretiens, il m'a fallu prendre une pause et écarter plus conséquemment chaque entretien car je faisais de nombreux cauchemars liés à des agressions sexuelles. Le sujet et le terrain sont sensibles et compliqués, institutionnellement et humainement parlant. Il est donc impératif d'être attentif à son propre bien-être et à sa propre santé mentale au regard des souffrances auxquelles nous sommes confrontés dans notre travail. Le travail a consisté pour moi, au moins partiellement, à améliorer ma connaissance de moi-même et à identifier mes propres limites.

Ensuite, le fait d'être une femme m'a permis de construire un rapport de confiance particulier. Il paraît plausible de faire l'hypothèse que les participantes ne se seraient pas confiées autant et de la même façon à un homme. Cela m'a aussi permis de détenir un certain pouvoir de réaction : en tant que femme, je revêts une certaine légitimité quant au vécu d'une femme dans la société aujourd'hui. La création de cet espace nécessite une posture et un premier contact qui installe un climat de bienveillance et d'ouverture d'esprit, ainsi qu'une volonté d'accueillir tout propos.

2.5. Pourquoi les femmes ?

De retour à la première personne du pluriel, notre choix de se concentrer sur les femmes pourraient être vu comme une rationalité statistique, puisque dans la majorité des cas recensés, la victime serait une femme et l'auteur un homme. Cependant, nos plus récentes lectures ne nous permettent non pas de réfuter complètement ce propos mais au moins de le remettre en question, et refuser ainsi de baser une justification aussi primordiale sur des statistiques. Alors même que nous critiquons l'adhésion à

¹⁵⁰ Moya, K. (n.d.). *Michel Foucault - Power*. Moya K. Retrieved December 7, 2024, from <https://www.moyak.com/papers/michel-foucault-power.html>

l'objectivité comme conformité à la réalité, comment une étude, aussi représentative qu'elle puisse être, pourrait ainsi constituer notre fil directeur ? De plus, deux lectures notamment nous ont permis une prise de recul sur cette affirmation peut-être parfois trop vite établie. Une étude du Centre National pour la prévention et le contrôle des blessures¹⁵¹ a établi, grâce à ses définitions dynamiques et contextualisées, que la différence entre le nombre de victimes de violences sexuelles féminines et masculines serait bien inférieure aux croyances populaires, soit environ d'1%. Quelques années plus tard et dans cette même lancée, Lara Stemple¹⁵² tiendra les propos suivants, sur conclusion de son étude : « *parmi celles et ceux qui ont affirmé avoir “déjà forcé une personne à avoir des relations sexuelles avec moi contre sa volonté”, 43,6% étaient des femmes et 56,4% des hommes* ».

Par cette remise en question, nous souhaitons aussi affirmer et appuyer que les hommes aussi peuvent subir les conséquences liées au système patriarcal et à la culture du viol, notamment en les excluant d'office de ce que signifie être victime. Ceci serait tout aussi valable pour n'importe quel genre, puisque nous ne souhaitons absolument pas restreindre le spectre identitaire à une binarité simple. Ainsi, bien que notre focus sur un genre unique reste d'actualité, nos justifications se veulent plus personnalisées, via une appropriation et un choix assumé plus qu'une prétendue représentativité, qui, soit-elle réelle ou non, ne nous intéresse pas de la sorte. Néanmoins, il s'agit aussi ici de préciser que notre intérêt est fortement en lien avec les dynamiques sociétales qui positionnent intrinsèquement les femmes comme victimes. Pour ne citer que Sharon Marcus : « *Même si les femmes ne sont pas les seuls objets de violences sexuelles ni les cibles les plus probables de crimes violents, elles constituent la majorité des sujets de peur ; même dans les situations où les hommes sont empiriquement plus susceptibles de subir des crimes violents, ils expriment moins de peur que les femmes et ont tendance à déplacer cette peur vers le souci de leurs mères, soeurs, épouses, filles*¹⁵³ ».

¹⁵¹ National Center for Injury Prevention and Control, “The National Intimate Partner and Sexual Violence Survey : fact sheet”, 2011, p. 18-19

¹⁵² Stemple, L., Flores, A., & Meyer, I. (2017). Sexual victimization perpetrated by women: Federal data reveal surprising prevalence. *Aggression and Violent Behavior*, 34, 302–311.
<https://doi.org/10.1016/j.avb.2017.01.002>

¹⁵³ Marcus, S. “Fighting Bodies, Fighting Words”, in Constance L. Mui et Julien D. Murphy (dir), *Gender Struggles : Practical Approaches to Contemporary Feminism*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2002, p. 166 - 185.

2.6. Perspectives

Alors que nous sommes conscientes de certaines limites qui apparaissent au vu de notre méthodologie, nous souhaitons ici souligner que, plus que des sources de critiques, elles constituent en l'identification de possibilités d'ouvertures quant à la suite de ce travail.

Premièrement, la totalité des participantes à notre recherche sont des femmes blanches. Malgré la fervente défense que nous estimons faire de l'intersectionnalité dans notre parcours étudiant, aucune femme de couleur ne s'est proposée pour participer à cette recherche. Loin de nous arrêter à ce simple constat, il nous semble important de l'expliquer au moyen de la littérature puisque la réticence des femmes racisées a été observée et soulignée dans plusieurs études. Elisabeth Mercier, par exemple, fait ce même constat et, citant Thorpe, Souffrant mais également Mukkamala et Suyemoto, elle rappelle que les femmes racisées sont sujettes à ce que l'on appelle un « sexisme racialisé » ou encore un « racisme sexualisé »¹⁵⁴. Leur sexualité est d'autant plus persécutée que celle des femmes blanches, puisqu'elles peuvent faire l'objet de commentaires impudiques et déshumanisants, et souffrir d'une hypervisibilité sexuelle à la croisée du sexisme, du racisme et du colonialisme. Elles peuvent aussi faire l'objet de politiques de respectabilité, soit d'un devoir de se conduire "correctement" pour échapper au racisme ambiant et ce en plus du sexisme imposé à toutes les femmes, de par la crainte de renforcer des stéréotypes racistes à l'égard de leur communauté ou au sein de celle-ci. Finalement, la religion et le conservatisme ambiant qui peuvent être présents au sein de certaines familles est la dernière piste proposée par Mercier. De manière générale, les femmes racisées ont donc moins accès à la parole quant aux violences sexuelles, bien qu'elles en soient tout autant victimes, si ce n'est plus, par exemple du fait de l'utilisation des violences sexuelles¹⁵⁵ comme arme de guerre notamment dans certains pays africains. Le témoignage comporte donc une importante part de sollicitation¹⁵⁶, ou en tout cas, de l'importance de se sentir socialement autorisé à prendre la parole, et il est nécessaire de reconnaître qu'il dépend des conditions sociales qui créent ou ne créent pas les opportunités de l'employer.

¹⁵⁴ O'shun, A. (réalisatrice) (2023). *Le mythe de la femme noire* [documentaire], Bel ange Moon Productions.

¹⁵⁵ Guenivet, K. (2001). *Violences sexuelles : La nouvelle arme de guerre*. Éditions Michalon.

¹⁵⁶ Pollak, M., & Heinich, N. (1986), *op. cit.*

Ceci s'accompagne aussi d'une limite culturelle, puisque nous évoquons des violences sexuelles dans d'autres pays. Ici, notre recherche se limite à la France métropolitaine, ce qui constitue un des choix clés de notre étude mais aussi un aspect limitant : la culture influence grandement le traitement des femmes ayant subi un viol, et de manière plus générale le statut donné aux femmes dans une société. Si le temps avait été plus conséquent, nous aurions trouvé extrêmement pertinent de donner la parole à des femmes venant des quatre coins du monde et de comparer ces expériences uniques, et c'est ce que ce mémoire invite à poursuivre.

Ce chapitre nous a permis d'illustrer non seulement la faisabilité de notre étude mais également la pertinence de nos choix méthodologiques au vu de nos objectifs de recherche. Nous reconnaissons que l'échantillon utilisé ne permettra pas d'accéder à une saturation théorique, néanmoins, les femmes qui ont accepté de nous donner de leur temps et de se montrer vulnérables en dressant une partie de leur récit de vie nous permettront de construire une ébauche de représentativité. Cette conclusion nous permet également de leur adresser une nouvelle fois nos remerciements les plus sincères.

3. Analyse

La tribune publiée dans le journal *Le Monde* en 2024, explique ainsi que les femmes ont « *subi ou pris connaissance d'injustices, d'agressions, de viols, d'intimidations, de silences imposés, de menaces, de brutalités, d'opérations en tout genre qui rabaissent, de vols de savoirs, de chantages, de destruction d'oeuvres, même*¹⁵⁷ » tout au long de leur parcours professionnel.

La culture du viol est un phénomène prégnant et omniprésent, qui provoque un certain nombre de conséquences sur le traitement réservé aux victimes de viol. Celle-ci s'enchevêtre avec toute une dimension patriarcale qui va bien au-delà des agressions sexuelles et impacte les femmes dans leur vie quotidienne. La femme est sujette à beaucoup de préjugés et de stéréotypes, et ceux-ci recouvrent une fonction primordiale à l'endroit du système puisque « *ils servent à justifier le système de discrimination, qui a*

¹⁵⁷ Le Monde. (2024, 7 mars). Violences sexuelles : “Ce qui se passe dans le milieu du cinéma se passe aussi ailleurs, à l’université, dans les écoles, dans l’édition”. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/03/07/violences-sexuelles-ce-qui-se-passe-dans-le-milieu-du-cinema-se-passe-aussi-ailleurs-a-l-universite-dans-les-ecoles-dans-l-edition_6220661_3232.html

*lui aussi une fonction : réguler de manière inégalitaire l'accès aux ressources*¹⁵⁸ ». Ainsi, le système patriarcal organise le viol des femmes et, réciproquement, le viol des femmes permet d'assurer la stabilité de ce système en maintenant le genre féminin dans une position de vulnérabilité.

Ces témoignages¹⁵⁹ apparaissent pour nous comme un moyen pour ces femmes de se libérer des injonctions véhiculées par la culture du viol et d'endosser une forme de pouvoir au travers de leur récit. Il est aussi le produit d'une violence subie et de conditions sociales qui se perpétuent, notamment au vu du contexte culturel. Ils recouvrent diverses identités et formes d'oppressions, mais la question sera ici simplifiée au vécu des violences sexuelles.

3.1. La prise de parole : surmonter la honte et lutter contre les injustices épistémiques

Premièrement, le mauvais discours sur les violences sexuelles et celles qui les dénoncent entraîne beaucoup d'appréhension, de **honte, et la peur de ne pas être crue**, notamment par l'institution judiciaire. La plupart de mes participantes m'expliquent prendre la parole aujourd'hui, d'abord de par l'aspect sécuritaire de **l'anonymat**, mais aussi pour « *rendre [leur] histoire utile* » (Suzanne), pour parler en faveur de celles qui n'en sont pas capables et lutter contre cette tolérance de la remise en question des récits des victimes. Pour certaines, elles reconnaissent d'ailleurs que cette libération de la parole leur a permis de prendre conscience de leur situation, et parfois même d'avoir subi une agression sexuelle, notamment via des témoignages sur les réseaux sociaux. Ce phénomène s'inscrit dans les justices herméneutiques de Ficker mentionnées précédemment : le viol et les agressions sexuelles ne font pas partie du paysage dominant, lequel concentre surtout une perspective masculine, les minorités auront donc plus de mal à se faire comprendre ou se sentir représentées. Le deuxième versant, les injustices testimoniales jouent également un rôle puisque les témoignages risquent de s'adapter aux attentes sociales, de se transformer pour être « entendables », ce qui mène

¹⁵⁸ Ouassak, F. (2020). *La puissance des mères*. La Découverte.

¹⁵⁹ Pour des raisons d'anonymat, les prénoms ont été changés et remplacés par ceux de notre choix, lesquels sont complètement fictifs et sans rapport. Nous allons ainsi, au moyen des 8 témoignages d'Adeline, Suzanne, Caroline, Josie, Rosalie, Madeleine, Eveline et Blanche, développer ici nos analyses. Toute ressemblance ou correspondance d'un prénom avec une personne serait fortuite.

bien souvent à la minimisation. Nommer les choses permet d'entamer un pas vers la sortie de ces injustices épistémiques. Le silence, brisé par la prise de parole, permet la remise en question de ces injustices. En parler, c'est montrer que ce phénomène existe, le nommer, c'est lui donner vie.

La honte et le tabou ont des conséquences : Josie n'a pas su expliquer à ses amies qu'elle venait de se faire agresser, elle avait honte d'en parler et ne voulait pas qu'ils soient au courant, elle a donc dû dormir dans la même chambre que son agresseur, où les actes se sont répétés. Adeline, quant à elle, s'est forcée à intérioriser parce qu'elle « *ne se [voyait] pas en parler* ». Ce qui se cache partiellement derrière cette honte, c'est la peur de voir cette culture du viol matérialisée dans la peau des proches : **peur qu'ils disent que non, que ce n'est pas possible, qu'ils remettent en question sa parole.**

Néanmoins, ce **tabou** ne semble pas se perpétuer dans la relation amoureuse (suivant celle violente, pour les participantes où il était question de viol conjugal). Elles précisent toutes, pour celles étant actuellement dans une relation, avoir très vite abordé le sujet « *pour ne pas qu'il y ait d'incompréhension* » (Eveline), mais aussi pour expliquer leurs potentielles réactions traumatiques, leurs difficultés avec le contact physique, où simplement par peur que cela se reproduise, pour introduire des limites et demander de la patience. Nous pouvons ici comprendre que l'autre, en tant que partenaire de vie, peut alors être d'un grand soutien dans la reconstruction et le dépassement de la souffrance psychologique. A ce propos, la psychologue Ariane Brensell, dans son ouvrage "Traumaverstehen"¹⁶⁰, précisait que la guérison est plus longue si les conditions de vie sont difficiles et les limites individuelles transgressées fréquemment. Nous comprenons alors facilement comment les réactions et comportements de l'entourage et de la société peuvent jouer un rôle majeur.

3.1.1. Une déconstruction possible et bénéfique

La déconstruction de cette culture du viol et de ses conséquences est ainsi non pas seulement souhaitable mais surtout possible. Eveline explique qu'elle n'a eu aucun mal à parler de son agression sexuelle dans son cercle d'amies proches, et qu'elle s'est sentie soutenue et écoutée. Elle a donc abordé le sujet sans aucune appréhension puisqu'elle savait que, parmi ce groupe, tous les membres « *[croient] les victimes* » (on notera ici l'utilisation du terme « victime »). Le **militantisme** représente également une

¹⁶⁰ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*

sorte de « bulle » dans cette culture du viol : Eveline nous parle de la création d'une « *safe place* », d'un cercle où elle a l'impression d'être avec des personnes qui la comprennent, qui ont vécu quelque chose de similaire ou au moins écoutent, avec ainsi la création d'un environnement exempté de cette peur d'être jugée et où la parole est donnée.

Cependant, donner la parole ne suffit pas. Interroger les personnes concernées sur leur ressenti et leurs besoins est primordial puisque certaines réactions de premier abord bienveillantes peuvent engendrer des conséquences négatives. Par exemple, Caroline explique que cette honte se manifeste avant tout à travers le regard de **pitié** que peuvent lui attribuer les personnes qui connaissent son histoire : « *le regard que l'autre peut me donner ne me convient pas, il ne me va pas du tout, parce que je ne me vois pas comme ça donc je ne comprends pas pourquoi les autres devraient me regarder comme ça* ». Nous comprenons ici tout l'enjeu du regard de l'autre et les conséquences sur la fabrication de ce sentiment de honte, qui peut parfois entraîner l'impression que « *c'est écrit sur [sa] face* ».

3.1.2. Les femmes et l'injonction au care

Cette déconstruction présente également des freins plus systémiques, et ce même avec des individus de confiance, notamment dans la sphère familiale. Le refus d'en parler à ses proches pour ne pas les inquiéter, ne pas leur rajouter un « *poids* » (Josie), ne pas les « *bless* » (Caroline) était omniprésent dans les entretiens. Nous comprenons ici que notre place, en tant que chercheuse, permet de leur donner un espace où cette peur d'inquiéter n'a pas sa place. Ensuite, cette inquiétude peut être mise en lien avec l'injonction sociétale qui demande aux femmes de penser d'abord aux autres, de ne jamais faire de mal. Les femmes doivent être des êtres aimants, passionnés et dévoués, à l'image de la mère qui s'occupe des autres avant de se préoccuper d'elle-même. Elles doivent faire preuve d'abnégation, et cette injonction à l'oubli de soi et à se taire, d'abord subie par les mères, est étendue plus largement à la condition féminine¹⁶¹. Tout comme la mère qui se doit de faire passer son enfant avant son propre bien-être, tout comme l'épouse qui doit sacrifier son bonheur pour rester auprès de son mari, et la femme qui subit un viol doit par la suite mettre sa souffrance entre parenthèses pour

¹⁶¹ Chollet, M. (2024). *Résister à la culpabilisation : Sur quelques empêchements d'exister* (p. 151). Éditions La Découverte.

favoriser la paix existentielle de son entourage. Une autre raison évoquée relève de la pudeur quant au sujet de la sexualité vis-à-vis de ses parents : le tabou qui entoure la sexualité en général est un réel frein à la libération de la parole, et d'autant plus lorsqu'il concerne les violences sexuelles.

3.1.3. Parler, ou se terrer ?

Madeleine évoque une « *envie primaire de se terrer* », un « *malaise de ne pas savoir comment traiter le sujet* », le fait que ses amies la qualifiaient de « *bizarre* » de par ses réactions. Eveline n'a « *pas envie d'être associée à ça* ». Blanche explique que ses proches sont souvent **mal à l'aise** lorsqu'elle évoque les violences qu'elle a subies. Ce tabou est renforcé par la manière dont les confessions abordant le sujet des violences sexuelles sont reçues par les proches, par la société, et toutes ces réactions contribuent finalement au développement d'un sentiment intériorisé de **honte**, omniprésente aussi bien dans la littérature que dans nos entretiens (7 des 8 participantes l'ont évoquée spontanément ou ont répondu oui à la question de savoir si c'était quelque chose qu'elles avaient ressenti). Plus qu'une réaction émotionnelle humainement partagée, la honte serait avant tout un sentiment culturellement construit. Amber Amour, militante anti-viol citée par Sanyal évoque notamment ce ressenti sur Instagram : « *J'ai ce sentiment de merde qu'on a après un viol : la honte* », et l'auteure poursuivra en réaction : « *comme s'il s'agissait d'un réflexe, et non d'une émotion pas du tout automatique mais très complexe et, en plus, culturellement acquise*¹⁶² ». L'autrice précise d'ailleurs, un peu plus tard, que la honte signifie en latin « *recevoir un coup sur la tête*¹⁶³ », et que donc la honte que l'on ressent provient des autres, constituant ainsi un réel « *instrument de contrôle social et sexuel*¹⁶⁴ », adressé aux femmes qui, selon les termes culturels du « vrai viol », n'agissent pas en adéquation avec les normes du genre féminin. Ainsi, « *la honte est imbriquée dans les inégalités de genre intersectionnelles, qu'elle sert de mécanisme de surveillance et de contrôle de la binarité de genre qui sous-tend l'idéal de féminité respectable [et qu'elle est] inhérente aux expériences quotidiennes d'être une femme*¹⁶⁵ ».

¹⁶² Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 106.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ Mercier, E. (2024), *op. cit.*

¹⁶⁵ Shefer, T., & Munt, S. R. (2019). A feminist politics of shame: Shame and its contested possibilities. *Feminism & Psychology*, 29(2), 145–156.

3.2. Vrai viol, faux consentement

3.2.1. *Petits viols mesquins ou « vraie » agression sexuelle ?*

Si la honte est une émotion culturellement construite et propagée, qu'en est-il du viol ? Faisant écho à ce à quoi doit ressembler un « vrai viol », l'identité de l'agresseur étant un facteur important, Suzanne explique que son sentiment de honte s'est trouvé empiré du fait que son agresseur soit une agresseuse, et donc, pas « *une vraie agression* », stéréotype perpétué dans son cas par un professionnel de la santé, soit dans le cadre d'une institution étatiquement reconnue. Ici, ce témoignage vient faire écho au concept du vrai viol, le bon viol, et qui s'est construit sur les stéréotypes sociaux. Ainsi, le viol qui ne correspond pas à ces attentes n'en est plus tout à fait un. De même, certains viols, de par leur manque d'adéquation avec le stéréotype attendu, soit violent, dans la rue, et par un étranger, revêtent des formes plus banalisées. La main aux fesses d'un collègue était une plaisanterie, le bisou forcé une maladresse, et puis « *quand on entend parler des femmes que l'on viole, pour beaucoup d'entre nous ça reste des paroles, on discute on s'indigne on ferme le journal, puis on finit par trouver ça presque normal*¹⁶⁶ ». Ce ne sont plus que des « *petits viols mesquins, qui font partie de notre vie de tous les jours*¹⁶⁷ ».

3.2.2. *Le consent- quoi ?*

Nous constatons finalement que c'est toute la **définition du viol et de l'agression sexuelle qui est remise en question**. Si l'éducation sexuelle n'est pas le remède à tous les maux, elle occupe néanmoins une grande place dans le tabou et sa perpétuation. Au fur et à mesure de nos entretiens, nous avons noté que le consentement est une notion qui paraît également floue, de la même manière de ce qu'est une agression sexuelle. Adeline nous explique que la personne qu'elle fréquentait lui « *faisait la gueule* » si elle lui refusait une fellation, et ce que jusqu'à ce qu'elle cède, mais elle explique qu'elle ne le qualifiera pas d'agression, elle « *le faisait juste pour obtenir la paix* ». Caroline n'a jamais considéré le fait de « *forcer* » pour avoir un rapport comme une agression, elle estime avoir vécu des choses plus traumatisantes, elle

¹⁶⁶ Moustaki, G. (n.d.). *Cri* [Paroles de chanson]. Paroles.net.

<https://www.paroles.net/georges-moustaki/paroles-chanson-cri>

¹⁶⁷ *Ibid.*

précise d'ailleurs « *on me l'a trop fait, donc je banalise un peu* ». Josie explique qu'à l'époque où a eu lieu son viol (une pénétration digitale), elle ne savait pas ce qu'était le consentement, ni une agression sexuelle, elle explique donc qu'il était compliqué pour elle de réaliser qu'elle était « *victime de ça* », parce que, pour elle, « *un viol c'est avec le pénis* ». Nous pouvons ici premièrement remarquer le terme « victime », mais aussi l'appellation « ça » pour qualifier le viol, phénomène sur lequel nous reviendrons par ailleurs. Pour l'agresseur de Blanche, ça n'était pas un viol puisque celle-ci l'avait « chauffé » et avait consenti au tout début.

Rappelons ici que le consentement peut être retiré à tout moment d'un rapport sexuel et selon n'importe quel motif, aussi, le « oui » ne fait office de consentement que si la possibilité de dire “non” est tout aussi présente. Or, « *on ne l'a pas, quand on est sous emprise. On ne l'a pas, face au tas de muscles décérébrés qui te sert de mari, qui réclame, exige et pète un plomb*¹⁶⁸ ». L'ex-copain de Madeleine refusait de qualifier ses actes de « viol » : il s'énervait après le rapport, à cause de la durée ou de l'absence d'une pratique, et Madeleine acceptait la fois d'après pour anticiper ces colères. Or, pour lui, un viol c'est forcément pendant, et pendant, il ne l'a pas forcée. Finalement, Eveline se rappelle avoir pensé que ce n'était pas possible que ce soit un viol puisque la personne était quelqu'un en qui elle avait confiance, elle devait forcément alors se faire des idées. Nous constatons ici que la définition populaire d'un viol, ou en tout cas, d'un « vrai viol », porte à confusion chez nos participantes, malgré le fait que certaines soient impliquées dans les luttes féministes (cela montre l'ancrage profond de la culture du viol) et ces soucis définitionnels ont de réels impacts sur la possibilité de reconnaître et identifier ce qui leur arrive -et, par extension, pouvoir recourir à la justice si elles le souhaitent-.

3.2.3. « Ça » ou la non-définition comme mise à distance

Revenons au « ça » de Josie. Cette appellation a également été observée avec Adeline qui évite systématiquement de mentionner le terme exact de « viol », bien qu'elle reconnaisse que ce soit la définition de l'acte qu'elle a subi. Parler de « *l'histoire avec ce garçon* » plutôt que de viol permet, selon Virginia Woolf¹⁶⁹, de détacher l'événement de sa souffrance pure. Le langage permet de manipuler l'affect qui lui est

¹⁶⁸ Foïs, G. (2020). *Je suis une sur deux*. Flammarion.

¹⁶⁹ Woolf, V., lue chez Sinno, N. (2023), *op. cit.*

lié. Ainsi, « ça » ne lui fait rien, puisque « ça » est irréel. Ça ne signifie rien de concret. Utiliser un autre mot permet ainsi de faire perdre à l'agression de sa spécificité, et peut revêtir une forme stratégique : si nous n'acceptons pas **l'identité** de victime, alors nous n'avons pas à subir ses conséquences¹⁷⁰.

3.3. Les possibles (re)constructions identitaires

3.3.1. *Identité post-agression et patriarcat : un mépris de soi ?*

L'identité et l'image de soi sont des concepts majeurs dans cette analyse puisque le viol place souvent les femmes face une atteinte à leur structure identitaire, considérée dans nos sociétés patriarcales comme un déplacement de l'attaque de **l'identité sociale vers l'identité sexuelle**¹⁷¹. Salmona¹⁷² interroge justement cette question et fait le parallèle sociologique avec l'utilisation de la violence par les hommes comme outil de domination, cette même domination étant en réalité un symptôme d'une société inégalitaire qui banalise et légitime les violences sexuelles. L'événement du viol vient, bien souvent lorsqu'il est divulgué, prendre le pas sur tous les autres aspects qui font la complexité d'un être humain. Il devient le statut maître, ou maître statut¹⁷³, concept développé par Hugues mais aussi réutilisé en criminologie pour parler de l'omniprésence du statut de détenu / ancien détenu ou même de délinquant une fois celui-ci révélé¹⁷⁴, et qui paraît tout à fait pertinent à appliquer ici au statut de victime. Ce statut précis va prendre le pas sur toutes les autres dimensions de la personne et façonner son existence. En effet, on observe souvent pour les victimes une perte identitaire à la suite de l'événement : elles ne sont plus que victimes, l'acte traumatique prend un espace considérable dans leur vie et il peut être très difficile de sortir de ce schème. Ce phénomène a été conscientisé par une partie de nos participantes qui ont verbalisé ces peurs comme suit : Adeline craint que son viol la définisse en tant

¹⁷⁰ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 117.

¹⁷¹ *Ibid*, 106.

¹⁷² Delaunay, C. (2015). *Les violences faites aux femmes : un enjeu de santé publique*. Nouvelles Questions Féministes, 34(2), 136-148. <https://doi.org/10.3917/nqf.342.0136>

¹⁷³ Wikipedia contributors. (n.d.). Statut maître. *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Statut_ma%C3%A9tre. Consulté le 22 janvier 2025.

¹⁷⁴ V. Francis, *Sociologie de la criminalité, de l'acte criminel et de la déviance*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, novembre 2023, p41.

qu'individu, et a expliqué que pendant un temps, elle avait eu l'impression qu'on ne pouvait la désirer que pour son corps. **Elle distingue notamment sa personne en soi et la personne objet de l'agression.**

Cette **dichotomie identitaire** est également présente avec Josie qui décrit une « *sensation de dissociation entre qui [elle] était et qui [elle est] aujourd'hui* », « *la personne que j'étais [à ce moment-là], c'est quelqu'un d'autre, pas moi* » et semble agir en mécanisme de défense. Elle s'accompagne souvent d'une forme de rejet ou de dégoût envers son apparence : Suzanne avait l'impression que son corps ne lui appartenait plus, de ne pas se reconnaître, de ne plus être la même personne, et Josie était « *dégoûtée* » de son visage, ne voulait plus ressembler à « *la personne qu'elle était à ce moment-là* ». Eveline également expliquera avoir été incapable de toucher son corps pendant un certain temps. Or, le concept de « *corps-identité* »¹⁷⁵ permet ici d'illustrer à quel point le corps est un vecteur d'identité, et de mettre en lumière non seulement son rôle fondamental mais aussi les conséquences identitaires d'une telle forme de dégoût.

Cette atteinte à l'identité passe aussi par une impression de déshumanisation : Adeline a le sentiment qu'on s'est servi d'elle, comme d'un objet. La femme n'est alors plus tout à fait humaine lorsqu'elle se fait violer. La construction grammaticale et définitionnelle vient faire de la victime « *l'objet d'une action commise par un sujet*¹⁷⁶ ». Elle *s'est faite* violée, elle a reçu l'action, elle l'a subi. Josie, en plus d'un rapport à son corps profondément abîmé, a l'impression de n'être vue que comme de la viande pour les hommes, d'être « *un bout de chair qui attire* », que son corps n'est qu'un « **objet** ». Madeleine, en tant que femme, ne s'est jamais sentie à l'aise dans la rue à cause du sentiment permanent d'être une proie. Finalement, Eveline réitère cette sensation d'être « *utilisée comme un objet* » et conscientise une forme d'ascendant permanent de l'autre dans ses relations avec les hommes. Le sujet devient objet, et perd ainsi une forme d'agentivité.

Ces idées sont loin d'être inhérentes aux femmes puisqu'elles sont constamment véhiculées : nous apprenons à voir les « *femmes comme objets et [les] hommes comme sujets de violence*¹⁷⁷ ». Or, le corps est un moyen de communication, il reflète ce que l'on est, en somme. « *Chacun existe comme corps animé, mais le corps n'est jamais seulement un corps-objet (Körper), c'est-à-dire un corps organique [...], mais aussi un*

¹⁷⁵ Fortier, C. (2022). Le corps de l'identité Transformations corporelles, genre et chirurgies sexuelles. <https://doi.org/10.3917/kart.forti.2022.01>.

¹⁷⁶ Sinno, N. (2023), *op. cit.*, 182.

¹⁷⁷ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 227.

*corps-sujet (Leib), c'est-à-dire un corps physique et propre à chaque personne*¹⁷⁸ ». La violence sexuelle s'attaque au corps-sujet en ne le considérant que comme un corps-objet et en réduisant ainsi toute sa portée sociale : elle constitue ainsi une attaque identitaire considérable.

3.3.2. *Victime ou survivante : une réappropriation de son histoire ?*

Dans son analyse du récit de Primo Levi, Marzano relève la signification du terme victime comme qualifiant une personne réduite à un état d'impuissance radicale jusqu'à parfois la perte totale du statut humain¹⁷⁹. La victime n'est plus sujet mais devient objet de son agression, et le fait de devenir victime est un processus initié par la violence à laquelle celle-ci est soumise. L'identité de la femme est ainsi réduite à la possession et la propriété d'un corps manipulable, déniée de l'expression de sa volonté.

Au-delà de la dimension corporelle, la dimension identitaire associée à l'agression sexuelle semble faire peur : Madeleine souligne par exemple la puissance de l'utilisation du terme « *victime* » et de quelle manière certaines de ces dites « *victimes* » peuvent avoir peur de dénoncer leur viol et de n'être réduites plus qu'à, que cela devienne « *toute leur identité* ». Il se trouve que cette crainte se voit rendue non seulement compréhensible mais aussi légitimée par l'histoire des femmes. Un exemple parlant est notamment celui d'Artemisia Gentileschi, artiste peintre du XVII^e siècle ayant illustré des scènes peu conventionnelles pour l'époque puisque représentant des meurtres d'hommes commis par des femmes. Elle sera violée par son professeur et la majorité des lectures à son sujet se concentreront sur cet aspect de sa vie, délaissant complètement son travail. Irene nous résumera ce propos qui nous semble particulièrement pertinent pour appuyer notre point :

[...] Artemisia Gentileschi a été effacée de l'histoire de l'art, parce que femme. La seule trace qui peut subsister d'elle au détour de lectures tourne autour de son viol. Comme si, cinq siècles après les faits, ce viol restait plus important que l'œuvre extraordinaire qu'elle a laissée. Comme si elle n'avait aucune chance de

¹⁷⁸ Cauchie, J.-F., & Corriveau, P. (2012). Le « corps homosexuel » : source d'inquiétude et objet de contrôle social (p. 142). Dans S. Frigon (dir.), *Corps suspect, corps déviant*. Les Éditions du Remue-ménage.

¹⁷⁹ Marzano, M. (2006). *Qu'est-ce qu'une victime : De la réification au pardon*. Archives de politique criminelle, 28, 11-20. <https://doi.org/10.3917/apc.028.0011>

*passer à autre chose, d'exister pour ce qu'elle a créé et non pour ce qu'elle a subi*¹⁸⁰.

La fatalité du viol semble ici s'accompagner d'une réduction identitaire, Alyssa Royce dénoncera d'ailleurs ce phénomène dans son ouvrage « *My rape doesn't define me* » :

*Je suis Alyssa Royce, épouse, mère, amie, écrivaine, formatrice, cuisinière, créatrice, gaffeuse, probablement en pyjama parce que j'aime être à l'aise. Je suis drôle, contemplative, créative, gentille, sportive, parfois énervée, et très sexuelle. Lorsque l'on me demande de me décrire, je n'ajoute jamais "victime de viol". C'est l'une des nombreuses choses qui se sont produites dans ma vie et qui ont fait de moi ce que je suis. Je ne lui accorde pas plus d'importance qu'aux autres choses. [...] les autres m'en veulent d'avoir "minimisé" la chose. C'est comme s'ils voulaient que j'en fasse un élément central de mon identité. Ils veulent que je vive dans la peur et le regret à cause de cela. Ils veulent que ce soit une catastrophe centrale autour de laquelle ils peuvent écrire un scénario de victime et d'injustice*¹⁸¹.

Caroline, l'une de nos participantes, tiendra des propos qui font à notre sens écho à cette citation : elle exprime détester **la pitié et vouloir contrôler la vision** que les autres ont d'elle, parce que la manière dont les personnes qui la côtoient semblent le représenter va rendre la chose grave, alors que pour elle, ça n'était pas nécessaire. Et c'est l'un des propos-clés de ce mémoire. Une femme ayant subi un viol n'est pas qu'une victime de viol, et c'est l'idée que toutes les personnes ayant participé à nos entretiens ont renforcée. Ce sont des femmes avec des aspirations, des professions, des passions, des rêves. Ce sont des individus à part entière qui continuent activement à mener leur vie malgré les traumatismes - bien que l'expérience ne soit pas uniforme pour toutes -. L'insertion dans un récit de vie de l'agression sexuelle veut contrer cet enfermement dans l'identité de victime de viol.

3.4. Un retour à Eve ? Les femmes et la culpabilité

¹⁸⁰ Irene (2022), *op. cit.*, 22-24.

¹⁸¹ Royce, A. lue dans Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 225.

3.4.1. « J'aurai dû.. » ou le deuil d'une autre histoire

Un statut qui vient revêtir l'ensemble de notre identité, c'est terrifiant. Et ça l'est encore plus si celui-ci est sujet à la honte. En effet, en plus de la problématique de la libération de la parole, la honte vient renforcer la culpabilisation ambiante des femmes quant à leur agression. Toutes les participantes ont évoqué ce sentiment, que ce soit à propos du fait d'être agressée en soi ou à propos de leur réponse à cette agression, de leur réaction. Il est question d'un « *sentiment d'avoir été bête* », de se questionner sur « *pourquoi [son] corps n'a pas réagi* », et cette culpabilisation devient invasive, interroge le moindre de leurs actes. Ainsi, Suzanne se reproche d'avoir dormi nu avec son ex-copine, de ne pas s'être réveillée, Caroline, suivie par un groupe de garçon, relève qu'elle s'est dit qu'elle « *n'aurait jamais dû mettre de legging* », elle explique qu'elle « *sait que c'est l'autre qui est en tort* » mais se dit qu'elle aurait « *dû faire autrement* ».

De même, Florence Porcel *sait* que son agresseur est l'unique personne responsable de son viol (si l'on exclut la société et sa culture du viol), et pourtant, les interrogations fusent : « *Aurais-je dû deviner ses intentions ? [...] Avais-je envoyé un mauvais signal à un moment ou à un autre ?*¹⁸² ». Josie questionne, à ce sujet, si le garçon en question avait *vraiment* compris ses intentions et cherche à plusieurs reprises à se justifier sur comment elle s'était retrouvée dans cette situation, elle évoque même la « *sensation d'avoir trompé son copain* », et dit s'être « *beaucoup détestée* » mais surtout « *avoir beaucoup détesté la personne [qu'elle était] à ce moment-là, comme si [elle était] responsable de ce qui s'était passé* ». Mais comment peut-on être tenu responsable d'abord d'un viol, et ensuite de tromperie dans le cadre d'un viol ? Eveline se demande comment elle a fait pour ne pas s'en rendre compte plus tôt, et me partage sa conviction d'une culpabilité partagée par toutes les personnes « *passées par là* », « *que ce soit nous-mêmes qui nous faisons culpabiliser, la société en général, ou les personnes qui ont agressé. Ainsi, « l'après-viol est un combat entre toi et toi, tes croyances, ta culpabilité, ta honte - et celles que te renvoient la communauté, au cas où tu n'en aurais pas assez*¹⁸³ ». Blanche, quant à elle, décrit une sensation de reproche de la part de sa famille, une « *impression d'avoir fait quelque chose de mal* » ancrée dans son enfance et se perpétuant au fur et à mesure de sa vie. Mais, elle apparaît ici comme un cas négatif : sept sur huit de nos participantes étaient mal à l'aise avec cette

¹⁸² Porcel, F. (2023). *Honte*. JC Lattès.

¹⁸³ Foïs, G. (2020), *op. cit.*, 51.

culpabilité, cherchaient à s'en débarrasser, à lutter contre. En effet, souvent, les victimes « *savent qu'elles ont subi un préjudice grave et que la façon dont on les traite est profondément injuste*¹⁸⁴ », bien que cette certitude « *n'empêche pas le sentiment de culpabilité torturant qui les accable très souvent*¹⁸⁵ ». Blanche, elle, me confie être finalement à l'aise avec cette culpabilité : malgré une reconnaissance en tant que victime de par la société, elle se sent toujours coupable, et ne pense pas se sortir de cette pensée parce qu'elle s'y sent « *confortable* ». **Elle m'explique alors que, pour elle, il s'avère plus simple de s'en vouloir à elle-même qu'à ses agresseurs.** Il serait alors plus facile - pour certaines femmes - de développer des émotions négatives à leur propre égard plutôt qu'à l'égard de quelqu'un d'autre.

Cette culpabilité des femmes est loin d'être anodine et se trouve être une « *donnée fondamentale, omniprésente, de la condition féminine*¹⁸⁶ » selon Chollet. Les femmes sont coupables depuis la nuit des temps, plus exactement depuis Ève, que la tradition monothéiste¹⁸⁷ accuse d'avoir mangé le fruit défendu. Ainsi, par exemple, la Bible a donné un « *fondement scripturaire et religieux à la conviction d'une infériorité et d'une culpabilité féminines*¹⁸⁸ ». Eve, aurait, par son action, provoqué la condamnation du genre humain, et par extension, la légitimité de rendre toutes les femmes sur Terre responsables de leur viol. Ainsi, la société cherchera de quoi justifier leur agression, cherchera une faute, une circonstance propice, que celle-ci soit liée à la tenue qu'elles portaient ou à leurs antécédents sexuels, comme nous avons pu le constater avec les procès de Mazan : « *la victime est au moins co-responsable du viol, puisqu'elle a appâté l'agresseur avec sa minijupe ou son comportement aguichant*¹⁸⁹ ». Cela vient d'ailleurs s'inscrire dans la dynamique de la culture du viol et du patriarcat en tant que système dominant puisque « *blâmer les victimes, trouver la moindre excuse aux agresseurs, c'est entériner le statut des femmes comme sujets dominés, comme sous-citoyennes qui n'ont pas droit aux mêmes prérogatives, à la même tranquillité, à la même liberté d'action et de mouvement que les hommes*¹⁹⁰ ». L'avocate Lisa Laonet

¹⁸⁴ Chollet, M. (2024), *op. cit.*, 53.

¹⁸⁵ *Ibid*, 53.

¹⁸⁶ *Ibid*, 42-44.

¹⁸⁷ Nouis, A. (2006) . La bonne nouvelle du péché originel. *Revue Lumen Vitae*, Volume LXI(1), 33-43.
<https://shs.cairn.info/revue-lumen-vitae-2006-1-page-33?lang=fr>.

¹⁸⁸ Gargam, A. & Lançon, E. (2020). Histoire de la misogynie. Le mépris des femmes de l'Antiquité à nos jours. Arkhê Editions.

¹⁸⁹ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 55.

¹⁹⁰ Chollet, M. (2024), *op. cit.*, 59.

définira d'ailleurs le viol comme la « *seule infraction*¹⁹¹ » qui procure aux victimes un sentiment systématique de culpabilité extrême, et qui est qui plus est entretenu par la société.

3.4.2. *Sois coupable et tais-toi*

De manière générale, cette culpabilisation (qu'elle soit auto- ou hétéro-infligée) vient alimenter un sentiment d'illégitimité : si je n'avais pas fait ça, ça ne me serait pas arrivé, alors je ne suis pas légitime de m'en plaindre. C'est en tout cas la réflexion qui semble se dessiner au fur et à mesure de nos recherches. Ceci est également parfois conscientisé par les proches, comme nous avons pu le voir avec la mère de Rosalie qui, dans son soutien, lui dira : « *dans tous les cas, je ne veux jamais t'entendre dire que c'est ta faute* ». Finalement, « *ce n'est pas le violeur qui aurait dû ne pas violer, c'est la victime qui aurait dû trouver un moyen de lui échapper*¹⁹² ». Puisque donc elle a échoué à sa mission, ses plaintes ne sont plus ni légitimes ni entendables.

3.4.3. *L'état de sidération*

Bien qu'à nouveau, il nous semble évident qu'une victime de viol n'en est pas responsable, il semble ici pertinent de préciser ce qu'est l'état de sidération, phénomène fréquent lors d'une agression et que plusieurs de nos participantes semblent avoir expérimenté. Lors d'un viol ou d'une agression sexuelle, « *la sidération traumatique est une réaction neuro-psychique très fréquente qui paralyse les fonctions motrices et mentales d'une victime l'empêchant de réagir*¹⁹³ ». Elle devient ainsi totalement ou partiellement paralysée, n'a plus la possibilité de bouger ou crier de par l'impact de la violence de l'action sur son système nerveux. « *Le caractère horrible, inhumain et impensable de ces crimes font brutalement basculer la victime dans un état d'incompréhension, de détresse, d'horreur, de stupeur et de choc émotionnel*¹⁹⁴ ». Quatre de nos participantes nous ont décrit des sensations similaires, notamment : un « *cerveau blanc* », une impression d'être physiquement là mais mentalement ailleurs pour

¹⁹¹ Ohnona, L. (Réalisatrice). (2018). *Elle l'a bien cherchée* [Film documentaire]. Memento Productions–Arte.

¹⁹² Chollet, M. (2024), *op. cit.*, 54-55.

¹⁹³ Salmona, M. (2024, 30 janvier). *La sidération traumatique lors de viols : Mécanismes et conséquences*. Mémoire Traumatique. <https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/Articles-Dr-MSalmona/2024-sideration-traumatique-lors-du-viol-et-consequences.pdf>

¹⁹⁴ *Ibid.*

se protéger (Adeline), Suzanne explique s'être « *mise mentalement dans un coin de la pièce en attendant que ça passe* ». Nous observons ici clairement une forme de distanciation, de dissociation du corps et de l'esprit comme mécanisme de défense face à l'horreur de la situation et à la souffrance psychique subie. Josie explique avoir été bloquée dans son corps, sans possibilité de crier ou de partir, et Eveline nous relate une incapacité à bouger. Ces récits nous montrent bien l'impossibilité des participantes de répondre aux injonctions à « se défendre », et, de toute façon, la réelle interrogation soulevée ici semble plutôt être « *au nom de quoi les femmes devraient-elles avoir à se défendre ?*¹⁹⁵ ».

3.4.4. *L'illusion de la bonne victime*

Au-delà de l'aspect problématique de la culpabilisation sur le plan pratique, celle-ci véhicule (ou tout du moins contribue à sa propagation) une image fictive de ce que doivent être une « vraie victime » et un « vrai viol ». Un extrait d'entretien va nous permettre d'illustrer parfaitement la notion de “vraie” victime, ou, comme nous le mentionnions avec Gisèle Pélicot, de « victime parfaite ». Rosalie a été la cible d'une agression sexuelle lors d'une soirée, elle se reposait dans sa voiture, était donc endormie quand un individu s'est introduit dans l'habitacle et l'a agressée. Elle apprendra peu après qu'une de ses amies a été victime du même garçon quelques instants avant. Elle nous décrit alors deux victimes « *très opposées* » selon elle. Rosalie était très expressive quant à ses émotions, ses ressentis, alors que son amie restait mutique. Elle explique n'avoir jamais culpabilisé quant à l'agression en elle-même, puisqu'elle dormait, mais en revanche s'être sentie coupable de sa réaction de par le traitement qu'elle a reçu de ses amies : « *elles me reprochaient justement cette sur-réaction, comme si j'exagérais, comme si je jouais la comédie, et étant donné que l'autre victime parlait très très peu, bah c'était un peu la victime parfaite parce que du coup y'avait même pas besoin de la consoler, elle faisait pas de crise d'angoisse en public donc c'était pas la honte, en fait, moi, je portais le poids d'avoir besoin de m'exprimer* ».

Ainsi, une **“vraie” victime doit réagir d'une certaine manière pour confirmer la véracité de sa position, et ainsi bénéficier de “vrais droits”**¹⁹⁶. Le viol amène l'idée d'une rupture dans la vie de la victime, l'effondrement total semble la

¹⁹⁵ Chollet, M. (2024), *op. cit.*, 58.

¹⁹⁶ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 71.

seule réponse acceptable, et la non-adéquation à cette image doit signifier la preuve du mensonge. « *Car il faut être traumatisée d'un viol, il y a une série de marques visibles qu'il faut respecter : peur des hommes, de la nuit, de l'autonomie, dégoût du sexe et autres joyeusetés*¹⁹⁷ ». Mais cet effondrement doit rester mesuré, privé. La victime doit se terrer et ne pas *faire honte*. Dans le *Livre noir des violences sexuelles*¹⁹⁸ de Muriel Salmona, Céline Lelarge, survivante¹⁹⁹ et militante contre les violences sexistes et sexuelles, a posté sur son compte instagram « celine_la_survivante » les caractéristiques du mythe de la bonne victime²⁰⁰. Celle-ci doit être parfaite, fragile et irréprochable, porter les stigmates physiques de son agression, dénoncer son agresseur directement (autrement, c'est uniquement par motif de vengeance). Elle doit pleurer, mais pas trop non plus, se souvenir de tous les détails (tout oubli ou confusion serait interprété comme du mensonge), ne doit pas avoir été sous l'emprise de l'alcool au moment des faits et ne pas trop en parler, puisqu'elle doit en avoir honte. Donc il ne faut pas trop en parler, mais pas se taire non plus, les femmes qui portent plainte sont des menteuses assoiffées de vengeance et celles qui ne le font pas sont égoïstes. Mona Chollet illustre ce phénomène dans son ouvrage en citant les travaux d'Hélène Devynck :

*Ainsi, quand, en septembre 2020, le rappeur Roméo Elvis a été accusé d'agression sexuelle, ce n'est pas lui qui a été interpellé et pris à partie sur Twitter, mais... sa soeur, la chanteuse Angèle, connue pour son engagement féministe (Odile De Plas, « Angèle n'a pas à payer les pots cassés de Roméo Elvis », Téléràma, 10 septembre 2020). Ingénieux. De même, quand, en juillet 2021, plusieurs femmes ont accusé Patrick Poivre d'Arvor de viol dans une tribune au Monde, un lecteur du quotidien les a corrigées en commentaire : contrairement à ce qu'elles croyaient naïvement, elles n'étaient pas les victimes de l'ancien présentateur, disait-il, mais plutôt celles « des victimes précédentes », lesquelles avaient gardé le silence en raison « de leur égoïsme et de leur manque de courage » Et, pour faire bonne mesure, les signataires étaient également responsables des victimes ultérieures : « Vous n'avez rien dit, vous n'avez pas crié, mordu, couru, vous n'avez pas porté plainte ou raconté tout cela avant, et vous lui avez ainsi permis de continuer tout en gardant votre boulot, renchérissant un autre commentaire*²⁰¹.

¹⁹⁷ *Ibid*, 108-109.

¹⁹⁸ Salmona, M. (2022), *op. cit.*

¹⁹⁹ Terme utilisé de son propre chef pour se qualifier.

²⁰⁰ Lelarge, C. [@celine_la_survivante]. (2025, January 8). *Le mythe de la bonne victime* [Instagram post]. Instagram. https://www.instagram.com/p/DFk_q0EoA61/?img_index=1

²⁰¹ Salmona, M. (2022), *op. cit.*, 65.

Les femmes sont alors coupables de tout, de leur propre viol et aussi de celui de leurs consœurs à partir du moment où elles ne correspondent pas au profil typique et précis d'une bonne victime. Nous constatons là un paradigme qui s'avère impossible à résoudre, et qui s'inscrit dans une dynamique sociétale bien plus vaste de la "bonne" femme, ou femme "respectable". Cette double contrainte est d'ailleurs illustrée notamment à l'époque des chasses aux sorcières en Europe : « *la suspecte était plongée dans l'eau d'une rivière ou d'un fleuve. Si elle se noyait, elle était innocente - sauf que, pas de chance, elle était morte ; si elle remontait à la surface, cela signifiait qu'elle était une sorcière, et elle devait donc être brûlée*²⁰² ».

3.4.5. Sois parfaite, mais pas trop

Parallèlement, si les femmes ne se sont pas défendues jusqu'à la mort, alors elles le voulaient peut-être un peu, au fond, puisque « *une femme qui se défend ne peut-être violée*²⁰³ », et dans le cas contraire, c'est bien une victime, mais trop tard. Cette injonction contradictoire ou double contrainte est une forme d'instrument d'oppression qui matérialise une « *situation dans laquelle les options sont limitées à l'extrême, et mènent toutes à la sanction, au blâme ou à la privation*²⁰⁴ ». Le discours « *Be a lady, they said* » résume bien ce propos et les injonctions sociétales contradictoires adressées aux femmes tout au long de leur vie :

*Tu es trop apprêtée. Tu es négligée. [...] Ne sois pas trop grosse. Ne sois pas trop mince. [...] Mets-toi au régime. Mange du céleri. Du chewing-gum. Bois beaucoup d'eau. Tu dois rentrer dans ces jeans. Mon Dieu, on dirait un squelette. Pourquoi ne manges-tu pas ? [...] Fais des injections de Botox. Fais un lifting. Retends ton ventre. Amincis tes cuisses. Tonifie tes mollets. Redresse tes seins. Aie l'air naturelle. Sois toi-même. [...] Ne couche pas avec trop d'hommes. Préserve-toi. Les hommes n'aiment pas les salopes. Ne sois pas prude. Ne sois pas si coincée...*²⁰⁵.

Or, tous ces préjugés ont un impact, une fonction. Ils viennent apporter une justification au système de discrimination, lequel régule lui-même l'inégalité des accès aux

²⁰² Chollet, M. (2024), *op. cit.*, 42-44.

²⁰³ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 55.

²⁰⁴ Frye, M. (1983). *The politics of reality : essays in feminist theory*. Crossing Press.

²⁰⁵ Writings of a Furious Woman. (2017, December 9). *Be a lady, they said. Writings of a Furious Woman*. <https://writingsofafuriouswoman.wordpress.com>

ressources²⁰⁶. Rosalie nous dit à ce sujet que : « *la bonne victime, dans la société, c'est être une femme craintive des hommes, ne plus sortir de chez soi et pleurer tous les jours, et en fait c'est pas parce que j'arrive quand même à avoir des activités, à travailler, à être en relation avec un homme, etc. que j'en reste pas moins victime et que ça va forcément mieux* ».

Finalement, le viol aussi comporte une représentation « idéale » qui s'entremêle avec cette idée de bonne ou vraie victime. Elisabeth Mercier nous l'explique ainsi : « *la bonne victime est habituellement représentée comme une femme « naïve, inexpérimentée sur le plan sexuel », ayant subi ce qui est considéré comme un « vrai viol », c'est-à-dire une attaque particulièrement violente et sordide, commise par un inconnu armé*²⁰⁷ ».

3.5. Une tentative de réappropriation de soi comme sujet de son histoire

3.5.1. De l'inadéquation avec les définitions sociales

Ces notions de bonne victime et de vrai viol provoquent souvent une inadéquation avec les expériences des femmes. Puisque les circonstances et leurs réactions ne collent pas avec les définitions culturelles et sociétales, alors ce doit être autre chose ? Des mécanismes de **normalisation, de banalisation et de rationalisation** ont été observés dans nos entretiens, et ce notamment au travers du langage. Adeline explique avoir souvent comparé son vécu à des « *histoires pires* » et ainsi conclu que ce n'était « *pas la pire des manières* » et par conséquent « *pas si grave* ». Elle cherchera notamment une raison sur son corps, quelque chose qui expliquerait l'action de son agresseur, un raisonnement logique. Suzanne, Blanche et Caroline relatent un ou plusieurs rapports « *forcés* » par leur partenaire et ne les conçoivent pas comme des agressions. La meilleure amie de Suzanne qualifiera d'ailleurs son agression [à Suzanne] de « *pas si grave* », ce qui témoigne d'une banalisation ambiante, bien au-delà du simple mécanisme d'auto-défense. Joséphine explique que son agresseur avait bu et que, par manque d'habitude, « *ça a pu provoquer quelque chose* », elle relate d'une « *sensation* » qu'elle n'avait pas « *vraiment vécu ça [un viol]* » et que « *c'était rien* ».

²⁰⁶ Ouassak, F. (2020). *La puissance des mères : Pour un nouveau sujet révolutionnaire*. La Découverte.

²⁰⁷ Mercier, E. (2024), *op. cit.*, 38-39.

Elle nous dit se rappeler qu'il avait utilisé ses doigts, et que « *c'était d'ailleurs pas très agréable* ». Nous voyons ici l'expression d'un pléonasme qui illustre la banalisation : évidemment qu'un viol n'est pas agréable. Rosalie a été confrontée à des amies qui souhaitent « *ne plus en parler* » malgré son besoin de verbaliser. Madeleine, lors de sa participation à une cellule d'écoute pour victimes de viols conjugaux en tant qu'intervenante, elle-même victime de son partenaire, mentionne plusieurs témoignages similaires à son vécu mais explique n'avoir pas su se reconnaître en raison de l'absence de violences physiques dans son cas. Elle fera aussi la comparaison avec des « *trucs plus horribles qui s'entendent* », des cas de viol « *plus graves* », qui lui permettent finalement de minimiser son propre traumatisme. La banalisation peut ainsi apparaître comme une forme de mécanisme de défense : Caroline, quant au fait de se faire forcer pour un rapport, nous dit qu'on lui a trop fait, et que donc pour cette raison elle « *banalise un peu* ». Il paraît ici pertinent de se demander ce que le fait de reconnaître chacune de ces interactions comme une agression aurait comme conséquence sur le psychisme. Eveline nous expliquera quant à elle s'être trouvée dans un profond déni, se persuadant que c'était normal ou alors qu'elle n'avait pas réussi à formuler son non-consentement suffisamment clairement. Nous notions ici la profonde intersection entre ces mécanismes et la responsabilisation des victimes. Blanche notamment se demandait si elle n'avait pas mérité son viol, et énumérait de nombreuses remises en question : « *est-ce que je l'ai vraiment chauffé ? qu'est-ce que j'ai fait de mal ?* ». Or, si alors la victime est au moins semi-coupable, l'agresseur n'est plus tout à fait coupable et le viol n'en est plus tout à fait un.

3.5.2. D'autres mécanismes de « coping »

D'autres mécanismes de défense semblent intervenir pour permettre aux victimes de reprendre le contrôle sur leur corps et leur psychisme : Rosalie nous mentionne l'**hypersexualisation** pour reprendre le pouvoir sur son corps, Suzanne le fait d'avoir confronté son agresseuse pour ainsi faire preuve d'une forme d'agentivité, Josie prenait l'initiative de porter des vêtements larges pour cacher ses formes. Le militantisme permet entre autres de trouver un espace sécuritaire, tout comme la thérapie ou la consultation de professionnels. Plusieurs participantes nous rapportent également un recours à l'imaginaire pour « *retourner se sauver* » (Josie). Le parcours judiciaire peut constituer l'un deux, puisque, si le traitement des professionnels est

adéquat et l'issue favorable, il peut constituer un véritable renversement de la dynamique de pouvoir et surtout du sentiment de peur, ce que Rosalie nous explique : « *je me dis qu'au moins ce jour-là, c'est lui qui a eu peur, pas moi* ». La procédure peut aussi favoriser la reconstruction via la reconnaissance de la société en tant que victime : « *si le tribunal croit une femme, cela signifie qu'elle est honnête* »²⁰⁸.

3.6. La victime vue par les victimes : faux viol, fausse victime

Venons-en donc à cette fameuse reconnaissance juridique en tant que “victime”. Nous avons interrogé nos participantes au sujet de l'utilisation de ce terme : se reconnaissent-elles ? paraît-il adéquat ? que veut-il dire ? L'adéquation au terme apparaît d'abord difficile étant donné la difficulté de s'identifier à la définition du viol, comme explicité précédemment. Le manque de souvenirs et la minimisation des faits peuvent aussi contribuer, puisqu'alors l'hypothèse que ce ne sont que des spéculations vient s'immiscer dans l'esprit de la personne concernée. Pour Suzanne, une victime est une personne qui a vécu un viol, une agression, des violences physiques, sexuelles et verbales, et elle n'arrivait pas à s'inclure dans cette catégorie. Elle nous explique aussi qu'accepter d'être une victime, c'est accepter ce qui s'est passé, et ceci peut constituer une étape difficile.

3.6.1. Une identité dynamique

Le terme “victime” apparaît ensuite dynamique, et les positions peuvent diverger. Pour Suzanne, elle sera toujours une victime mais elle souhaite avancer afin de ne plus se catégoriser uniquement par ça, elle n'est pas que ça : **le « statut » victime n'est qu'une portion fragmentaire et irréductible de son identité**. Josie s'est pendant longtemps dit victime, mais elle ne souhaite plus garder ce statut : « *j'ai été victime de ça, je ne le suis plus* ». Il est selon elle nécessaire pour avancer mais aussi temporaire : « *c'est pas facile mais j'essaie, ouais, de faire le parallèle de aujourd'hui je ne vis plus ça, aujourd'hui il n'y a plus la violence* ». Adeline exprime s'y reconnaître mais aussi un besoin de s'en détacher pour avancer, elle ne veut pas « *rester une victime* » bien que des séquelles soient toujours présentes.

²⁰⁸ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 101.

3.6.2. Une identité symbolique

Ce terme, qu'il soit accepté ou pas, revêt une puissance, une symbolique, notamment dans les manifestations. Son appropriation témoigne de la reconnaissance du vécu, par l'individu mais aussi par la société. Rosalie explique que le fait d'avoir été traitée et considérée comme une victime par le tribunal et les services de police a grandement aidé à ce qu'elle se sente prise en compte, écoutée et aidée. Ce statut implique donc un certain traitement : *« j'ai été considérée comme une victime, c'est-à-dire qu'ils ont pris soin de moi comme une victime »*. Malgré une tendance au mauvais traitement envers les victimes²⁰⁹, le système pénal semble pouvoir contribuer à la sensation d'être une victime, ou à la légitimité de se revendiquer comme tel si applicable. Néanmoins, il revêt souvent une connotation négative, ou tout du moins passive. Rosalie explique qu'avant, elle pensait qu'être une victime c'était être **faible**. Mais sa vision des choses a néanmoins changé aujourd'hui : *« pour moi victime, c'est être une personne à part entière, c'est pas être fort, c'est pas être faible, c'est un état dans lequel on est, et dans le cas d'une victime de viol, c'est un état dans lequel on peut ne pas être à vie contrairement à quelqu'un qui est par exemple paraplégique malheureusement, ça c'est à vie. Et c'est ça des fois qui est compliqué, c'est que c'est pas physique, ça ne se voit pas sur nous, on le porte pas sur nos visages, et donc du coup la société a énormément de mal à reconnaître que c'est pas parce qu'on pleure pas à chaque fois qu'on voit un homme qu'on est pas victime, on s'attend à ce qu'on soit des femmes craintives, ou des hommes, faibles, qui sont toutes timides, toutes renfermées mais en fait c'est pas le cas »*. Plusieurs dimensions s'offrent à notre analyse ici : d'abord, on retrouve ce dynamisme avec la mention du handicap physique comme une atteinte plus permanente, mais également une forme d'invisibilité. Elle poursuit d'ailleurs sur le fait qu'elle ne se sent pas comme une victime du point de vue de la société : *« si je ne parle pas, personne le sait »*. Et quand bien même elle parlerait, il reste *« compliqué d'être considérée dans la société »*, en référence de nouveau à cette notion de « bonne » victime.

3.6.3. Une identité perverse

²⁰⁹ Osez le féminisme !. (2021, 4 février). Le rôle des policiers dans le traitement judiciaire des violences sexuelles. *Osez le féminisme !*.

En revanche, la permanence du statut de victime existe aussi, bien qu'il ne soit pas du ressort du visible. Madeline utilisera l'exemple de Gisèle Pelicot pour expliquer que celle-ci, de par l'ampleur que l'affaire a pris dans les médias, sera connue et considérée comme une victime jusqu'à la fin de la vie. Elle exprime ainsi la peur que cette partie de son histoire prenne le pas sur toute son identité. Les marquages restent aussi physiques et psychologiques : Rosalie trouve que, ce qui est **très « pervers » dans le viol, c'est que « justement c'est que ça laisse des traces et dans le corps et dans l'esprit »**. Ainsi, elle a l'impression qu'elle ne s'en débarrassera jamais tout à fait « *de ces petites traces, de ces moments, de ce parfum, ce moment, cette heure de la nuit à laquelle ça s'est passé* ». Les sentiments qui découlent du viol peuvent aussi influencer nos comportements, comme dans le cas d'Eveline qui explique, pendant longtemps, avoir été « *dépendante de ses sentiments* ». Et, puisque notre identité est partiellement le reflet de nos actions et vice-versa, alors les violences sexuelles peuvent effectivement participer à la définition de notre identité. Blanche souligne que la permanence physique n'est pas une règle, mais qu'elle s'applique à son corps parce que « *ça se voit* », elle fait notamment référence aux scarifications infligées suite à ces viols. L'identité de victime peut donc être visible.

Mais pour certaines, l'identité de victime ne fait pas de sens. Madeline ne s'y est jamais reconnue et ne s'est jamais vu attribuer le terme. Elle reconnaît avoir techniquement été victime de viol de par l'association avec le système judiciaire, mais n'a jamais questionné le sens qu'elle lui attribuait au-delà de l'aspect administratif. Caroline partage cette position, elle ne s'est jamais vue comme une victime : « *au contraire, le fait d'en parler, je me suis toujours vue comme une battante, quelque chose comme ça* ». Un *quelque chose comme ça* qui marque l'action, l'agentivité, le passage à l'acte ou encore la reprise de pouvoir et qui dénote avec la connotation passive qu'on attribue souvent à la victime.

3.7. Une nécessaire dissociation pour survivre au viol et revivre dans l'après

Ce qui ressort de nos entretiens, c'est une mise à distance psychologique, une sensation de **dépersonnalisation**. Suzanne « *se sent partir quand ça arrive* », comme si

elle flottait au-dessus de son corps, elle évoque une « *impression de mourir quand ça arrive* » et de « *renaître avec le temps* » en acceptant la « *possibilité de vivre autre chose après ça* ». Le traumatisme sexuel consisterait en une rencontre avec la mort : on meurt presque, mais pas tout à fait, et on peut réémerger de ce qui nous reste d'identité. Caroline, comme déjà évoqué, se définit surtout comme une « **battante** », mais elle estime que le terme de survivante pourrait également lui convenir, contrairement à celui de victime dans lequel elle ne se retrouve pas : « *toutes les personnes qui ont subi des agressions sexuelles quelles qu'elles soient, je les vois comme ça, comme des combattant(e)s, comme, bah, des survivantes, parce que c'est des moments très difficiles et tu vas te battre pour t'en sortir, pour essayer que ça aille mieux, moi je les vois comme ça, c'est un combat en fait* ». Josie, elle, a entendu dire que « *un viol, c'est littéralement un meurtre, parce qu'on porte atteinte à l'intérieur d'une personne* », et elle s'estime d'accord avec ce propos parce que « *c'est vrai que quand on vit ça, on a la sensation d'être **mort à l'intérieur** et après il y a toute la difficulté de se regarder dans le miroir. On a une perception de nous-mêmes qui n'est plus pareille, mais la différence avec le meurtre c'est qu'on n'est pas mort complètement, et, qu'avec la thérapie tout ça, on peut revivre finalement* ». Madeline confirme une nouvelle fois cette idée, puisque qu'elle évoque une sensation de « *revivre* » après la rupture avec son conjoint, lequel lui infligeait des violences sexuelles au quotidien. Elle explique se reconnaître en tant que survivante puisque qu'elle imagine parfaitement un scénario, une « *branche* » où elle a le « *déclat* » plus tard et où elle finit par mettre fin à ses jours.

Ici, le terme apparaît comme un état à atteindre. D'après Suzanne, le fait d'être une victime montre qu'il s'est passé quelque chose, et le terme de survivante qu'il est possible de s'en sortir. Nous sommes donc ici face à deux étapes distinctes : d'abord victime, et ensuite survivante de ce dont nous avons été victime. Néanmoins, le terme de survivante ne constitue pas non plus un état stable, immuable, et présente des possibilités de rechute. Blanche se sent mitigée par rapport à l'adéquation au terme pour ces raisons : « *c'est vrai que quand on se fait agresser sexuellement, on perd la vie une fois, mais, en même temps, il y a tout le reste, la reconstruction, qui n'est pas facile non plus et comme je ne suis pas totalement guérie, j'ai beaucoup de rechutes aussi. Donc, ça dépend. Parfois je vais me sentir survivante, et parfois je vais me sentir au bout de ma vie* ».

3.7.1. *La survie, un autre type d'injonction (présence/absence après un viol)*

Rosalie, en revanche, ne se sent pas à l'aise avec le terme. D'abord, « *le fait de dire qu'on survit, même si c'est pas faux, ça implique de dire qu'on ne vit pas notre vie pleinement* », ensuite, cela lui évoque la culpabilité du survivant des personnes ayant survécu à l'holocauste, notion qui lui paraît très claire grâce à sa licence d'histoire. Finalement, sur un retour qu'elle me fera d'elle-même le lendemain, elle m'explique en quoi ce terme la dérange. Elle explique avoir conscience de bénéficier d'un énorme privilège social et économique : « *je suis blanche, cisgenre, hétéro et issue de la classe moyenne à supérieure. J'ai donc accès à des soins médicaux payés par mes parents, un avocat payé lui aussi par mes parents. Je peux me permettre en ce moment de bénéficier d'une allocation chômage et donc de me reposer tout en ayant toujours un toit sur la tête et de quoi manger. Et en dernier j'ai eu ce que la société considère comme le "bon viol" parce que j'étais endormie, je ne l'ai pas "aguiché" pendant la soirée et je n'ai pas d'activité en lien avec la prostitution. Du coup je ne me sens pas légitime par rapport à une femme à Gaza par exemple, qui subit le viol comme arme de guerre et qui malgré tout décidera de rester en vie pour ses enfants ou sa famille, sans jamais peut-être accéder à des soins médicaux. Pour moi, c'est elle la plus survivante de nous deux* ».

Ici, il nous paraît essentiel de préciser que l'objectif n'est ni de hiérarchiser des souffrances, ni de comparer les violences sexuelles perpétrées dans un contexte de privilèges socio-économiques à l'utilisation de celles-ci comme arme de guerre²¹⁰ ou encore aux survivants de l'Holocauste. Le terme *survivante* a été choisi de par son inclusion déjà effective dans les débats sur les violences patriarcales mais également de par sa composition grammaticale.

3.7.2. *La guérison par le pouvoir de l'imaginaire*

La guérison, ou la notion de survivance au sens étymologique de *sur-vivre*, soit vivre *au-dessus* ou *après* quelque chose semble profondément liée à l'imaginaire. Josie a plusieurs fois dû revivre son viol dans ses cauchemars, mais elle parvenait petit à petit à retrouver son agentivité pour réussir à repousser son agresseur. Elle explique d'ailleurs

²¹⁰ Guenivet, K. (2001), *op. cit.*

que cette reprise de pouvoir est permise et facilitée par une thérapie **EMDR** (Intégration neuro-émotionnelle par les mouvements oculaires)²¹¹ qui lui permet d'y « retourner », ce qu'elle voit comme une « *possibilité de se sauver elle-même* ». Rosalie, elle, a toujours été une enfant très angoissée par la nuit et son hypervigilance nocturne s'est vue aggravée après son agression. Elle explique parfois faire des rêves où elle recroise son agresseur et se montre extrêmement violente avec lui, le fait souffrir, et ce parallèlement à un désir de vengeance. Pollak faisait le lien de l'imaginaire (initialement par le récit littéraire) comme une modalité d'expression, laquelle pourrait être comprise « *soit comme un effort de distanciation, soit comme entreprise de restauration de liens*²¹² ».

Nous pouvons ici envisager les deux hypothèses, soit comme une distanciation de la violence du souvenir et de ses conséquences sur l'intégrité individuelle, soit comme une reconstruction de liens avec soi-même, et l'idée de se protéger, de se sauver, de recommencer pour faire différemment. Cette sorte de reviviscence salvatrice est aussi relatée par Thordis Eva à propos de son violeur, qu'elle a confronté. Elle raconte alors la dernière fois qu'elle repensera à son viol : « *Je me couche et, pour la première fois, j'arrête Tom. Pour la première fois, il enlève son poids de moi et s'assoit. Grâce à mes mains puissantes, je soulève mon corps pour me retrouver assise moi aussi [...] et j'habille la fille que j'étais d'une chemise de nuit propre*²¹³ ». Ici, la notion de puissance permet d'illustrer la reprise du pouvoir, mais une seconde notion nous semble pertinente à relever au vu de nos entretiens : la différenciation d'un soi pré et post-agression. Thordis ne s'habille non pas elle-même, mais la fille qu'elle était. Josie exprime la « *sensation d'avoir une dissociation* » entre qui elle était et qui elle est aujourd'hui. En plus de l'argument de protection (c'était quelqu'un d'autre, pas moi), l'imaginaire crée ici le double qui supporte le poids de la colère, de la culpabilité, mais qui peut également devenir la cible d'une protection que l'on aurait aimé recevoir.

L'imaginaire des femmes semble néanmoins poser problème lorsqu'il s'agit de violence. La « femme » telle qu'elle est conçue dans l'imaginaire collectif « *ne peut pas penser violence* »²¹⁴. L'histoire nous le montre notamment par l'effacement de figures féminines historiques ayant d'une manière ou d'une autre eu recours à la violence : la

²¹¹ L'EMDR est une technique de psychothérapie qui utilise les mouvements oculaires pour cibler la mémoire traumatique des patients y recourant.

²¹² Pollak, M., & Heinich, N. (1986), *op. cit.*

²¹³ Elva, T., & Stranger, T. (2017). *South of forgiveness*. Scribe.

²¹⁴ Irene. (2022), *op. cit.*, 22-24.

peintre Artemisia Gentileschi comme évoquée plus tôt, mais aussi le collectif Rote Zora, groupe de femmes ayant posé près de 50 bombes en 20 ans dans le but de revendiquer un certain nombre de droits et dont l'histoire est aujourd'hui très peu connue. Rosalie nous le confirme ici, la violence peut, et nous irons ici plus loin, elle doit faire partie de l'imaginaire féminin non seulement comme outil de prise de conscience politique mais aussi comme moyen de réappropriation des corps, en réponse à la subjectivation du corps féminin par la société patriarcale : « *la violence appartient également aux femmes*²¹⁵ ».

3.7.3. Un enjeu de réappropriation

Finalement, peu importe le terme utilisé, qu'on soit victime, survivante, battante, rien ou tout à la fois, l'enjeu consiste avant tout à trouver un moyen de se réapproprier d'abord son corps et son consentement, et par ce biais son identité tout entière. Qu'elle souhaite complètement écarter le viol de ce qu'elle considère comme sa trajectoire de vie ou en faire un socle sur lequel elle construira une carrière ou du militantisme, nous souhaitons inviter toute femme se sentant concernée à choisir ce qui la définira le mieux, ou ce qui ne la définira pas. La redéfinition de son propre statut et l'agentivité qu'amène ce choix représente pour nous une forme d'empowerment :

*Réaction saine à une situation qui ne l'est pas, l'empowerment se manifeste par un refus de la fatalité, du statu quo et d'un ordre des choses moralement ou socialement injuste. Il implique une conscientisation qui instaure un rapport différent à soi et aux autres, mais aussi une résistance aux idéologies et aux institutions sociales qui briment et oppriment*²¹⁶.

En ce sens, tout choix relatif à ce qui est de prime abord imposé par la société (donc le rejet d'un statut prescrit ou son acceptation volontaire, la conquête d'un statut inaccessible ou l'invention d'un troisième type) consiste en une forme de reprise de pouvoir face à l'idéologie dominante et hégémonique.

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ Dorais, M. (2015), *op. cit.* 98.

3.8. L'inoublié comme force pour se reconstruire : ça n'arrive qu'aux autres, mais ça peut arriver à n'importe quel moment

Ce qui ressort finalement de nos analyses, c'est l'impossibilité d'oublier et la volonté d'avancer malgré ça. Suzanne essaie de l'accepter, et acquiert peu à peu la sensation d'être plus forte, elle explique qu'aujourd'hui, ce n'est plus à elle de souffrir pour ça, mais plutôt à son agresseuse. Caroline s'efforce d'aller mieux pour tenter de participer à construire un monde meilleur et exemplifier son parcours, pour montrer qu'on peut s'en sortir. Elle souhaite transformer cette expérience destructrice en « *une force* ». Pour Josie, la justice a permis de légitimer son vécu : « *c'est écrit, donc ça veut dire que c'est vrai* ». Malgré la conscience du fait qu'elle n'oubliera jamais vraiment, elle ne veut pas que ça la définisse, et souhaite que ça n'handicape plus son quotidien. Peu à peu, les participantes semblent parvenir à se détacher de cet événement. Rosalie explique que pour elle, le traumatisme constitue plus un frein qu'un moteur dans la vie, mais qu'aujourd'hui elle se sent de moins en moins guidée par celui-ci. Pour Madeleine, les violences sexuelles s'inscrivent comme un réel « *coup de massue* » dans une trajectoire qui comporte déjà des souffrances et un vécu douloureux. Son traumatisme s'est ainsi vu alimenté par son tableau de vie, mais elle considère que malgré le réflexe primaire de son cerveau de vouloir oublier, ces violences font partie d'elle et lui ont permis d'évoluer. Eveline ne pense pas pouvoir revenir à sa manière de relationner pré-agression puisqu'une certaine appréhension s'est installée. Habituellement convaincue que « *ça n'arrive qu'aux autres* », elle considère maintenant que « *ça peut arriver à n'importe quel moment* ». La voie de la guérison a consisté pour elle à accepter que certaines choses « *resteraient sans réponse* ». Elle ne pense pas oublier mais en tout cas « *passer à autre chose* », ce n'est pas quelque chose qui la définit.

Ce que nous pouvons constater, c'est une reconnaissance de l'agression comme un événement important, comme un marqueur. Il y a un avant, et un après. Mais cela ne doit pas nécessairement passer par une intégration identitaire. Dans le cas d'une forme de militantisme, l'expérience peut devenir un moteur de partage, mais ne semble pas devenir partie prenante de la définition que l'on donne de soi-même. Néanmoins, Blanche apparaît comme un cas négatif quant à cette hypothèse : elle ressent l'impression d'avoir grandi à partir de ça, que toute sa trajectoire de vie s'est construite à partir des violences sexuelles qu'elle a subies étant jeune - nous pouvons constater ici l'influence majeure de l'âge sur les conséquences à long terme -, mais mentionne tout

de même la volonté de « *travailler sur le fait que ça prenne moins de place* ». Cette volonté constitue tout de même, d'après nous, une forme de résilience, soit une capacité de changement puisée dans les ressources de la personne malgré les circonstances. Au final, « *il s'agit d'affirmer qu'il ne doit pas être nécessaire que leur vie devienne la preuve de la violence qu'on leur a fait subir [...] pour avoir droit, finalement, à la reconnaissance de l'injustice qui les touche, de l'empathie qu'elles méritent de susciter et, espérons-le, de la réparation dont elles bénéficieront*²¹⁷ ».

En conclusion, nous avons abordé ici la conscience propre à chacune de l'agression et leurs réactions émotionnelles et psychologiques en lien avec leur identité notamment. Le sens donné à l'agression dépend pour partie de leur fonction sociale, de leurs expériences de vie préalables mais aussi de leur entourage.

Cette expérience vient mettre à l'épreuve la relation aux autres : une peur quasi-existentielle de ne pas être crue sous-tend la plupart des interactions en rapport, et cela rend leur témoignage particulièrement précieux, puisqu'il apparaît souvent comme un défi. Les personnes concernées peuvent se sentir non seulement incomprises mais également réduites à leur expérience de victimes. Notre rôle a notamment consisté à les pousser à intégrer leur témoignage dans un récit de vie plus large pour contrer la possibilité de ce ressenti. Ainsi, nous ne parlons pas uniquement d'agression sexuelle mais plutôt de trajectoire de vie. L'enjeu des mots choisis est essentiel dans notre posture puisque notre intérêt dans ce travail consiste notamment à s'intéresser à la manière dont les femmes mettent en récit leur expérience. Parfois, les mots semblent ne pas suffire pour exprimer la profondeur d'une souffrance, c'est pourquoi il nous a semblé essentiel de rester au plus proche de leurs paroles afin de transcrire la même essence et conserver le plus de sens possible.

Un peu comme on peut le constater dans les contextes d'expérience carcérale, de guerre ou de génocide, l'abus sexuel engendre notamment une rupture de ce sens en faisant irruption dans un espace de normalité et d'ordre au point de conduire à un changement drastique dans leur perception du monde : elles ne se sentent plus en sécurité, ont plus de mal à faire confiance et leurs relations sociales se voient entachées. Néanmoins, cet abus peut aussi paraître comme relevant de l'ordre "naturel" des choses.

²¹⁷ Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 118.

Le viol est un attendu, une sorte de fatalité. Il marque un temps d'arrêt dans la trajectoire de vie et revêt une temporalité particulière : il est revécu et alimente une mémoire traumatique. Il constitue aussi une atteinte physique, et le corps de la victime devient également un lieu de mémoire et de souffrance, engendrant beaucoup de sentiments de honte, de salissure, une perte de l'estime de soi et parfois une sensation de déconnexion corporelle.

L'agression sexuelle et le viol consistent parfois en la rupture d'une norme de confiance dans une relation personnelle et intime, et viennent parfois s'imbriquer dans un cadre plus large de violences systémiques. Ces deux cas se retrouvent néanmoins sous le chapeau de la culture du viol, qui prend source et se légitime dans les normes patriarcales qui sous-tendent nos constructions sociales. L'expression de culture du viol nous a alors paru pertinente en soi pour faire parler notre terrain : elle nous expose une société qui facilite voire encourage la minimisation des agressions sexuelles au sens large, qui entrave la prise au sérieux des récits victimaires, y compris lorsque la victime répond à toutes les attentes sociales blanches et bourgeoises, et qui sexualise la violence et rend encore plus floues les frontières du consentement. Néanmoins, ce terme ne permet pas toujours de distinguer la mesure des mécanismes plus pernicieux qui contribuent à son développement, ce qui est à garder en tête mais ne sera pas développé ici.

Finalement, la notion judiciairement et socialement apposée par défaut de *victime* vient parfois qualifier l'expérience à la place de la personne qui la vit, et peut limiter la possibilité d'avoir une lecture plus nuancée ou encore moins dramatique. Le terme survivante semble permettre, pour certaines femmes, de faire preuve d'*empowerment* pour échapper à cette fatalité et cette passivité, mais comporte également des contraintes et ne permet pas non plus d'illustrer l'hétérogénéité des vécus de souffrance. La double excursion des propositions sociales nous a amené à nous questionner sur leur suffisance. Le terme battante, introduit par une de nos participantes, reste à explorer. Il nous paraît initialement novateur et porteur d'une forte connotation agentive, productive, mais revêt aussi une dimension triste car c'est un réel « combat » que de faire face aux mille et une manières de subir et/ou résister au patriarcat.

4. Discussion / conclusion : est-ce que survivre le viol fait de nous des survivantes ?

Comme développé premièrement avec le cas Madame Pelicot, nous avons constaté que toutes les victimes de violences sexuelles ne sont pas considérées et traitées de la même façon. En effet, la position sociale d'une femme varie selon le contexte socio-culturel dans lequel elle vit, sa trajectoire de vie, ses ressources économiques et ses différents statuts sociaux. Une femme de couleur, transgenre, lesbienne, résidant dans un pays pauvre ou subissant la guerre est au croisement de vecteurs d'oppression qui agissent de concert. Des violences sexuelles dans ce contexte auront des conséquences bien différentes de celles qui auront lieu dans une position plus privilégiée. C'est une des raisons pour lesquelles, malgré la sensation d'adéquation qu'ont certaines participantes, et de manière plus large certaines femmes, avec le terme de *survivante*, celui-ci paraît inapproprié pour un certain nombre d'auteurs du paysage militant et scientifique. L'objectif de notre utilisation du terme n'est pas l'homogénéisation des souffrances, ni en dehors ni au sein des violences sexuelles. Nous souhaitons ici mettre en exergue notre reconnaissance du fait que toutes les femmes ne subissent pas un traitement similaire selon les différents espace-temps de leurs identités sociales.

Néanmoins, « *toutes doivent composer avec un ordre du genre hétéronormatif qui associe sexualité et respectabilité*²¹⁸ » et nous sommes convaincus que la lutte issue des femmes au statut social plus élevé pourrait contribuer à valoriser les luttes des femmes issues de classes sociales défavorisées. La femme blanche, cisgenre, hétérosexuelle, riche et éduquée dispose de plus d'outils pour lutter. Nous aimerions prendre l'exemple de la Marche des salopes, mouvement qui a créé une grande division parmi les féministes. Un collectif de femmes noires américaines a soulevé deux problématiques majeures : d'abord, « *le fait de pouvoir se dire salope publiquement est un privilège blanc*²¹⁹ ». Ensuite, elles soulevaient le manque de considération dont font preuve les femmes blanches en utilisant ce mot au vu des violences qui peuplent l'histoire des femmes noires. « *Les signataires invitent à penser le genre et la sexualité à l'intersection de la race, de la pauvreté et de l'immigration afin de mettre sur pied des*

²¹⁸ Mercier, E. (2024), *op. cit.*, 305.

²¹⁹ *Ibid.*, 275.

*actions féministes véritablement inclusives contre la banalisation du viol et des violences faites aux femmes [...]*²²⁰ ». Nous appelons ainsi au fait l'objectif de légitimation dont nous traitons s'adresse à toutes les femmes, et nous espérons que favoriser l'utilisation du terme *survivante* dans la sphère plus privilégiée permettra d'ouvrir la voie au combat collectif, tout en reconnaissant les différences inhérentes aux différentes conditions socio-économique des femmes.

Cette hypothèse est basée sur la notion d'injustice épistémique de Fricker. En effet, en première partie, nous avons émis l'hypothèse que la définition active et individuelle de son identité nous semblait un moyen potentiellement accessible de reprendre une forme de pouvoir et de consentir - ou non - aux injonctions sociétales de définition. Or, cette possibilité s'inscrit, de par les injustices épistémiques, dans un cadre normatif déterminé par les groupes dominants. Le questionnement des diverses identités acceptables vise pour nous à une première tentative d'élargissement de cette fenêtre, et à favoriser la créativité au lieu de la conformisation.

Toutefois, il convient de rester vigilant, puisque l'élargissement de l'utilisation d'un terme peut conduire à la perte de son sens primaire, c'est en tout cas le point de vue d'Erner, qui dénonce une prolifération de victimes où toutes sont mises au même niveau. Ainsi, « *les descendants d'esclaves comparent leurs droits aux descendants de déportés, les mesures prises contre l'antisémitisme sont rapprochées de celles prises par les autres formes de racisme*²²¹ », et, appliqué au concept de survivant, les victimes de violences sexuelles dont le statut social est privilégié sont comparées aux victimes de viol comme arme de guerre.

Nous émettons également certaines réserves de par les fortes connotations historiques et politiques du terme et avons entamé des recherches d'alternatives : le terme *battante* , utilisé par l'une de nos participantes, nous semble également incarner une essence agentive. Également, lors d'une de ses lectures à Berlin, l'une des femmes du groupe a suggéré le terme « *Erlebende sexualisierter Gewalt, qu'on peut traduire par « (personne) connaissant l'expérience des violences sexualisées »*²²² ». En effet, nous rappelons que notre utilisation première ne tenait pas à son historique, mais bien à son sens étymologique : le survivant *sur-vit* , il vit *au-dessus de* , il *dépasse* quelque

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ Erner, G. (2007). *La société des victimes* (p. 19). LA DÉCOUVERTE.

²²² Sanyal, M. (2024), *op. cit.*, 260-261.

chose. Nous invitons le lecteur et la lectrice, dans le contexte spécifique de ce travail, à ne pas avoir peur du terme et à ne pas le sacraliser aussi intensément, notamment au vu de notre contexte sociétal où des abréviations et mots inventés sont plus couramment utilisés que ceux présents dans le dictionnaire. Le but n'est pas d'exprimer ici un passe-droit à toutes les personnes qui souhaiteraient se définir comme tel, mais à questionner la pertinence d'un élargissement de son utilisation dans nos luttes. Nous invitons toute femme à choisir ce qui la définit le mieux sans augmenter le poids de la culpabilisation qu'elle subit déjà. Nous ne nous sentons pas personnellement survivante, mais nous nous sentons un milliard d'autres choses, et certaines d'entre elles poseraient probablement problème.

Finalement, la culpabilisation, bien qu'elle doive faire l'objet d'une lutte sans relâche, nous semble à relativiser. Tout être humain se pose souvent la question de ce qu'il aurait pu faire autrement pour que quelque chose n'arrive pas : une mauvaise note, une rupture, un accident de voiture, un incendie. Nous souhaitons évidemment lutter contre la culpabilisation par autrui et l'auto culpabilisation comme mécanisme issu de la culture du viol, mais souhaitons aussi reconnaître qu'au moins partie de ce phénomène relève de l'inhérence même de l'être humain.

En conclusion, le patriarcat et la culture du viol sont des systèmes qui sous-tendent des mécanismes qui perpétuent la légitimité des violences sexuelles. La culpabilité imposée aux femmes à la suite d'une agression sexuelle en témoigne. Mais le viol est aussi vu comme une fatalité, quelque chose d'inévitable, et rentre ainsi en quelques sortes dans les normes d'une trajectoire de vie. Si l'éducation genrée « impose » aux femmes la peur de cette « fatalité », elle les rend en même temps « responsables » de tout ce qui pourrait arriver ou, même, arrivera. Nous l'avons vu, la honte, la culpabilité et la normalisation de l'agression sexuelle sont des mots qui sont au cœur des propos tenus par nos répondantes. Alors comment dépasser cette situation sans issue, cette impasse ?

Ce que les entretiens réalisés nous révèlent, c'est que les violences sexuelles sont complexes et irréductibles à une identité fixe et permanente. Ni victime, ni survivante. Parfois l'une, parfois l'autre, et battante surtout. Le vocabulaire (im)possible des personnes ayant expérimenté des abus sexuels est multiple et connoté. Les possibilités identitaires sont, elles aussi, complexes. Ce que nous apprend cette analyse, au terme de ces entretiens, c'est que les femmes ne sont pas libres de se définir comme

elles le souhaitent, et n'ont pas accès à des ressources qui leur permettent de se raconter : une vraie victime ne peut pas forcément se nommer vraie survivante, et les commandements définitionnels poursuivent ce second terme. Il est nécessaire d'ouvrir les définitions jugées trop limitatives et de lutter contre l'injonction sacrificielle à se déconstruire. La redéfinition identitaire est une stratégie de coping parmi d'autres, mais certainement pas la seule. Certaines initiatives juridiques, comme la justice transformatrice, se veulent faire exploser les catégories restrictives de la justice pénale pour pouvoir repenser les choses autrement. De même, notre positionnement rejoint celui de Debuyst, soit une construction conceptuelle qui s'éloignent des catégories pénales pour s'approcher d'une fusion entre approche clinique et réaction sociale²²³.

En **ouverture**, et pour clore cet écrit, nous souhaitons revenir sur notre définition de victime issue d'un dictionnaire classique, plus précisément la victime comme « *une créature vivante offerte en sacrifice aux dieux*²²⁴ ». Le terme sacrifice, d'un point de vue étymologique, renvoie directement à *victime*, du latin *victima*, qui signifie « *bête offerte en sacrifice aux dieux*²²⁵ ». Or, la société et la justice ayant aujourd'hui remplacé le pouvoir religieux, la victime ne serait-elle pas désormais offerte en **sacrifice** à celles-ci ?

À l'époque contemporaine, la pitié religieuse a laissé place à une compassion laïque envers les victimes et donné lieu à l'émergence de la victimologie en 1940. Les humains sont désormais tous égaux face au regard judiciaire, et la victime, dans ce contexte, pourrait tout simplement avoir recouvert le rôle sacrificiel. Comme le sacrifice venait apaiser la colère des Dieux, la victime doit être sacrifiée pour maintenir la cohésion sociale, l'intégrité familiale. Ce serait la raison pour laquelle elle doit être coupable et correspondre à un certain schème, se taire, se faire discrète. La victime qui sort du silence et crie sa douleur au monde bouscule l'ordre des choses et lance une bombe symbolique sur la société imparfaite. Elle crie sa colère, laquelle résonne comme une révolution. Finalement, la femme qui subit des violences sexuelles et se voit ainsi déniée par la société ne serait-elle pas la victime sacrificielle du Dieu patriarcal ?

²²³ Cartuyvels, Y. (2007). La criminologie et ses objets paradoxaux : retour sur un débat plus actuel que jamais ? *Déviance et Société*, 31(4), 445-464. <https://doi.org/10.3917/ds.314.0445>.

²²⁴ Dictionnaire Le Robert

²²⁵ Marzano, M. (2006), *op. cit.*

Un message de ces femmes

A la toute fin de mes entretiens, j'ai posé cette question à certaines de mes participantes : « *Si une femme qui vient de subir une agression se tenait devant toi, qu'est-ce que tu penses que tu dirais ?* ». Il est question ici de constituer, par mon intermédiaire, un mot venant de femmes ayant malheureusement dû vivre une agression sexuelle ou un viol, à l'adresse de toutes celles et ceux qui pourraient avoir à subir cette expérience un jour, ou de ceux qui pourraient en être témoin et vouloir apporter du soutien.

Alors voilà : c'est correct de ne pas vouloir en parler, de ne pas être prêt(e)s à le faire et correct d'avoir peur. Vous êtes légitimes de toutes vos émotions et sensations. Il ne faut pas culpabiliser, vous n'êtes pas responsables. Il existe un éventail de personnes spécialisées dans les violences sexuelles, et au-delà de ça, une oreille attentive existera toujours, vous ne serez jamais seul(e)s. Tout le monde n'a pas les mêmes besoins, il peut être utile de les identifier : de l'écoute ? des conseils ? un suivi psychologique ? Il peut être utile de porter plainte, mais la priorité est de trouver les outils nécessaires pour aller mieux. Nous vous croyons, nous vous entendons. C'est un long combat qu'il ne faut pas minimiser, mais nous y arriverons.

Hakima Aboudali

#MeToo

Bibliographie

Articles scolaires et scientifiques :

Bacqué, M. et Biewener, C. (2013). *L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ?* Idées économiques et sociales, N° 173(3), 25-32. <https://doi.org/10.3917/idee.173.0025>.

Brossat, A. (1998) . La place du survivant. Une approche arendtienne. Revue d'Histoire de la Shoah, N° 164(3), 79-90. <https://doi.org/10.3917/rhsho1.164.0080>.

Brugère, F. (2023) . Une sensibilité féministe De la souveraineté à l'interdépendance. Esprit, Janvier-Février(1), 83-92. <https://doi.org/10.3917/espri.2301.0083>.

Cahill, A.J., *Rethinking Rape, p.1*. [“Repenser le viol”], Ithaca/Londres, Cornell University Press.

Cartuyvels, Y. (2007). La criminologie et ses objets paradoxaux : retour sur un débat plus actuel que jamais ? Déviance et Société, . 31(4), 445-464. <https://doi.org/10.3917/ds.314.0445>.

Catala, A. (2023). Les injustices épistémiques dans La Conversation des sexes. Philosophiques, 50(2), 317–327. <https://doi.org/10.7202/1111078ar>

Campbell, R., & Soeken, K. L. (2016). *Introduction to intervention with crime victims*. Chapter 3&10. University of Ottawa Press.

Charmaz, K. (2006). *Constructing Grounded Theory: A Practical Guide through Qualitative Analysis*. London: Sage Publications.

Charmaz, K. (2012). The power and potential of grounded theory. *Medical Sociology Online*, 6(3).

Delaunay, C. (2015). *Les violences faites aux femmes : un enjeu de santé publique*. Nouvelles Questions Féministes, 34(2), 136-148. <https://doi.org/10.3917/nqf.342.0136>

Delphy, C. (1999). *L'ennemi principal 1 : Économie politique du patriarcat*, Paris, Editions Syllepse, coll. "Nouvelles Questions Féministes", 1999.

Dépelteau, F. (2000). *La démarche d'une recherche en sciences humaines* (p. 314-322). Les Presses de l'Université Laval, De Boeck Université.

Deruelle, F. (2023). Amia Srinivasan – le Droit Au Sexe. Le Féminisme Au Vingt-et-Unième Siècle 2022, Paris, Puf, Traduction Française Noémie Grunenwald, 360 P. Cahiers du Genre, 75(2), 293-297. <https://doi.org/10.3917/cdge.075.0293>.

Dorlin, E. (2008). *Épistémologies Féministes. Sexe, genre et sexualités Introduction à la théorie féministe* (p. 9-31). Presses Universitaires de France. <https://shs.cairn.info/sexe-genre-et-sexualites--9782130558897-page-9?lang=fr>.

Dorlin, E. et Chamayou, G. (2005). *L'objet = X. Nymphomanes et masturbateurs XVIIIè-XIXè siècles*. Nouvelles Questions Féministes, 24(1), p. 53-66.

Forte, E., & Leconte, E. (2023). *Les 4 vagues du féminisme* [PDF]. McGill University. https://www.mcgill.ca/rnwps/files/rnwps/forte_leconte.pdf

Fortier, C. (2022). *Le corps de l'identité Transformations corporelles, genre et chirurgies sexuelles*. <https://doi.org/10.3917/kart.forti.2022.01>.

Freund, J. (1990) . I. La neutralité axiologique. *Études sur Max Weber*. (p. 11 -69). Librairie Droz. <https://shs.cairn.info/etudes-sur-max-weber--9782600041263-page-11?lang=fr>.

Gaudet, S. & Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative: Du questionnement à la rédaction scientifique* (p. 28-31). Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Gravel, A.-S. (2021). *Comptes rendus : Camille Paglia, Femmes libres, hommes libres. Sexe, genre, féminisme*. *Recherches féministes*, 33(2), 205-209. <https://doi.org/10.7202/1076626ar>

Hache, E., « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, 2007/4 n° 28, p. 49-65. DOI : 10.3917/rai.028.0049

Hacking, I. (2001, janvier 11). *Philosophie et histoire des concepts scientifiques* [Conférence]. Collège de France. <https://www.college-de-france.fr/fr/enseignements/philosophie-et-histoire-des-concepts-scientifiques>

Hill, J.K. (2003). *Victims' Response to Trauma and Implications for Interventions*, Ottawa, Department of Justice Canada.

Lazarus, R. & Folkman, S. (1984). *Stress, appraisal and coping*. New York : Springer.

Le Goaziou, V. (2013) . *Les viols en justice : une (in)justice de classe ?* *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 32(1), 16-28. <https://doi.org/10.3917/nqf.321.0016>.

Macé, É. (2016) . 3. *Le patriarcat moderne et ses contradictions internes. L'Après-patriarcat*. (p. 49-74). Le Seuil. <https://shs.cairn.info/l-apres-patriarcat--9782021201529-page-49?lang=fr>.

Marzano, M. (2006). *Qu'est-ce qu'une victime : De la réification au pardon*. *Archives de politique criminelle*, 28,11-20. <https://doi.org/10.3917/apc.028.0011>

McKinnon, lu chez Catala, A. (2023). *Les injustices épistémiques dans La Conversation des sexes*. *Philosophiques*, 50(2), 317–327. <https://doi.org/10.7202/1111078ar>

Moya, K. (n.d.). *Michel Foucault - Power*. Moya K. Retrieved December 7, 2024, from <https://www.moyak.com/papers/michel-foucault-power.html>

Nouis, A. (2006) . La bonne nouvelle du péché originel. *Revue Lumen Vitae*, Volume LXI(1), 33-43. <https://shs.cairn.info/revue-lumen-vitae-2006-1-page-33?lang=fr>.

Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, 23, 147-181. <https://doi.org/10.7202/1002253ar>

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021) . Chapitre 12. L'analyse thématique. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales - 5e éd. (p. 269 -357)*. Armand Colin. <https://shs.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019-page-269?lang=fr>.

Pfefferkorn, R. (2014). « L'impossible neutralité axiologique » (p. 85-96). *Raison présente*, vol. 191, n° 3, <https://doi.org/10.3917/rpre.191.0085>.

Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 169, 113).

Pollak, M., & Heinich, N. (1986). Le témoignage. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, 3-29. <https://doi.org/10.3406/arss.1986.2314>

Riot-Sarcey, M. (2015). Introduction. *Histoire du féminisme* (p. 3-4). La Découverte. <https://shs.cairn.info/histoire-du-feminisme--9782707186300-page-3?lang=fr>.

Salmona, M. (2022). *Le livre noir des violences sexuelles* - 3e éd. P. 37-39. Dunod.
<https://shs.cairn.info/le-livre-noir-des-violences-sexuelles--9782100825837-page-107?lang=fr>.

Simon, W., & Gagnon, J. H. (1968). Sex talk: Public and private. *ETC: A Review of General Semantics*, 25(2), 173-191. <https://www.jstor.org/stable/42574431>

Stemple, L., Flores, A., & Meyer, I. (2017). Sexual victimization perpetrated by women: Federal data reveal surprising prevalence. *Aggression and Violent Behavior*, 34, 302–311. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2017.01.002>

Ucendo, J. (2022) . « *Violences de genre et résistances* », Alternatives Sud, n° 28 // Aurélie Leroy (dir.), CETRI – Syllepse, troisième trimestre 2021, 176 p. Revue internationale et stratégique, N° 125(1), IV-IV. <https://doi.org/10.3917/ris.125.0161d>.

Livres, essais, fiction :

Badinter, E. (2003). *Fausse route*. Éditions Odile Jacob.

Bourke, J., (2007)., *Rape : A History from 1860 to the Present* (p. 6). [« Le viol. Une histoire de 1860 à nos jours »], Londres, Virago.

Brownmiller, S. (1975). *Against our will: Men, women, and rape*. Bantam Books.

Cauchie, J.-F., & Corriveau, P. (2012). Le « corps homosexuel » : source d'inquiétude et objet de contrôle social (p. 142). Dans S. Frigon (dir.), *Corps suspect, corps déviant*. Les Éditions du Remue-ménage.

Chollet, M. (2024). *Résister à la culpabilisation : Sur quelques empêchements d'exister* (p. 151). Éditions La Découverte.

Crenshaw, K. (2023). *Intersectionnalité* (Coll. Petite Bibliothèque Payot). Payot & Rivages.

Delvaux, M., Lebrun, V., & Pelletier, L. (2015). *Sexe, amour et pouvoir : Il était une fois... à l'université* (p. 16). Éditions Remue-ménage.

Despentes, V. (n.d.). *Extraits de King Kong théorie*. Booknode. https://booknode.com/king_kong_theorie_02550/extraits

Dorais, M. (2015). *Le métier d'aider* (p. 82). VLB éditeur.

Elva, T., & Stranger, T. (2017). *South of forgiveness*. Scribe.

Erner, G. (2007). *La société des victimes* (p. 19). LA DÉCOUVERTE.

Foïs, G. (2020). *Je suis une sur deux*. Flammarion.

Frye, M. (1983). *The politics of reality : essays in feminist theory*. Crossing Press.

Gargam, A. & Lançon, E. (2020). *Histoire de la misogynie. Le mépris des femmes de l'Antiquité à nos jours*. Arkhê Editions.

Griffin, S. (1979). *Rape : The Power of Consciousness*, p.3. [“Viol. Le pouvoir de la conscience”], New York, Harper & Row.

Guenivet, K. (2001). *Violences sexuelles : La nouvelle arme de guerre*. Éditions Michalon.

Irene. (2022). *La terreur féministe : Petit éloge du féminisme extrémiste*, p.67-68. Points.

Kilty, J. M. (2012). Aux prises avec les restrictions et les bandages : la production discursive de l'autoblessure chez les détenues. Dans S. Frigon (Éd.), *Corps suspect, corps déviant* (p. 286). Les Éditions du Remue-Ménage.

Le Breton, D., & Frigon, S. (Eds.). (2012). *Corps suspect, corps déviant*. Éditions RM.

Lee, H. (2006). *Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur* (I. Stoianov, Trad.; I. Hausser-Duclos, Postface). Le Livre de Poche. (Œuvre originale publiée en 1960). EAN : 9782253115847

Lehalle, S. (2012). La torture étatique ou comment convertir la douleur du corps en pouvoir politique (p.187). Dans D. Le Breton & S. Frigon (Eds.), *Corps suspect, corps déviant* (pp. 187–197). Éditions RM.

Lejeune, C. (2019). Manuel d'analyse qualitative Analyser sans compter ni classer. (2e éd.). De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.lejeu.2019.01>.

Marcus, S. “Fighting Bodies, Fighting Words”, in Constance L. Mui et Julien D. Murphy (dir), *Gender Struggles : Practical Approaches to Contemporary Feminism*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2002, p. 166 - 185.

Mercier, E. (2024). *Slutshaming : Sexualité, honte et respectabilité des femmes* (p38-39). Presses de l'Université du Québec.

Namian, D. (2012). *Entre itinérance et fin de vie : Sociologie de la vie moindre*. Problèmes sociaux et interventions sociales. Presses de l'Université du Québec. ISBN 978-2-7605-3515-2.

Porcel, F. (2023). *Honte*. JC Lattès.

Ricordeau, G. (2019). *Pour elles toutes. Femmes contre la prison* (Coll. Lettres libres). Lux Éditeur.

Roiphe, K. (1994). *The morning after: Sex, fear, and feminism on campus*. Back Bay Books.

Russell, D., & Radford, J. (1992). *Femicide: The politics of woman killing* [Féminicide : les implications politiques du meurtre des femmes]. Twayne.

Sanyal, M. (2024). *Le viol : anatomie d'un crime, de Lucrèce à #MeToo*. Écosociété.

Shefer, T., & Munt, S. R. (2019). A feminist politics of shame: Shame and its contested possibilities. *Feminism & Psychology*, 29(2), 145–156.

Sinno, N. (2023). *Triste tigre* (p. 23). Éditions P.O.L.

Skeggs, B. (1997). *Formations of Class and Gender : Becoming Respectable* (p.123). Sage.

Smeeth, M. & Kappeler, S. (1990), "Mercy: A New Novel By Andrea Dworkin", p.27. [Mercy : un nouveau roman d'Andrea Dworkin], Sparerib.

Srinivasan, A. (2022). *Le droit au sexe. Le féminisme au vingt-et-unième siècle* (p. 48). Gallimard.

Thorndike, K. (n.d.). *Buried under identities. How to free my sense of self?* The Autoethnographer.

West, C. (1995). *A matter of life and death*. In J. Rajchman (Ed.), *The identity in question* (p. 17). Routledge.

Zaccour, S. (2019). *La fabrique du viol, p. II*. Leméac Éditeur.

Articles de presse :

Arbrun, C. (2025, avril 18). "Elle a pas l'air traumatisée ?", "Elle perd pas de temps" : Gisèle Pelicot est de nouveau en couple, et les réactions sont scandaleuses. *Terrafemina*

Bonnet, L. (2024, 18 septembre). Procès des viols de Mazan : "Cela aurait pu être plus grave", déclare à la BBC le maire de la ville, provoquant l'indignation sur les réseaux sociaux. *France TV Info*.
https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/affaire-des-viols-de-mazan/proces-des-viols-de-mazan-cela-aurait-pu-etre-plus-grave-declare-a-la-bbc-le-maire-de-la-ville-provoquant-l-indignation-sur-les-reseaux-sociaux_6788701.html

Bredoux, L., Salvi, E., & Turchi, M. (2021, juin 13). #MeToo frémit à droite et à l'extrême droite. *Mediapart*.
<https://www.mediapart.fr/journal/france/130621/metoo-fremit-droite-et-l-extreme-droite>

Cosmopolitan. (2025, janvier 7). Ces stars ont eu le courage de dénoncer l'agression sexuelle qu'elles ont subie. *Cosmopolitan*.
<https://www.cosmopolitan.fr/ces-stars-ont-eu-le-courage-de-denoncer-l-agression-sexuelle-qu-elles-ont-subie,2091512.asp>

Crêpe Georgette (2024, 13 octobre). « Les fausses allégations de viol sont rares ». www.crepegeorgette.com

Daam, N. (2017, 24 novembre), « Oui, il y aura des (rares) dénonciations calomnieuses de violences sexuelles : et alors ? », Slate.fr.

De Palma, G.. (2024, 12 septembre). "Il y a viol et viol" : pourquoi la stratégie d'un avocat de la défense est critiquée au procès de Dominique Pelicot et de ses 50 coaccusés. *France TV Info*.
https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/affaire-des-viols-de-mazan/il-y-a-viol-et-viol-pourquoi-la-strategie-d-un-avocat-de-la-defense-est-critiquee-au-proces-de-dominique-pelicot-et-de-ses-50-coaccuses_6775636.html

DIES. (n.d.). Être victime, devenir survivant.
<https://dieses.fr/etre-victime-devenir-survivant>
Egalitaria. (n.d.). *Le mythe des fausses accusations de viol*. Egalitaria.
<https://egalitaria.fr/le-mythe-des-fausse-accusations-de-viol/>

Gozzi, L. (2024, décembre 19). Nouveau nom, pas de photos : comment Gisèle Pelicot se reconstruit. *BBC News*. <https://www.bbc.com/afrique/articles/clyv194dwvwo>

Jablonka, L. I. (2021). *Laetitia*. Seuil. <https://www.seuil.com/ouvrage/laetitia-ivan-jablonka/9782021291209>

La Rédaction (2023), *Justice : l'évolution du statut de la victime dans la procédure pénale*.

Le Monde. (2016, Janvier 11). *Cologne : de vraies agressions qui suscitent de fausses images*. Le Monde. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/01/11/cologne-de-vraies-agressions-qui-suscitent-de-fausse-images_4845463_4355770.html

Le Monde. (2024, 7 mars). Violences sexuelles : “Ce qui se passe dans le milieu du cinéma se passe aussi ailleurs, à l’université, dans les écoles, dans l’édition”. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/03/07/violences-sexuelles-ce-qui-se-passe-dans-le-milieu-du-cinema-se-passe-aussi-ailleurs-a-l-universite-dans-les-ecoles-dans-l-edition_6220661_3232.html

Libération. (2024, Avril 15). *Quelle est la part des étrangers parmi les auteurs d'agressions sexuelles en France ?* Libération. https://www.liberation.fr/checknews/quelle-est-la-part-des-etrangers-parmi-les-auteurs-dagressions-sexuelles-en-france-20240415_HDT7PUEUIJHYNOZ5C2EM5M67B4/

Osez le féminisme !. (2021, 4 février). Le rôle des policiers dans le traitement judiciaire des violences sexuelles. *Osez le féminisme !*.

Oxfam France. (n.d.). Le féminisme à travers ses mouvements et combats dans l’histoire. Oxfam France. <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-femmes-hommes/le-feminisme-a-travers-ses-mouvements-et-combats-dans-lhistoire/#:~:text=On%20d%C3%A9finit%20le%C3%A9minisme%20comme,les%20femmes%20et%20les%20hommes.%20%C2%BB>

Pelicot, G. (2024, 18 septembre). Procès des viols de Mazan : "J'ai l'impression que la coupable c'est moi et que derrière moi les 50 sont victimes", s'indigne Gisèle Pelicot. *France* *TV* *Info*.
https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/affaire-des-viols-de-mazan/proces-des-viols-de-mazan-j-ai-l-impression-que-la-coupable-c-est-moi-et-que-derriere-moi-les-50-sont-victimes-s-indigne-gisele-pelicot_6788206.html

Pelicot, G. (2024, 19 novembre). Gisèle Pelicot ne veut pas changer de nom de famille : elle s'en explique dans sa dernière prise de parole au procès. *HuffPost*.
https://www.huffingtonpost.fr/justice/article/gisele-pelicot-ne-veut-pas-changer-de-nom-de-famille-elle-s-en-explique-dans-sa-derniere-prise-de-parole-au-proces_242448.html

Rey, V. (2021, avril 14). *Culture du viol : ce qu'il faut retenir des chiffres et des témoignages* en France. Marie Claire.
<https://www.marieclaire.fr/culture-du-viol-france-statistiques-valerie-rey-robert-crepegeorgette-interview.1317113.asp>

Salmona, M. (2024, 30 janvier). *La sidération traumatique lors de viols : Mécanismes et conséquences*. Mémoire Traumatique.
<https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/Articles-Dr-MSalmona/2024-sideration-traumatique-lors-du-viol-et-consequences.pdf>

UNICEF. (2024, 10 octobre). *370 millions de filles et femmes victimes de viols ou d'agressions sexuelles durant l'enfance*. UNICEF France.
<https://www.unicef.fr/article/370-millions-de-filles-et-femmes-victimes-de-viols-ou-dagressions-sexuelles/>

Notes de cours :

Francis, V., *Sociologie de la criminalité, de l'acte criminel et de la déviance*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, novembre 2023, p41.

Kaminski, D., *Méthodologie qualitative de la criminologie* [notes de cours], Louvain-la-neuve, Université catholique de Louvain-la-neuve, avril 2024, p.71-82.

Documentaires :

Arte. (2024, décembre 6). *77% des auteurs de viols à Paris seraient des étrangers* [Vidéo]. Arte.
<https://www.arte.tv/fr/videos/118587-038-A/77-des-auteurs-de-viols-a-paris-seraient-de-s-etrangers/>

Néron, M., & Perreault, É. (2022, 8 février). La parfaite victime. *Radio-Canada*.
<https://ici.radio-canada.ca/tele/blogue/1844765/la-parfaite-victime-monic-neron-emilie-perreault>

Ohnona, L. (Réalisatrice). (2018). *Elle l'a bien cherchée* [Film documentaire]. Memento Productions–Arte.

O'shun, A. (réalisatrice) (2023). *Le mythe de la femme noire* [documentaire], Bel ange Moon Productions.

Ouassak, F. (2020). *La puissance des mères : Pour un nouveau sujet révolutionnaire*. La Découverte.

STRG_F. (2024, 17 décembre). *Das Vergewaltiger-Netzwerk auf Telegram | STRG_F* [Le réseau des violeurs sur Telegram | STRG_F]. YouTube.
<https://www.youtube.com/watch?v=GLrzyOLJUtk>

Articles de loi, rapports officiels :

Code pénal, art. 222-22, (France).

Code pénal, art. 222-23, (France).

Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle. (n.d.). Culture du viol.
Gouvernement du Québec, 2024.
<https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/bibliotheque-des-violences-faites-aux-femmes/culture-du-viol/>

Haut Conseil à l'Égalité (2025). *État des lieux du sexisme en France à l'heure de la polarisation*. Rapport n°2024-01-22-STER-61.
https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce-sexisme_polarisation_etat_des_lieux_sexisme-vf.pdf

Institut Jean-Jaurès. (2020). Viols et violences sexistes : un problème majeur de santé publique.
<https://www.jean-jaures.org/publication/viols-et-violences-sexistes-un-probleme-majeur-de-sante-publique/>

Mémoire traumatique. (2019). Enquête Ipsos. Mémoire traumatique.
<https://www.memoiretraumatique.org/campagnes-et-colloques/2019-enquete-ipsos.html>

National Center for Injury Prevention and Control, “The National Intimate Partner and Sexual Violence Survey : fact sheet”, 2011, p. 18-19.

National Sexual Violence Resource Center. (2010). *False reporting: Overview of issues and data*.
https://www.nsvrc.org/sites/default/files/2012-03/Publications_NSVRC_Overview_False-Reporting.pdf

Autres :

CIDFF21. (2024, 20 septembre). Trois semaines après le début du procès des viols de Mazan, voici un (bref) résumé des aberrations entendues. *TikTok*.
<https://www.tiktok.com/@cidff21/photo/7416753730701331745>

CIDFF21. (2024, 10 et 18 novembre). *Résumé des défenses des accusés, 8ème, 9ème et 10ème semaines du procès des viols de Mazan* [Vidéo]. TikTok.

<https://www.tiktok.com/@cidff21/photo/7435655119300988192>

Dictionnaire Le Robert.

Halimi, G. (1977, Mai 26). Le viol est un crime: Plaidoyer de Gisèle Halimi. Institut National de l'Audiovisuel. <https://fresques.ina.fr/panorama-grand-est/fiche-media/GRDEST00330/le-viol-est-un-crime-plaidoyer-de-gisele-halimi.html>

Lelarge, C. [@celine_la_survivante]. (2025, January 8). *Le mythe de la bonne victime* [Instagram post]. Instagram. https://www.instagram.com/p/DFk_q0EoA61/?img_index=1

Moustaki, G. (n.d.). *Cri* [Paroles de chanson]. Paroles.net. <https://www.paroles.net/georges-moustaki/paroles-chanson-cri>

Pelicot, G. [@GiselePelicot]. (2024, octobre 23). « Je veux que [...] », a déclaré Gisèle #Pelicot ce mercredi 23 octobre 2024 au procès dit des #viols de #Mazan. Twitter. <https://x.com/MarionDub/status/1849194419200626988>

Rousseau, S. (2024, 18 septembre). *"Il a suffi d'une annonce pour trouver 100 hommes." Procès des viols de Mazan: Sandrine Rousseau condamne "un système de fabrique du mal"* [Tweet]. Twitter. https://x.com/bfmtv/status/1836319882725445858?s=46&t=oZLdW-B0InHSpx6443RtVQ&fbclid=IwZXh0bgNhZW0CMTEAAR283M6dMBRL2T3T60Kq2YVEi--ZjUpptucBZhPkMOL_OJ7npfnQXSIG5pO_aem_MXiNU6pyd3g7k5o8Cs9Xyg

Rousseau, S. (2024, 18 septembre). *Mazan n'est pas un fait divers, c'est un fait de société* [Tweet]. Twitter. <https://x.com/sandrousseau/status/1836319882725445858>

Wikipédia. (n.d.). *Mouvement MeToo*. Wikipédia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_MeToo

Wikipedia contributors. (n.d.). Statut maître. *Wikipédia*.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Statut_ma%C3%A9tre. Consulté le 22 janvier 2025.

Writings of a Furious Woman. (2017, December 9). *Be a lady, they said*.
Writings of a Furious Woman. <https://writingsofafuriouswoman.wordpress.com>

#NousToutes. (2024, March 5). *Mur de femmages 2024*. #NousToutes.
<https://www.noustoutes.org/mur-femmages-2024/>